
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante et unième séance – Lundi 20 mars 2017, à 17 h 5

Présidence de M. Rémy Burri, président

La séance est ouverte à 17 h 5 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *M^{mes} Gloria Castro, Amanda Gavilanes*, *MM. Alain de Kalbermatten* et *Laurent Leisi*.

Assistent à la séance: *M. Guillaume Barazzone*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M^{me} Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 9 mars 2017, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour lundi 20 mars 2017, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. M. Guillaume Barazzone sera absent ce soir à 20 h 30. Il nous demande que les objets concernant le département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS) soient, dans la mesure du possible, traités en sa présence.

Je vous informe que le bureau a décidé de traiter par défaut tous les objets en débat accéléré, soit une intervention de sept minutes par groupe. Si vous souhaitez demander la réouverture des débats, vous faites une motion d'ordre; il n'y a pas de souci, on la mettra au vote immédiatement.

Concernant les rapports de commission sur des objets divers, avec le préfixe D, tels ceux avec des numéros comme 39 ou les rapports de la Fondetec, ces objets seront traités en deuxième séance à 20 h 30. Pour beaucoup d'entre eux nous n'avons pas de vote à faire, uniquement à prendre acte, sauf pour ceux qui ont des budgets.

Je vous informe aussi que j'ai donné l'autorisation à M. Patrice Chaussivert, photographe, de prendre des photos de notre assemblée durant le début de cette séance.

Enfin, j'aimerais féliciter l'équipe du Conseil municipal qui a remporté haut la main samedi matin à Aire-la-Ville, devant des équipes du Grand Conseil genevois et du Grand conseil vaudois ainsi qu'une équipe du Conseil municipal de Vernier, la coupe de ces équipes de politiciens. (*Applaudissements nourris.*) Voilà, je vous montre le trophée, remporté par nos collègues. Je les félicite; je félicite aussi les renforts féminins présents dans cette équipe – pas tout à fait la parité, mais elles n'ont pas démerité. Bravo! Pour ceux que ça intéresse, cette œuvre est de M. Bernard Lacroix, un artiste du Grand Genève.

4. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 24 mai 2016: «Pour la protection des rives du Rhône et du sentier des Falaises» (P-357 A)¹.

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 24 mai 2016. La commission, sous la présidence de M^{me} Fabienne Beaud, a étudié la pétition lors des séances des 29 août et 7 novembre 2016.

La rapporteuse remercie M. François Courvoisier de ses précieuses notes de séances.

Texte de la pétition

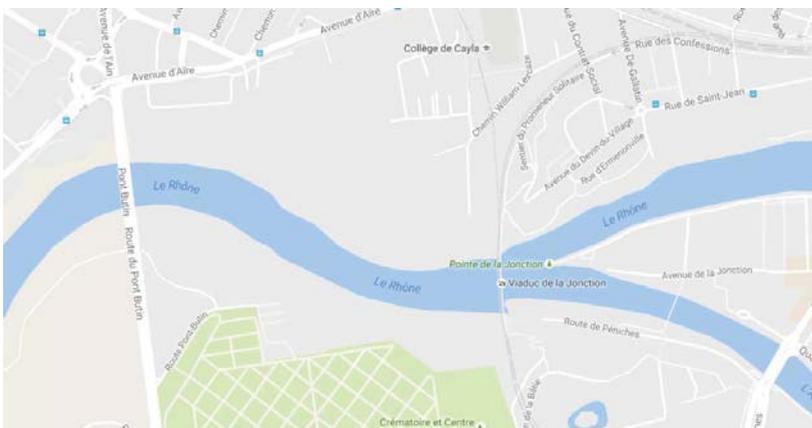
(Voir annexe.)

Séance du 29 août 2016

Audition de M. Michael Jackisch, M^{me} Jolanta Jackisch, M. Christophe Meier et M. Serge Madonna, pétitionnaires

Le périmètre concerné s'étend du secteur de la Jonction jusqu'au pont Butin.

Localisation



¹ «Mémorial 173^e année»: Commission, 7208.

Pétition: pour la protection des rives du Rhône et du sentier des Falaises

Il s'agit d'un site sauvage exceptionnel recensé par la Convention Ramsar, convention internationale pour la protection des zones humides pour les oiseaux migrateurs, existant depuis les années 1970. Les Services industriels de Genève (SIG), en compensation de certains travaux effectués pour le barrage, y ont créé une zone de reproduction pour les batraciens et divers éléments de la faune et de la flore locale. Le périmètre abrite notamment des cigales rouges, très rares en Suisse.

Enfin, l'ensemble du site est placé sous la protection de la loi sur la protection générale des rives du Rhône. De nombreuses photos contenues dans le Powerpoint joint au présent rapport illustrent les propos de M. Jackisch.

Selon les pétitionnaires ce site est en danger car en tant que riverains immédiats, ils y relèvent régulièrement des incivilités qui aboutissent à la destruction de ce cadre naturel, sauvage et exceptionnel:

- camping
- graves nuisances sonores
- barbecues
- déchets
- caddies abandonnés
- graffitis
- trafic de drogue
- coupes sauvages de bois voire d'arbres
- raves parties depuis 23 h jusqu'à 10 h.

M. Meier estime qu'il y a une certaine schizophrénie de la part de la Ville de Genève, parce qu'elle considère que le site est en zone forêt et que par conséquent, dans une telle zone, il ne doit pas y avoir de poubelles. De l'autre côté, la Ville a mandaté l'Association pour le patrimoine industriel (API) qui occupe des chômeurs pour nettoyer ces déchets.

M. Madonna fait remarquer qu'il y a des poubelles improvisées, mais ce ne sont que des sacs en plastique et qu'il n'y a donc pas de poubelles ou de conteneurs. Les caddies présentent un risque pour les animaux voire pour les enfants qui jouent sur les berges. Les pétitionnaires, du reste, régulièrement, lorsqu'ils passent sur ces lieux, prennent avec eux un sac poubelle et ramassent les déchets.

Même le biotope des SIG se voit violé, la clôture ayant été coupée.

Pétition: pour la protection des rives du Rhône et du sentier des Falaises

Teneur de la pétition

«Nous exigeons que les autorités municipales prennent des mesures pour faire respecter la «Loi sur la protection générale des rives du Rhône», les réglementations sur les nuisances sonores, et que des sanctions lourdes soient désormais appliquées afin d'arrêter la destruction de la nature et de l'habitat d'animaux sauvages au bord du Rhône. Il faut notamment que tes autorités municipales:

- interdisent les barbecues et feux sauvages ainsi que les pique-niques invasifs sur ces rives (les déchets déversés polluent le Rhône et contribuent in fine à la pollution des océans);
- sanctionnent et/ou condamnent à des travaux d'intérêt général (p. ex. en relation avec la préservation de ce site) les personnes qui font du bruit dans ces zones protégées;
- mettent des panneaux de signalisation indiquant le caractère protégé du site et les responsabilités/obligations des visiteurs;
- renforcent la surveillance diurne et nocturne de ce lieu très hautement fréquenté en saison estivale afin de combattre les campeurs sauvages et les dealers.»

Finalement les pétitionnaires développent leurs quatre requêtes expresses par les propositions concrètes ci-après:

Propositions

- Sensibilisation du public « cadre naturel / incivilités (bruit / littering) » → panneaux
- Interdiction(s) ? → panneaux
- Rondes de police régulières et/ou ciblées
- Gérer les ordures (sensibilisation à ramener les ordures / enlèvement par le Rhône ?)
- Indications WC publics proches
- Intervention police contre les Raves / camping sauvage

Séance du 7 novembre 2016

Audition de M. Guillaume Barazzone, maire, chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), accompagné de M. Lucien Scherly, collaborateur personnel, de M. Antonio Pizzoferrato, chef du Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP), et de deux agents de la police municipale (APM), ainsi que de M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts (SEVE)

La fréquentation du lieu a beaucoup augmenté mais grâce à la proposition PR-1071, les cheminements vont être rénovés prochainement pour un montant de 420 000 francs.

Le nettoyage est réalisé par des entreprises sociales qui passent exclusivement à pied quatre fois par semaine, le lieu étant inaccessible pour les véhicules.

On est face à un conflit entre un site qui a une vocation naturelle et l'infrastructure sur place, qui n'est volontairement pas celle d'un parc, alors que les citoyen-ne-s se comportent comme s'ils étaient dans un parc traditionnel.

Il faut effectivement trouver une solution à la problématique des déchets. Depuis l'été 2017, le SEVE a prévu de mettre en place un dispositif de tri similaire à celui mis en place au parc La Grange et aux Franchises. Ces centres de tri seront installés aux accès et sorties du lieu, de façon à ce que le public gère mieux ses déchets.

L'information sur place étant effectivement insuffisante, il faudrait mieux signaler les comportements et usages du site, qui sont différents de ceux d'un parc public.

Quant aux nuisances il est important de distinguer deux genres. Le premier porte sur les nuisances en tant que telles, notamment sonores, générées par de la musique. Le second est lié à la préservation de l'aspect naturel du site et de l'habitat naturel de certaines espèces animales et végétales.

Paradoxalement, les nuisances sonores auxquelles font référence les pétitionnaires proviennent surtout du sentier des Saules, situé sur l'autre rive. Il y a certes des nuisances émises depuis le sentier des Falaises provenant de petits groupes de jeunes, avec lesquels les APM ont chaque fois pu négocier pour leur demander de baisser la musique, mais la grande majorité des réquisitions concernent le sentier d'en face.

La police municipale agit de deux manières distinctes:

1. par la prévention: depuis le début de l'été, quasiment tous les soirs, une patrouille composée de trois à quatre APM se rend systématiquement sur les lieux. Elle fait le tour du sentier des Saules à pied, jusqu'à la cabane au bout de la pointe de la Jonction, afin d'assurer un minimum de respect pour les voisins. Cette mesure préventive cesse avec l'arrivée des mauvais jours.

Pétition: pour la protection des rives du Rhône et du sentier des Falaises

2. à travers une action répressive qui dépend des plaintes reçues par le SEEP. Durant l'été 2016 il s'agit de quatre courriers – trois d'une même régie et un de l'association pétitionnaire – et d'une vingtaine de téléphones de personnes se plaignant de nuisances. Chacune de ces réquisitions engendre systématiquement une intervention d'une patrouille sur les lieux. La plupart du temps, lorsque les APM arrivent sur les lieux, les choses se calment. De juin à septembre, les APM sont intervenus à 28 reprises sur les deux rives confondues. Au total, 48 interventions ont été recensées. Celles-ci ont donné lieu à deux contraventions pour tapage nocturne, une contravention pour infraction à la loi sur les stupéfiants (LStup) et une dizaine d'amendes pour stationnement illégal. Il faut relever que, durant l'été, les APM interviennent à quatre sur un lieu pouvant accueillir 1000 à 1500 personnes, souvent alcoolisées, parfois sous l'effet de stupéfiants, et qu'il n'est en conséquence pas évident d'y ramener le calme.

Les APM font toujours un retour lors de plainte après s'être rendus sur les lieux mais assez souvent les personnes ne sont pas joignables.

A la remarque d'une commissaire d'installer davantage de poubelles, le chef du SEVE souligne que le site est inaccessible aux véhicules. Le ramassage des déchets se fait à pied. Il lui semble plus logique d'inciter les gens à laisser leurs déchets aux extrémités du site. Il n'y a actuellement aucun système de gestion des déchets digne de ce nom aux sorties du lieu.

Le maire complète en indiquant que l'on se rend compte que, si l'on augmente le nombre de poubelles, cela ne change pas grand-chose pour ceux et celles qui, de toute façon, ne font pas le bon geste. De plus, il y en aurait trop s'il fallait en mettre une tous les vingt mètres. En outre, le fait de mettre les poubelles aux extrémités présente l'avantage de pouvoir mettre des poubelles différentes et encourager le tri, ce qui n'est pas possible de faire à tous les endroits sur le domaine public. Concrètement, sur ce site, un tel dispositif se prête bien, puisqu'il y a un chemin avec un début, une fin, et ce sont des passages obligés.

Un commissaire suggère que la barge chargée d'acheminer les déchets pourrait passer par là avant de descendre à l'usine des Cheneviers mais c'est totalement impossible: il n'y a aucun endroit où cette barge pourrait accoster de ce côté. Elle est de plus destinée à un transport des déchets à une échelle industrielle. Le chef du SEVE ajoute que les sacs de déchets doivent être remontés à la main. Si l'on passe tôt le matin, on voit évidemment des déchets car il faut laisser le temps à l'entreprise de nettoyer le lieu. Ces entreprises travaillent de 6 h à 10 h du matin et il n'est pas possible de les faire travailler de nuit, donc si l'on passe avant 10 h, le site est encore sale du moins à certains endroits.

Deux commissaires s'inquiétant des caddies abandonnés dans les eaux du Rhône et s'enquière de la position de la commune en matière de gestion de

Pétition: pour la protection des rives du Rhône et du sentier des Falaises

ces engins sur le territoire public et de la sensibilisation de la clientèle qui les emploie. Le chef du SEEP répond que, la plupart du temps, lorsqu'un caddie est repéré, la police municipale le signale au commerce concerné. Cela ne change rien au problème, mais c'est déjà ça. Souvent, ces caddies retrouvés dans la nature n'ont pas été soustraits du commerce par des consommateurs ordinaires. Il est facile de les voler avec une pièce de deux francs d'autant plus que certains commerces les laissent dehors le soir. Il serait possible d'amener ce sujet sur la table lors des discussions avec les grandes surfaces.

A un commissaire doutant si les APM interviennent aussi lorsqu'il y a des grands rassemblements, il lui est confirmé qu'ils interviennent aussi bien lorsqu'il y a 500 personnes et plus que lorsque ce sont des petits groupes d'une dizaine d'individus. Certes la situation est donc plus difficile à gérer. S'ils constatent que les gens fêtent dans une ambiance «bon enfant», ils interviennent à cinq, sinon ils appellent du renfort.

Aux questions de l'état de situation en matière de camping sauvage et de deal, il est répondu que pour les sans-abris durant la mauvaise saison, la police cantonale et la voirie interviennent une fois par mois, notamment pour éviter des drames à cause du froid et des fluctuations du Rhône. Ces personnes sont naturellement redirigées vers les services sociaux. Les autres campeurs «du dimanche» existent aussi et la fréquence est fluctuante. Quant au trafic de drogues, le sentier des Falaises n'est pas connu pour ce type de délit.

Il est relevé que, souvent, il est possible aux APM de faire de la prévention avec les jeunes qui reviennent régulièrement. A la longue, les APM arrivent à leur faire comprendre que la musique est trop forte et qu'il faut la diminuer. Sans musique, ils ne dérangent personne. Ces jeunes sont la plupart du temps très sympathiques mais ne savent pas où aller pour se réunir. Du côté du sentier des Saules, une équipe sociale et les gens de la Barje œuvrent dans le but de faire de la prévention et d'instaurer le dialogue.

L'aspect préventif existe donc bel et bien, mais à partir d'une certaine heure, lorsque l'alcoolémie augmente, il devient plus compliqué voire impossible de faire de la prévention.

Au rappel d'un vœu émis par les pétitionnaires demandant des panneaux pour rappeler le cadre naturel, lutter contre les incivilités, les barbecues sauvages et le littering et indiquer où sont les WC publics les plus proches, les services prennent note et soulignent qu'il n'y a pas de WC du côté du sentier des Falaises, mais que ceux-ci se trouvent du côté du sentier des Saules.

Les services présents de la Ville étaient déjà conscients qu'il y avait un problème de lacune de panneaux et que la pétition est un bon signe qu'il y a besoin de changer un certain nombre d'éléments sur le site.

Pétition: pour la protection des rives du Rhône et du sentier des Falaises

Le chef de SEVE explique que, souvent, la valeur naturelle d'un site attire le public et c'est paradoxalement l'une des premières causes de destruction de ce type de lieux.

A Lausanne, les autorités protègent les sites avec des obstacles physiques et orientent les gens vers d'autres endroits.

Il y a des lieux où l'on sacrifie volontairement certaines zones dans le but d'en préserver d'autres. Un système de gestion plus actif permet de préserver certains périmètres, afin d'éviter que la totalité du site soit saccagée à long terme. Il estime que la réflexion doit aller plus loin que les panneaux.

Il n'existe pas une solution miracle pour tout et ceux-ci ne sont qu'une mesure parmi d'autres. De plus, une interdiction pure et simple du site n'est pas une solution réaliste, il faudra une approche plus subtile.

Une commissaire remarque que ce site, qui s'étend jusqu'à Verbois, est très riche au niveau de la faune et de la flore. Toutefois, elle relève que les activités humaines se sont considérablement densifiées à cet endroit et elle demande si une détérioration de la faune et de la flore a été relevée mais il n'y a à ce jour pas réponse à cette inquiétude légitime.

A l'interrogation de l'autorisation ou de l'interdiction des barbecues sur les rives du Rhône, il est expliqué qu'ils sont autorisés au sentier des Saules et interdits sur celui des Falaises.

Hélas, l'arrivée des pontons au sentier des Saules n'a pas permis de diminuer la fréquentation du sentier des Falaises et l'ensemble de l'utilisation du Rhône est en train d'augmenter, peu importe les mesures prises sur une rive ou l'autre.

Se baigner dans les rivières et les fleuves est dans l'air du temps et il semble que cette mode va encore s'accroître à l'avenir. Il faudra donc prendre des mesures plus concrètes pour préserver la qualité du site.

Le réaménagement des cheminements ne comprendra pas la protection contre les éboulements, qui sont gérés par le Service du génie civil.

A la question d'une commissaire souhaitant connaître le nom des associations à qui est confié le nettoyage des berges du Rhône, une réponse de la Direction et secrétariat du département de l'environnement urbain et de la sécurité, adressée par courrier électronique le 15 novembre 2016 à l'ensemble de la commission, précisera que celui-ci est assuré par les Brigades d'utilité publique de l'Association pour le patrimoine industriel (API-BUP).

API-BUP est une entreprise sociale à but non lucratif.

Pétition: pour la protection des rives du Rhône et du sentier des Falaises

Discussion

Tous les partis annoncent le renvoi de la pétition au Conseil administratif, relevant que le département travaille déjà dans la bonne direction. La principale difficulté sera de trouver un équilibre juste entre la protection de la nature et ces espaces qui doivent profiter à la population. Le débat en séance plénière sera l'occasion d'avoir un bilan des mesures déjà prises. Il convient toutefois de relever qu'il y a un écart entre le scénario catastrophique dépeint par les pétitionnaires et la réalité. Il faudra donc nuancer le propos en considérant que la problématique ne se pose pas sur l'ensemble du sentier des Falaises, tous les jours et toute l'année.

Vote

Mis aux voix, le renvoi de la pétition P-357 au Conseil administratif est accepté à l'unanimité des commissaires présents, soit par 13 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 1 DC, 3 LR, 2 MCG).

Annexes: – pétition P-357
– présentation Powerpoint

Pétition: pour la protection des rives du Rhône et du sentier des Falaises



Association des Jardins du Rhône

PETITION RHÔNEAvenue d'Aire 95 F
1203 GenèveCoordonnatrice de la Pétition :
Jolanta Jackisch
079 136 15 25Association des Jardins du Rhône :
Michael Jackisch
079 901 33 56

REÇU le

- 2 MAI 2016

*KC*Secrétariat du Conseil Municipal
Commission des Pétitions
Rue de la Croix-Rouge 4
1204 Genève

Genève, le 27 avril 2016

Concerne :**Pétition pour la protection des rives du Rhône / du Sentier des Falaises.**

Mesdames, Messieurs,

Au nom de l'Association des Jardins du Rhône, qui présente des habitants et des propriétaires des bâtiments dits « Jardins du Rhône » sis Avenue d'Aire 89-91-93-95 1203 Genève, ainsi qu'au nom de plus de 125 citoyens genevois signataires de la pétition, nous vous soumettons ici la **Pétition pour la protection des rives du Rhône / du Sentier des Falaises**.

Depuis quelques années déjà, les rives du Rhône en-dessous du quartier de St-Jean et jusqu'au pied du Pont Butin (le « Sentier des Falaises ») sont sujettes au vandalisme, à diverses formes de déprédations et sont le théâtre récurrent d'incivilités diurnes et nocturnes.

Situation géographique

Les berges du Rhône depuis le Pont Sous-Terre jusqu'au Pont Butin sont un lieu de promenade, ou, pour les sportifs, un terrain privilégié de course d'endurance, dans l'un des derniers lieux de nature sauvage au cœur de Genève.

Outre le panorama d'une berge sur l'autre et la vue de l'entremêlement progressif des eaux du Rhône à celles de l'Arve, les promeneurs peuvent y observer de majestueux

Association des Jardins du RhôneEmail : associationjdr1203@gmail.comComité : *Christophe Meier (Co-Pst)*, *Michael Jackisch (co-Pst)**Brunella Gallerini-Schmitt (Trésorière)*, *Christian Haberler (Secrétaire)*

oiseaux tels que cygnes, grues, rapaces et divers oiseaux migrateurs qui peuplent ce site à l'année ou au gré des saisons (site recensé par la Convention Ramsar¹).

Les SIG y ont aussi aménagé un site de reproduction pour poissons et amphibiens.

Les berges du Rhône sont également importantes pour le maintien de la biodiversité du canton : 47 espèces de plantes y ont ainsi été recensées en 2003 par l'étude de la végétation rivulaire des cours d'eau genevois.

Pour ces diverses raisons notamment, ce coin de nature idyllique, rare et jusqu'à là préservé de la ville de Genève, est protégé par la « Loi sur la protection générale des rives du Rhône » entrée en vigueur le 1 avril 1989 (ci-joint).

Un site en danger

Hélas, ce site s'est progressivement transformé en saison estivale en :

1. une aire de barbecue, beuverie, campings sauvages et par conséquent une décharge sauvage ;
 2. un point de trafic de drogue ;
 3. une scène de musiques alternatives (jeux de tambours et djembé divers jusqu'au milieu de la nuit) ;
 4. le lieu privilégié (notamment sur la berge rive droite au pied du Pont-Butin) de « raves parties sauvages » débutant vers 22 :00 et se terminant dans la matinée
- En l'occurrence les riverains ont recensé 5 raves parties durant l'été 2015 (dont notamment les 11.07.2015, 25.07.2015 et 28.08.2015).

Nuisances sonores (points 3 et 4 ci-dessus)

Les niveaux sonores atteints lors de ces événements non autorisés dépassent largement le seuil de tolérance des oreilles humaines, sans parler de ce que subissent les animaux et les oiseaux sauvages qui vivent sur ce site.

Ces manifestations nocturnes bruyantes et récurrentes sont en effet parfaitement audibles, notamment des habitants des immeubles de l'avenue d'Aire 91-95 et du Chemin Michée-Chaudron.

La configuration des lieux correspond à un parfait entonnoir, ou porte-voix, depuis le bas des falaises (en pleine zone naturelle protégée) vers les habitations situées au sommet des falaises et en lisière de cette zone protégée. Notons d'ailleurs que le bruit des djembés et autres tam-tams portent également aussi loin.

Nous rappelons que les quartiers riverains des berges du Rhône, quartier de Saint Jean, Devin du Village, Nant de Cayla, Bout de Terre, Avenue d'Aire et Jardins du Rhône, accueillent beaucoup de jeunes familles avec des enfants en bas âge, ainsi que des personnes âgées (notamment la Résidence des Jardins du Rhône).

¹ La Convention de Ramsar, officiellement Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, aussi couramment appelée convention sur les zones humides, est un traité international adopté le 2 février 1971 pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides, qui vise à enrayer leur dégradation ou disparition, aujourd'hui et demain, en reconnaissant leurs fonctions écologiques ainsi que leur valeur économique, culturelle, scientifique et récréative.

Compte tenu de l'évolution enregistrée ces dernières années, et ce dès le retour des beaux jours, ni les parents, ni les enfants, ni les grands-parents ne sont assurés de pouvoir se reposer le soir et dormir la nuit compte tenu de la multiplication des manifestations bruyantes diverses et variées sur les rives du Rhône.

Alors, comment être concentré à l'école, efficace au travail, et pour les plus sensibles ne pas tomber malade d'épuisement par privation de sommeil ?

Comment expliquer aux enfants que la police n'intervient pas et ne sanctionne pas ces incivilités répétées ?

Enfin, les diverses espèces animales qui peuplent ou passent en ce site naturel sont aussi dérangées durant leur repos et ont été ou vont être forcées à quitter ces lieux devenus, par l'action de quelques uns, inhospitaliers.

Dégradation d'un cadre naturel protégé (point 1 ci-dessus)

Dès les beaux jours du printemps et jusqu'en automne, les berges du Rhône se transforment en véritables zones de pique-nique et barbecue à la journée, voire en zone de campements des tentes quasi permanents.

Des groupes s'y installant régulièrement pendant des longues semaines sans gêne aucune.

Les rives sont ainsi converties en poubelles à ciel ouvert et la nature sert de toilettes publiques (cf. photos ci-jointes de caddies, matelas ... prises sur place au cours des 12 derniers mois).

Le bois mort et les troncs d'arbres, qui sont laissés dans cette zone naturelle protégée pour préserver rongeurs, insectes, champignons et tout une chaîne alimentaire qui en dépendent, servent à alimenter tous les beaux soirs, tous les weekends ensoleillés, barbecue et feux de camps.

Les gens descendent leur 'équipement' avec des caddies de supermarché... qui ne remontent pas la pente !

Ces formes d'incivilités ne sont pas seulement le fait de groupe de jeunes ou de marginaux, mais aussi de familles et de groupe d'amis qui trouvent là un cadre agréable à leur récréation.... au dépens de la nature et de la collectivité.

D'autres activités sur ces rives ont été bien décrites dans l'article de la Tribune de Genève du 19 juillet 2015 (ci-joint).

Zone propice au trafic de drogue (point 2 ci-dessus)

Régulièrement, les riverains observent des agissements suspects en divers endroits du Sentier des Falaises, et la police elle-même est intervenue ces dernières années notamment à proximité du Pont Butin pour stopper le deal. Ces activités économiques illégales ne peuvent particulièrement pas être tolérées à proximité de cours d'école (ex. Ecole des Jardins du Rhône, Ecole Devin du Village, Cayla) et dans des lieux de promenade diurne et nocturne (promeneurs de chiens) compte tenu des dangers réels ou ressentis qu'elles engendrent.

EN CONCLUSION : il est urgent d'agir pour un été 2016 respectueux de la nature et des riverains

Nous ne pouvons et ne voulons plus tolérer de tels comportements et la dégradation d'un cadre naturel unique au cœur de Genève.

Nous exigeons que les autorités municipales prennent des mesures pour appliquer la « Loi sur la protection générale des rives du Rhône », que des sanctions lourdes soient appliquées afin d'arrêter la destruction de la nature et du milieu d'habitat d'animaux sauvages du bord du Rhône.

Nous souhaitons l'interdiction des barbecues et feux sauvages ainsi que des pique-niques invasifs sur ces rives. Les déchets, caddies matelas et autres traces de « littering » polluent ce site et le Rhône et contribuent ainsi à la pollution des océans. Il faut installer des panneaux indiquant que cette zone de nature est protégée et prévenant les visiteurs que le non-respect de cette zone naturelle sera puni par des amendes.

Nous souhaitons que les *Art.1 et 3 du "Règlement concernant la tranquillité publique"* de la loi genevoise et *l'Art.684 al.2* du "Code civil suisse" soient respectés et les sanctions prévues systématiquement prises contre les personnes qui font du bruit dans ces zones protégées. Par ailleurs pour autant que la loi le permettent, outre les amendes, pourquoi ne pas saisir le matériel de contrevenants et ne le leur rendre que contre une sanction d'action publique (nettoyage des bords du Rhône) ?

Nous souhaitons qu'une surveillance renforcée, diurne et nocturne, et notamment en période estivale soit mise en œuvre sur ce site très fréquenté en été afin de prévenir l'installation de campeurs sauvages et des dealers.

Nous tous, citoyens et autorités, sommes responsables du patrimoine de Genève et des rares zones naturelles et paysages que nous pouvons encore transmettre aux générations futures. Soyons à la hauteur de ce défi.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous voudrez bien accorder à cette pétition, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées

Pour l'Association des Jardins du Rhône


Michael JACKISCH


B. Gallerini - Schmitt

Pour environ 125 citoyens genevois signataires de la Pétition selon les listes jointes


Jofanta Jackisch
Coordonnatrice de la Pétition

Pétition: pour la protection des rives du Rhône et du sentier des Falaises

Annexes :

Quelques articles de loi:

Législation genevoise**Loi sur la protection générale des rives du Rhône (LPRRhône) L 4 13**

Tableau historique du 27 janvier 1989

(Entrée en vigueur : 1er avril 1989)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 But

La présente loi a pour but de protéger le site du Rhône, de ses rives et de leurs abords.

Art. 2 Périmètre

¹ Le périmètre du territoire protégé, délimité par les plans nos 27850-600 et 27851-600 ci-annexés, est régi par les dispositions des articles 3 à 6 ci-après. Il constitue une zone à protéger au sens de l'article 17 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 22 juin 1979, et de l'article 29 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987.

² Un exemplaire des plans susvisés, certifié conforme par le président du Grand Conseil, est déposé en annexe aux Archives d'Etat de Genève(6).

Art. 3 Restriction de bâtir

¹ Aucune construction nouvelle, sous réserve de constructions d'utilité publique imposées par leur destination, ne peut être érigée à l'intérieur du périmètre délimité par les plans visés à l'article 2. L'agrandissement de peu d'importance, l'adaptation, la transformation, voire la reconstruction de bâtiments et d'installations existants, demeurent réservés.

² Les constructions indispensables à l'activité agricole et horticole peuvent être autorisées pour autant qu'elles n'entrent pas en contradiction avec le but de la présente loi et ne portent pas atteinte au site. L'article 20 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, est applicable pour le surplus.

Art. 4 Routes, chemins et autres aménagements

¹ Sous réserve de besoins d'utilité publique, aucune route ou chemin carrossable, aucune modification du relief du terrain existant, aucun parc de stationnement, aucune clôture ne peuvent être réalisés à l'intérieur du périmètre précité. Les aménagements résultant de besoins de l'agriculture ou d'une opération d'amélioration foncière peuvent toutefois être autorisés.

² L'aménagement de chemins pédestres et d'emplacements pour les promeneurs peut, sur préavis de la commune intéressée, de la commission des monuments, de la nature et des sites et de la commission consultative de la diversité biologique être réalisé en dehors des réserves naturelles.(2)

³ La réalisation de certains ouvrages utiles à la protection contre l'érosion demeure réservée. Il en est de même pour l'extraction de gravier dans des périmètres agréés par le Conseil d'Etat ou pour l'extension des secteurs boisés, mais pour autant que celles-ci n'entrent pas en contradiction avec le but de la présente loi et qu'elles ne portent pas une atteinte permanente au site.

Art. 5(3) Navigation

Le Conseil d'Etat peut prendre des mesures de restriction concernant la navigation à moteur sur le Rhône en complément à celles prévues par la loi sur la navigation dans les eaux genevoises, du 17 mars 2006.

Art. 6 Mesures sectorielles

Les mesures sectorielles de protection, telles que plans de site ou règlements spéciaux applicables à l'intérieur du périmètre défini à l'article 2 sont réservées.

Art. 7 Recours

¹ Les modalités de recours instituées par la loi sur les constructions et les installations diverses, du 14 avril 1988, sont applicables aux recours dirigés contre les décisions du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie(7) (ci-après : département) prises en application de la présente loi et de ses dispositions d'exécution.

² Quiconque a un intérêt digne de protection peut recourir contre les décisions du département(4). Ont également qualité pour recourir les communes et les associations d'importance cantonale qui, aux termes

de leurs statuts, se vouent par pur idéal à l'étude de questions relatives à l'aménagement du territoire et à la protection de l'environnement, des monuments, de la nature et des sites

Loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22.06.1979

Art. 17 Zones à protéger

1 Les zones à protéger comprennent:

- a. les cours d'eau, les lacs et leurs rives;
- b. les paysages d'une beauté particulière, d'un grand intérêt pour les sciences naturelles ou d'une grande valeur en tant qu'éléments du patrimoine culturel;
- c. les localités typiques, les lieux historiques, les monuments naturels ou culturels;
- d. les biotopes des animaux et des plantes dignes d'être protégés.

Loi d'application du 04.06.1987 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire Art. 29

Contribution aux indemnisations pour des mesures de protection

La Confédération peut contribuer au versement d'indemnités résultant de mesures de protection au sens de l'art. 17, lorsque ces mesures de protection présentent une importance particulière.

Plage: ils s'installent au bord du Rhône comme à la maison - News Genève: Actu genevoise - fdg.ch

21/02/2016 11:28

Ils s'installent au bord du Rhône comme à la maison

Plage Le week-end, les familles s'établissent confortablement sur les rives du fleuve, apportant même meubles et batterie de cuisine.



8 | 10 Genève, le 18 juillet 2015.



Ambiance au bord du Rhône, entre le pont de la Jonction et le pont Butin.

ont pris barbecue, glacière, casserole, condiments et bouteille d'huile, bref, tout ce qu'il faut pour se mitonner des repas un peu plus élaborés que de simples grillades. Il y a même un petit réchaud à gaz pour le café. Le bouledogue Bobby a son écuelle. «Nous habitons dans le quartier et nous venons tous les jours, confie Jacqueline. Chez nous, il n'y a ni balcon ni terrasse, alors on vient ici.» La famille s'est installée pour rester jusqu'au soir. «Vous voulez une bière?» invite-t-on charitablement.

Sur l'autre rive, en amont du pont Butin, de nombreux Espagnols, Portugais et Sud-Américains viennent chaque week-end investir les lieux, avec armes et bagages. Toute une famille de Boliviens est alignée sur des chaises de camping, une énorme glacière à portée de main. Une petite sono portative diffuse de la musique latino. Bien équipée, la famille: tente, table pliante, jerrican d'eau, casseroles pour la cuisine et bonne réserve de bières. «On a tout amené à pied par le sentier qui traverse la forêt. Nous venons de Meyrin et d'Onex.»

Un salon en plein air

Ailleurs, c'est une joyeuse famille iranienne qui se prépare une soirée aux petits oignons. Un homme fume le narguilé dans un coin, pendant qu'un autre prépare le feu. «Nous allons faire un kebab iranien, si vous voulez rester», propose-t-il. Ils ont trouvé un canapé rouge en similicuir, abandonné sur place par de précédents pique-niqueurs, sur lequel les femmes s'affalent en riant. Avec les couvertures et tapis au sol, il ne manque plus que la télé pour se croire dans un salon en plein air. «Nous nous retrouvons à l'occasion des vacances, explique Latif. Certains viennent d'Allemagne, d'autres de Zurich et de Genève.»

Plus loin, à l'ombre d'une tonnelle en toile, une femme coupe des patates pour faire des frites, alors qu'un ragot mijote au feu de bois. «Il faut profiter, lance l'un des membres du groupe. Les enfants sont en vacances, et je n'ai pas les moyens de prendre l'avion.» Les gamins barbotent dans l'eau, et les adultes s'installent une petite bière. «On se retrouve chaque année avec plusieurs amis. On s'est connus ici et on vient toujours au même endroit. Il y a la nature, on est tranquilles!» (TDG)

(Créé: 19.07.2015, 21h47)

Finis, les petits pique-niques improvisés où on embarquait une couverture, un panier, et en voiture Simone! Aujourd'hui, les familles qui vont se détendre le weekend sur les rives du Rhône s'y installent comme à la maison.

Hamac et lit de bébé Samedi, au sentier des Saules, on ne pouvait pas louper Jacqueline, Edison et toute leur famille, en train de se prélasser au bord de l'eau. Deux grands matelas pneumatiques, un hamac, une mini piscine gonflable pour la petite Adèle et jusqu'au lit de bébé pour Lucas. Ça, c'est pour la sieste. Côté estomac, ils

Quelques photos récentes prises sur le Sentier des Falaises jusqu'au Pont Butin.



Matelas, planche etc. - 'camping' sous les Falaises !

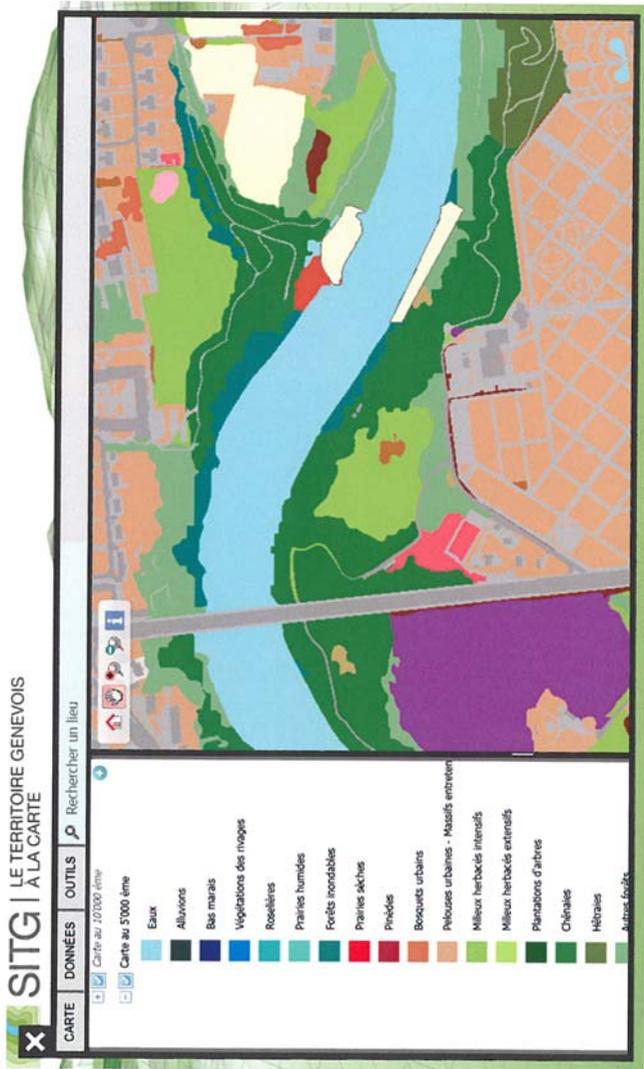


Et j'amène mon barbecue avec un caddie volé !



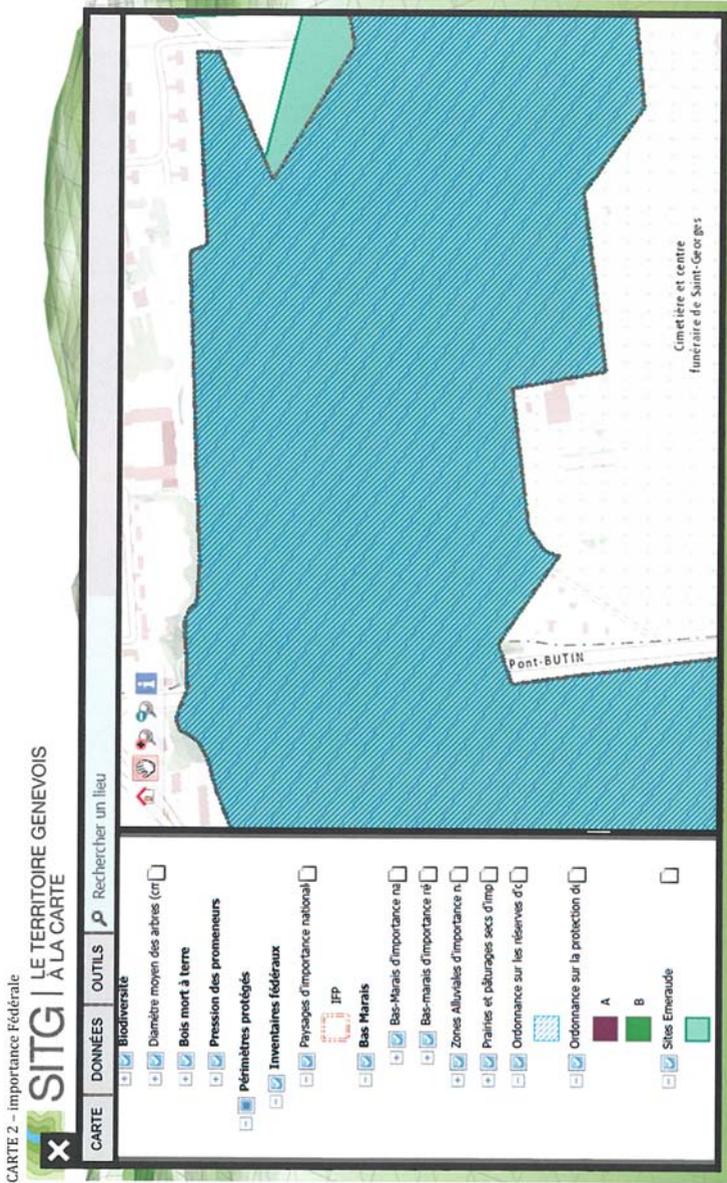
Et je le jette dans le Rhône pour m'en débarrasser !

Quelques cartes du périmètre : cf : <http://jge.ch/sitg/> illustrant les diverses classifications de cette zone et son intérêt pour la protection de la nature, des oiseaux et paysages
 CARTE 1 – vue d'ensemble du secteur



<https://www.etat.ge.ch/geoportallpro/mprairesources+NATURE>

Page 1 sur 1



Pétition: pour la protection des rives du Rhône et du sentier des Falaises

Pétition pour la préservation des rives du Rhône / du Sentier des Falaises

Les rives du Rhône / Sentier des Falaises sont un site naturel unique au centre de Genève : panorama rives et falaises, jonction Arve - Rhône, une réserve d'oiseaux d'eau (Convention RAMSAR), un site protégé par la « Loi sur la protection générale des rives du Rhône »...

Hélas, ce site est en danger, car il s'est progressivement transformé en :

1. une aire de barbecue, feux de camps, beuverie, campings sauvages, une décharge sauvage ;
2. un point de trafic de drogue ;
3. une scène de musiques alternatives diurne et nocturne (jeux de tambours et djembé divers) ;
4. un lieu de « raves parties sauvages » débutant vers 22 :00 et se terminant dans la matinée.

Nous exigeons que les autorités municipales prennent des mesures pour faire respecter la « Loi sur la protection générale des rives du Rhône », les réglementations sur les nuisances sonores, et que des sanctions lourdes soient désormais appliquées afin d'arrêter la destruction de la nature et de l'habitat d'animaux sauvages au bord du Rhône. Il faut notamment que les autorités municipales:

- **interdisent les barbecues et feux sauvages ainsi que les pique-niques** invasifs sur ces rives (les déchets déversés polluent le Rhône et contribuent *in fine* à la pollution des océans) ;
- **sanctionnent et/ou condamnent à des travaux d'intérêt général** (p.ex. en relation avec la préservation de ce site), les personnes qui font du **bruit dans ces zones protégées** ;
- mettent des **panneaux de signalisation** indiquant le caractère protégé du site et les responsabilités/obligations des visiteurs ;
- **renforcent la surveillance diurne et nocturne de ce lieu** très hautement fréquenté en saison estivale afin de combattre **les campeurs sauvages et les dealers** ;

Quel patrimoine Genève laissera à ses générations futures si citoyens, autorités municipales et cantonales laissent paysages et nature se dégrader inexorablement ?

Nom, Prénom	Adresse	Signature
-------------	---------	-----------

Merci de renvoyer la pétition jusqu'au 15 avril 2016 au plus tard à :

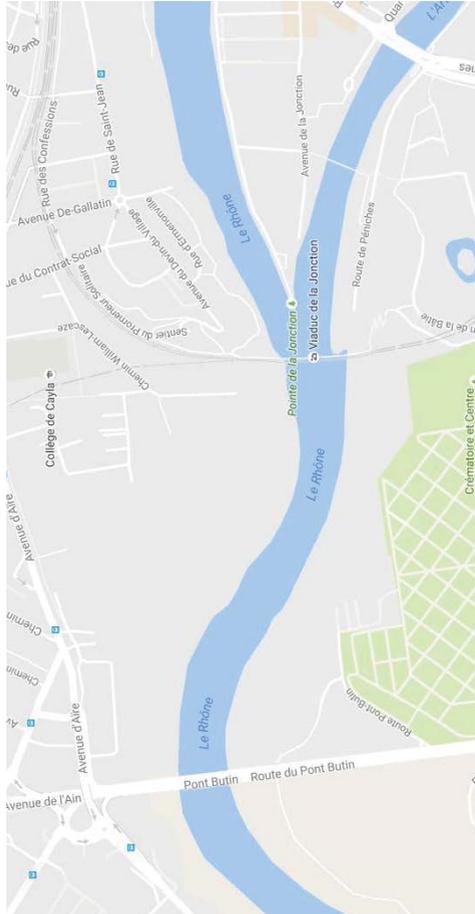
« Pétition Rhône », Avenue d'Aire 95 F, 1203 Genève

Pétition P-357
Pétition pour la
protection des
rives du
Rhône / du
Sentier des
Falaises

Présentation au Comité des
Pétitions du Conseil
Municipale de Genève.

29 Août 2015

Localisation



Le cadre 'officiel'

- 'Le sentier des Falaises de Saint-Jean relie le quai du Seujet au pont de la Jonction dans un **cadre sauvage exceptionnel**.' (site de la ville de Genève)
- Site recensé Ramsar (oiseaux) P LANS
- Biotope ...aménagement SIG
- Cigales Rouges (courrier de la DGAN)
- Loi sur la protection générale des rives Rhône

Vue sur le Pont Butin



Vue depuis la 'plage'



5234

SÉANCE DU 20 MARS 2017 (après-midi)

Pétition: pour la protection des rives du Rhône et du sentier des Falaises



La cigale rouge



Un site en danger

1. Camping sauvage et bruyant
2. Barbecues et déchets non maîtrisés
3. Trafic de drogue & insécurité
4. Nombreuses « rave parties » jusqu'à l'aube voire 10h du matin
5. Destruction du cadre naturel

Déchets non maîtrisés



Déchets et caddie



Décharge au bord de l'eau



Adossé au biotope SIG

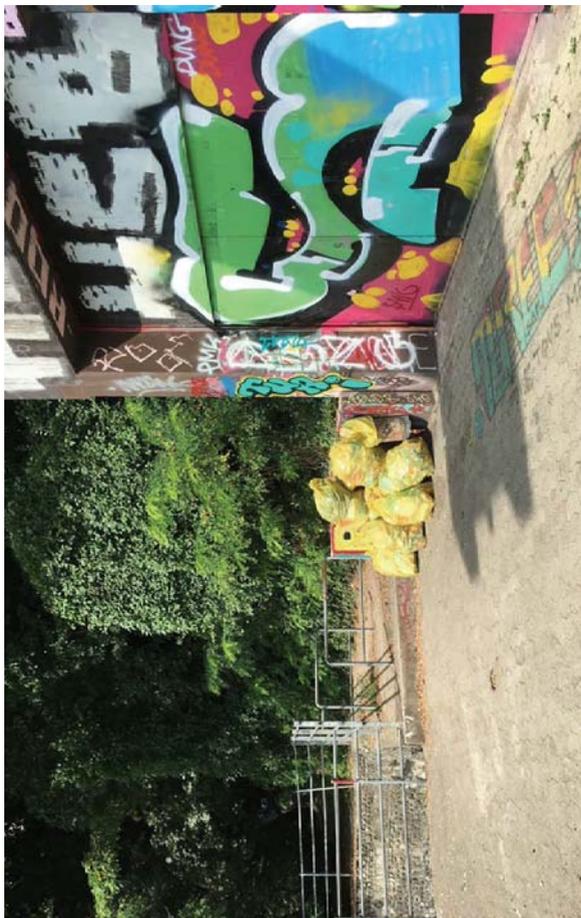




Station de pompage SIG



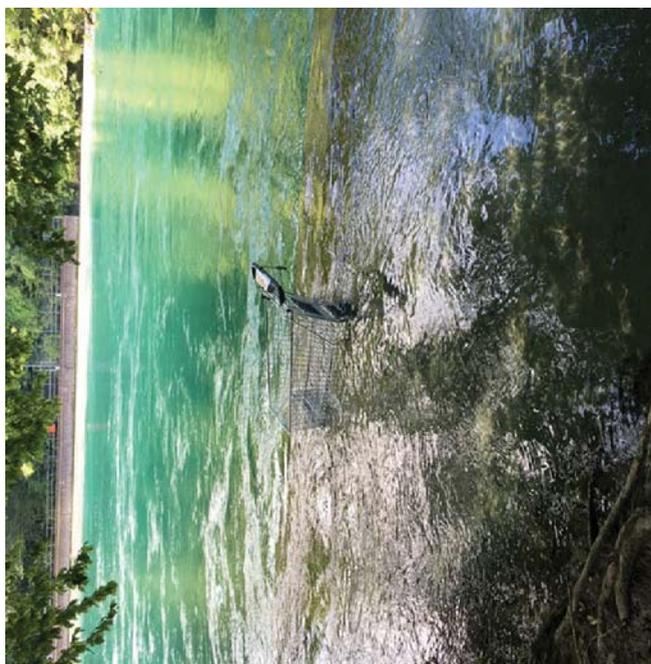
Station de pompage SIG



Caddie dans le Rhône



Caddie dans le Rhône



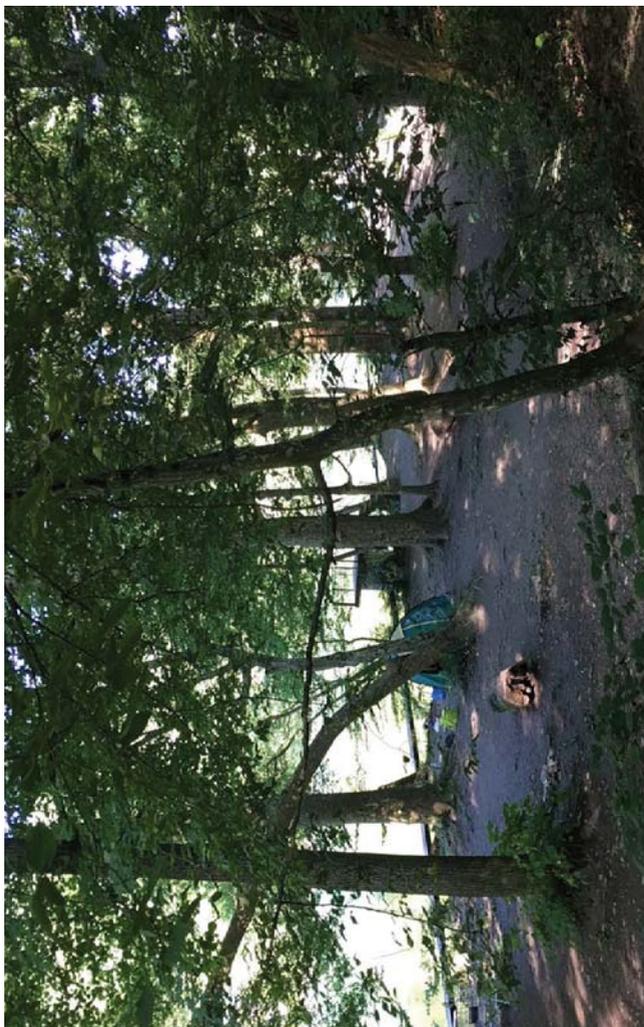
Caddie noyée = risque pour
animaux et nageurs



Caddie = risque pour enfants



Camping sauvage



Article TDG du 19.07.2015



8 | 10 Genève, le 18 juillet 2015.

Ambiance au bord du Rhône, entre le pont de la Jonction et le pont Butin.



Décharge ?



Décharge ?



Grillage du biotope SIG coupé



Grillage coupé



WC sauvage



Barbecue



Propositions

- Sensibilisation du public « cadre naturel / incivilités (bruit / littering) » → panneaux
- Interdiction(s) ? → panneaux
- Rondes de police régulières et/ou ciblées
- Gérer les ordures (sensibilisation à ramener les ordures / enlèvement par le Rhône ?)
- Indications WC publics proches
- Intervention police contre les Raves / camping sauvage

Exemple de signalisation



Interdiction ?





NB: photo prise à Dakar

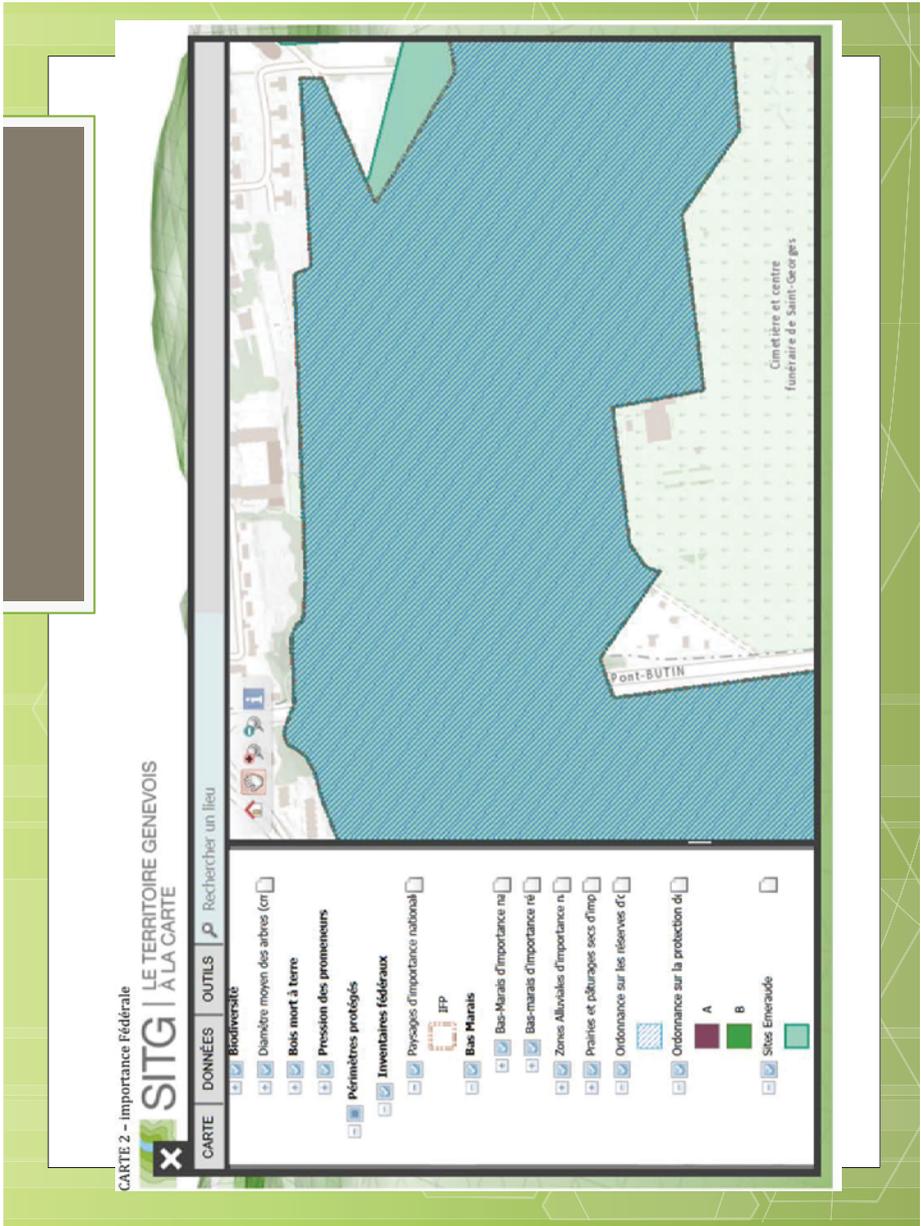
Exemple de
signalétique
« positive »

-

« savoir vivre »
vs.

« interdiction »





Pétition: pour la protection des rives du Rhône et du sentier des Falaises

M^{me} Martine Sumi, rapporteuse (S). L'objet de cette pétition se situe sur le sentier des Falaises, rive droite du Rhône, entre le pont de Sous-Terre et le pont Butin. Le premier de ses buts est de mieux défendre ce site déjà normalement placé sous la protection de la loi sur la protection générale des rives du Rhône.

Dans ce sens, la pétition dénonce les incivilités qui ont abouti à la destruction du cadre naturel, principalement à cause de barbecues, de déchets, de caddies jetés dans l'eau ou sur les berges et de coupes sauvages de bois, voire d'arbres.

Les pétitionnaires demandent d'informer par des panneaux, de mieux guider les promeneurs pour indiquer par exemple où trouver des WC publics à proximité, d'interdire les feux et les coupes sauvages et de mettre en place une meilleure gestion des ordures dans une perspective de préservation de l'aspect indigène du site, de la végétation et même de l'habitat de certaines espèces animales.

La seconde intention est de lutter pour les riverain-e-s contre les nuisances sonores liées en particulier à des *raves* tard dans la nuit, jusqu'au petit matin en été. Ils demandent plus d'interventions de la police et des sanctions pour les contrevenant-e-s.

Lors de l'audition de M. Guillaume Barazzone, maire, et de ses services, en particulier du Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP), des agent-e-s de la police municipale (APM) et du Service des espaces verts (SEVE), M. Guillaume Barazzone a confirmé que la fréquentation du lieu a beaucoup augmenté ces dernières années, mais aussi que, grâce à la proposition PR-1071, les cheminements vont être rénovés très prochainement pour un montant de 420 000 francs.

Le nettoyage est réalisé par une entreprise sociale qui passe, exclusivement à pied, quatre fois par semaine, le lieu étant totalement inaccessible pour les véhicules. Le conflit entre un site qui a une vocation naturelle et l'infrastructure sur place, qui n'est volontairement pas celle d'un parc, a alors été relevé. Depuis l'été 2017, le SEVE a prévu de mettre en place un dispositif de tri semblable à celui mis en place au parc La Grange et aux Franchises. Ce sont des centres de tri qui seront installés aux accès et aux sorties du lieu, de façon que le public gère mieux ses propres déchets.

L'information sur place étant effectivement insuffisante, elle sera mieux signalée pour indiquer les comportements et usages du site, qui sont différents de ceux d'un parc public. Paradoxalement les nuisances sonores auxquelles font référence les pétitionnaires proviennent surtout du sentier des Saules, situé sur l'autre rive. Il y a certes des nuisances émises depuis le sentier des Falaises, mais elles proviennent de petits groupes de jeunes, avec qui les APM nous ont signalé avoir chaque fois pu négocier pour leur demander de baisser la musique, mais la grande majorité des réquisitions, des plaintes concernent le sentier d'en face, le sentier des Saules.

Pétition: pour la protection des rives du Rhône et du sentier des Falaises

Pour les deux sentiers, en 2016, il y a eu en tout 48 interventions recensées qui ont donné lieu à deux contraventions pour tapage nocturne, une contravention pour infraction à la loi sur les stupéfiants et une dizaine d'amendes pour stationnement illégal. Il faut relever que durant l'été les APM interviennent à quatre sur un lieu pouvant accueillir 1000 à 1500 personnes, souvent alcoolisées, et qu'il n'est en conséquence pas évident d'y ramener le calme.

A l'unanimité tous les partis ont accepté en commission le renvoi de la pétition au Conseil administratif et ont relevé que le département travaillait déjà dans la bonne direction, la principale difficulté étant de trouver un équilibre juste entre la protection de la nature et ces espaces qui doivent profiter à la population. Notre débat en plénum est l'occasion d'avoir un bilan des mesures déjà prises. Il a toutefois également été relevé qu'il y a un écart entre le scénario catastrophique dépeint par les pétitionnaires et la réalité. Il faudra donc nuancer le propos en considérant que la problématique ne se pose pas sur l'ensemble du sentier des Falaises, tous les jours et toute l'année. Je vous remercie.

Le président. Merci, Madame Sumi. Je vous rappelle que le bureau a décidé de traiter tous les objets de ces deux séances en débat accéléré. Je donne la parole à M. Didier Lyon.

M. Didier Lyon (UDC). Merci, Monsieur le président. Cette pétition nous fait part de problèmes d'insalubrité et de nuisances sonores sur les rives du Rhône et le sentier des Falaises. La principale difficulté sera de trouver un juste équilibre entre la protection de la nature et ces espaces qui doivent profiter à la population. Le débat en séance plénière sera l'occasion d'avoir un bilan des mesures déjà prises. Il convient toutefois de relever qu'il y a un écart entre le scénario catastrophique dépeint par les pétitionnaires et la réalité. Il faudra donc nuancer le propos en considérant que la problématique ne se pose pas sur l'ensemble du sentier des Falaises, tous les jours et toute l'année. Compte tenu de l'ampleur de la tâche pour préserver les rives et ménager un accès à la population, l'Union démocratique du centre demande le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, Ensemble à gauche partage la préoccupation des pétitionnaires de protéger ce site des rives du Rhône et du sentier des Falaises, qui est d'ailleurs protégé par la loi sur la protection générale des rives du Rhône. C'est un endroit très particulier et exceptionnel, qu'il faut sauvegarder. Ensemble à gauche partage également la préoccupation de trouver des solutions pour le ramassage des ordures, ou plutôt de chercher à améliorer les solutions existantes, vu la fréquentation plus grande de ce lieu. Par contre, nous ne partageons pas d'autres aspects de cette pétition.

Pétition: pour la protection des rives du Rhône et du sentier des Falaises

En effet, selon les services auditionnés, ce lieu ne semble pas un endroit de deal. Les fêtes ou campements sont plutôt des événements exceptionnels, disons occasionnels mais pas réguliers, et effectivement comme les personnes avant moi l'ont dit, les nuisances nocturnes forment de fait un ensemble avec les nuisances qui viennent principalement de la rive d'en face, et relativement peu de cet endroit même. Surtout, nous ne pensons pas qu'il faille introduire, comme il est écrit, des sanctions lourdes, des condamnations à des travaux d'ordre général. Cela ne nous semble pas une approche adéquate à ce type d'incivilités. Nous défendons plutôt une approche préventive et, si vraiment ça devait être récurrent, des sanctions, ce qui est d'ailleurs la pratique assurée par les services. Pour cette raison, nous ne voterons pas en faveur du renvoi au Conseil administratif.

M^{me} Albane Schlechten (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, à la commission nous avons été sensibles à certains propos, à certaines images; il y a effectivement un souci d'insalubrité à certains endroits, il y a des problèmes d'incivilités, et nous avons bien compris qu'il y avait là certains soirs ou certains jours de week-end, voire de semaine, des conflits d'usage et un enjeu réel de cohabitation des activités et des intérêts pour toutes et tous.

Maintenant, la proposition de stopper ces activités générant des nuisances, comme les fêtes un peu plus libres, on va dire, ou sauvages, ou les pique-niques à plus grande échelle, voire encore les jeux pour enfants, comme c'était le cas dans une pétition précédente, ça nous sommes fondamentalement contre. Nous voulons que les bords du Rhône soient accessibles à toutes et tous. Ce serait malhonnête dans la mesure aussi où nous encourageons toutes les actions qui vont dans le sens de la cohésion sociale et de l'accessibilité des berges du Rhône.

Pour toutes ces raisons, et également parce que le Conseil administratif s'est déjà saisi de ces questions, qu'un certain nombre de messages ont été transmis par le biais de cette pétition, nous estimons que c'est pour l'instant suffisant. Un peu plus d'information et de sensibilisation est effectivement nécessaire, mais nous n'accepterons pas cet objet et ne le renverrons donc pas au Conseil administratif ce soir.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Apparemment, les positions des partis jouent sur les mots. Tout le monde est en partie d'accord, mais pas tout à fait... Les Verts, effectivement, accepteront cette pétition dans l'esprit, et pas à la lettre. Les berges du Rhône sont sous protection, et les Verts tiennent à cet élément. Ils souhaitent que les gens puissent venir s'y détendre, mais nous tenons à distinguer clairement le sentier des Saules, où nous avons créé des aménagements et où effectivement les personnes peuvent venir en masse, et où il n'y a pas beaucoup de nature, du

Pétition: pour la protection des rives du Rhône et du sentier des Falaises

sentier des Falaises, qui est vraiment un espace de forêt qu'il faut protéger. Il ne faut pas trop de débordements à cet endroit, il ne faut pas d'installation fixe de loisirs. Les gens peuvent venir faire un pique-nique en emportant leurs déchets après, mais nous voulons éviter de développer un deuxième sentier des Saules, c'est pourquoi les Verts accepteront cette pétition dans son esprit.

M^{me} Fabienne Beaud (DC). Mesdames et Messieurs, le groupe du Parti démocrate-chrétien est en faveur du renvoi de la pétition au Conseil administratif afin qu'il prenne des mesures pour trouver un équilibre entre les nuisances faites par les squats ou les personnes qui profitent des berges et la population qui doit subir les nuisances. Pour cette raison, nous demandons le renvoi au Conseil administratif.

M. Amar Madani (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, chers collègues, l'unanimité qui s'est dégagée en commission pour cette pétition est en soi un signal fort, adressé aussi bien aux pétitionnaires qu'aux riverains et aux citoyens soucieux de préserver ce magnifique endroit dans notre ville, comme aux autorités, à tous les échelons.

Beaucoup de choses ont été dites concernant la pétition, et dans le détail, en attestant la légitimité et le bien-fondé. J'ajoute que je fréquente régulièrement ces lieux depuis des années, l'hiver comme l'été, et je constate que la beauté, la valeur intrinsèque de ces lieux est malheureusement mise à mal et s'est dégradée, surtout ces toutes dernières années. En plus, le phénomène s'est déplacé depuis sept ans au-delà du pont Butin pour regagner le territoire des Villes de Lancy, d'Onex, de Vernier et même au-delà.

Il est donc impératif que les autorités se penchent sérieusement sur la problématique pour permettre ainsi à la nature de reprendre ses droits et aux riverains de trouver leur quiétude. C'est pourquoi le Mouvement citoyens genevois, comme il l'a fait en commission, vous invite à voter cette pétition.

M. Stéphane Guex (HP). Ce n'est pas la première fois que des unanimités qui se font en commission se défont en plénière. Je suis étonné que certains groupes qui s'étaient engagés pour le renvoi de cette pétition aujourd'hui reviennent sur leur parole. Le signe est important; il faut effectivement envoyer un signe aux occupants de ce groupe d'immeubles, qui souffrent de ces nuisances, comme le lieu souffre de nuisances. Certains se sont exprimés là-dessus, ils connaissent l'endroit, mais j'ai l'impression qu'ils ne s'y sont pas baladés depuis longtemps, parce qu'effectivement ça devient, certains jours, des lieux de décharge, et pas

Pétition: pour la protection des rives du Rhône et du sentier des Falaises

uniquement le matin à l'aube quand les nettoyeurs ne sont pas passés, comme le sous-entend le rapport, ou comme ça a été dit en commission; dans l'après-midi on peut trouver encore des déchets. Il y avait un caddie, qui nous avait été présenté, qui était immergé. Ce n'est pas la première fois que ça a eu lieu; depuis, j'en ai revu. Et puis, ce n'est pas uniquement lié à ce côté de la rive, c'est également lié à la rive d'en face, qui est aussi laissée dans un état d'abandon et un peu sauvage.

Le signe qu'il faut donner, fortement, aux pétitionnaires, et malgré les nuances données par certains collègues, parce que la pétition va peut-être trop loin dans ses termes, c'est un peu comme le débat sur la sécurité et le sentiment d'insécurité. Il y a effectivement, pour ces habitants, des nuisances, et particulièrement en été, jusqu'à très très tard, ou très très tôt, on ne sait pas comment il faut le dire; ce qui n'a pas été dit en commission et ce que mes collègues ignorent peut-être, c'est que la pétition émane d'une association d'habitants qui s'est créée, en fait, pour l'occasion. Les nuisances sonores répétées, régulières, récurrentes ont nécessité plusieurs appels par différentes personnes, qui ont eu recours à la police pour intervention. Ces gens ont finalement décidé de se réunir, de créer une association d'habitants, puis de faire cette pétition.

C'est pour ça qu'aujourd'hui je demande à mes collègues, y compris aux groupes qui sont revenus sur leur parole de la commission, de voter pour le renvoi au Conseil administratif et pour qu'enfin la Ville prenne des mesures, de prévention – c'est utile – mais aussi de répression s'il le faut. Il faut jouer sur les deux tableaux. Il faut qu'on arrête de dire «bon, ce n'est pas trop grave». C'est grave. Ça contribue de ce sentiment d'être dans une zone peut-être pas de non-droit, mais de laisser-aller assez important. Je vous remercie.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il n'y a plus de prises de parole. Je vais donc faire voter les conclusions de la commission, à savoir le renvoi de la pétition P-357 au Conseil administratif.

Mis aux voix, le renvoi de la pétition P-357 au Conseil administratif est accepté par 44 oui contre 22 non (1 abstention).

5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 13 septembre 2016: «Pour l'aménagement de la cour intérieure de l'îlot Lissignol – Bouchet – Rousseau» (P-360 A)¹.

Rapport de M. Guy Dossan.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 13 septembre 2016. La commission des pétitions, présidée par M^{me} Fabienne Beaud, a étudié la pétition P-360 lors de ses séances des 10 octobre et 14 novembre 2016. Les notes de séances étaient prises par M^{me} Cristina Iselin, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 10 octobre 2016

Audition de MM. Stéphane Olmos et Pierre-Yves Nico, pétitionnaires

Les pétitionnaires sont habitants du quartier et viennent défendre un espace public qui permet d'alimenter le bien-être de tout citoyen vivant au centre-ville. Ils interviennent aujourd'hui pour permettre la réalisation de ce projet, car il s'agit d'un oubli.

Lors de la rénovation du quartier, qui en satisfait ses habitants, et plus particulièrement dans le cadre de celle du 1-3 Lissignol, les pétitionnaires avaient rencontré M. Meylan, directeur du patrimoine bâti. Il avait été prévu de réhabiliter la cour intérieure de l'îlot. Cette cour intérieure comporte un premier niveau, à la hauteur de la rue Rousseau, et un second niveau, non accessible au public, donnant sur le premier étage (sur le toit de la librairie).

Avant la création du Quai 9, la cour intérieure avait posé de nombreux problèmes aux habitants, étant squattée la nuit par des personnes toxicodépendantes, et son accès nocturne avait été fermé par une grille; lors du contrat de quartier, il a été décidé de réaménager cet espace.

Le second niveau est accessible depuis un appartement du premier étage du 14 rue Rousseau et une entrée du 1-3 Lissignol. Depuis vingt ans, un espace végétalisé a été aménagé sur la partie gravier. Plusieurs habitants s'occupent de cet espace, arrosent les plantes, y font pousser des légumes, des fleurs, etc. Cela

¹ Commission, 984.

créé un espace convivial semi-public, puisque qu'il n'est pas accessible à tout le monde. Dans le cadre des travaux, la dalle couvrant la cour intérieure a été démolie comme prévu, mais les habitants n'ont dès lors plus accès à la partie supérieure donnant sur la toiture de la librairie et ne peuvent plus s'occuper des plantes, ce qui constitue un oubli à leurs yeux.

Les pétitionnaires demandent donc:

- que les habitants puissent continuer à bénéficier de la présence des grilles, fermées la nuit afin d'éviter les déprédations mais ouvertes la journée, afin que ce lieu soit ouvert au public;
- d'aménager la cour intérieure, qui doit être réhabilitée prioritairement pour les résidents de l'îlot, en y installant un escalier ainsi qu'un local poubelles-poussettes-vélos. Le local à poubelles existe mais se situe au premier sous-sol, ce qui impose que la concierge monte «à bras» des conteneurs en plastique sur roulettes.

M. Nico souhaite souligner que les bacs à fleurs ont été mis en place sur le toit dans les années 1980, lors de la construction de l'extension de la librairie Ellipse dans la cour intérieure. Il avait été demandé de pouvoir disposer de terre afin d'y faire pousser des plantes, mais la Ville de Genève avait répondu par la négative en affirmant aux habitants que cet espace était prévu pour la rénovation du 1-3 Lissignol. Aujourd'hui, l'immeuble est en rénovation et les habitants n'ont plus accès à ces fameux bacs qu'on leur promet de pouvoir utiliser depuis trente ans.

Différents partenaires citoyens ont participé à la rédaction de cette pétition. Cette demande est clairement définie comme une demande indépendante aux travaux et s'attache à un diagnostic réalisé par le contrat de quartier Saint-Gervais – Seujet – Voltaire.

M. Nico souligne que la Ville de Genève adhère à une politique de végétalisation des différents espaces et places au sein des quartiers. Le quartier de Saint-Gervais en est particulièrement dépourvu et les habitants pensent donc que maintenir un espace végétal ouvert au public dans ce petit îlot va dans le sens du choix politique de la Ville.

Une commissaire souhaiterait savoir dans quelle mesure l'aménagement de l'espace intérieur était prévu et quel serait le montant des travaux souhaités.

M. Nico mentionne que c'est une erreur, aussi bien des architectes que des habitants, puisqu'ils étaient en effet partenaires de ce projet et avaient été consultés. Tout le monde était d'accord pour dire que cette cour était insalubre et qu'il fallait l'améliorer. Supprimer la dalle était par conséquent la bonne solution. Cependant, les habitants avaient tellement de préoccupations à l'intérieur de l'immeuble pour leurs espaces collectifs qu'ils ont négligé le fait qu'une fois la

SÉANCE DU 20 MARS 2017 (après-midi)
Pétition: pour l'aménagement de la cour intérieure
de l'îlot Lissignol-Bouchet-Rousseau

dalle cassée, ils ne pourraient plus avoir accès aux bacs à fleurs. Les habitants du quartier (non-partenaires de ce projet) sont venus dire aux habitants de l'îlot qu'il fallait absolument prévoir un réaménagement de cet espace, sans quoi les bacs à fleurs resteraient inaccessibles. M. Nico a alors immédiatement contacté la Ville de Genève, mais MM. Pagani et Meylan ont répondu que, s'ils comprenaient parfaitement la situation, d'un point de vue budgétaire, ils ne pouvaient pas le faire et qu'il fallait entreprendre une démarche pour que le projet repasse devant le Conseil municipal, d'où le lancement de la pétition, procédure suggérée par le magistrat lui-même.

M. Olmos précise qu'un escalier en colimaçon serait nécessaire, ainsi que l'installation d'un plancher sur le toit de la librairie, actuellement recouvert de gravier. Il estime le coût du projet entre 50 000 et 100 000 francs, mais que le coût dépend des normes de sécurité et d'isolation imposées. M. Nico mentionne que ce projet fait l'objet de la fiche N° L17 du contrat de quartier datant de 2010. M. Olmos ajoute encore que pour les résidents de l'hypercentre qui n'ont pas de jardin, cet endroit permet de pouvoir mettre la main à la pâte. Beaucoup de personnes se portent volontaires pour aller arroser les plantes, bêcher, etc. Cet espace crée une dynamique, les gens se parlant et se rencontrant. Ce projet a donc aussi un côté social.

Si un commissaire comprend le souhait des pétitionnaires, il rappelle toutefois que le Conseil municipal a voté sur la proposition PR-978 qui spécifiait: «l'intervention sur cette cour consiste à déposer l'ensemble de la terrasse intérieure et à trouver un niveau de référence horizontal...». Cela signifie que ce n'est pas un oubli, l'aménagement de la toiture ne faisait pas partie du projet de rénovation et cela a été validé par les habitants. Le commissaire tient à rappeler que les exigences des diverses associations de quartier pour la rénovation de cet immeuble étaient d'autre part très nombreuses. La Ville de Genève a créé à grands frais des locaux annexes pour des associations, des salles en sous-sol pour la musique, des salles polyvalentes, un bar, etc., ce qui explique, aujourd'hui, l'absence de local à poubelles ou de local à vélos. Des choix politiques ont été faits par une majorité qui n'est pas celle du commissaire et les habitants ont accepté ces choix.

M. Nico répond que la terrasse n'est pas la toiture, déposer la terrasse ne signifie donc pas démonter la toiture de la librairie. Déposer la terrasse signifie que seule la partie qui rend le passage insalubre et sombre sera enlevée. D'autre part, il ne s'agit pas d'une requête du 1-3 Lissignol, mais d'une demande indépendante, en lien avec le diagnostic fait dans le cadre du contrat de quartier Saint-Gervais – Seujet – Voltaire. Les habitants des immeubles voisins du 1-3 Lissignol étaient utilisateurs de cet espace en gravier bien avant les négociations qui ont eu lieu pour la rénovation de cet immeuble. L'espace gravier est donc rattaché non seulement au 1-3 Lissignol, mais aussi à toutes les autres entités et allées du quartier.

Un commissaire souhaite savoir combien d'habitants utilisent cet espace. Il lui est répondu qu'environ 30 personnes l'utilisent. M. Olmos précise que la journée cet espace est public et rassemble une grande variété de personnes. Lorsque les grilles sont fermées, les habitants des 14 rue Rousseau et 5-7 rue Lissignol peuvent accéder directement au rez-de-chaussée de la cour intérieure.

Une commissaire demande ce que pensent de cette démarche les personnes qui n'ont pas accès directement à ce lieu. M. Nico répond que beaucoup de résidents des autres immeubles y viennent aussi, s'occupent des plantes et entretiennent cet espace, celui-ci étant ouvert toute la journée. La commissaire s'étonne du coût assez excessif des travaux souhaités. M. Nico pense que le coût pourrait être bien moindre. Les pétitionnaires ont proposé de faire les recherches pour les matériaux, mais il leur a été expliqué que si un tel projet se réalise, les infrastructures doivent répondre aux normes de sécurité.

La proposition d'auditionner M. Pagani est acceptée à l'unanimité des 15 membres de la commission.

Séance du 14 novembre 2016

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M. Philippe Meylan, directeur du patrimoine bâti

M. Meylan explique que, dans les années 1970, la Ville de Genève a réalisé une extension de la librairie dans la cour. Une partie de cette dernière avait été alors couverte afin de protéger le passage depuis la rue Rousseau jusqu'à la rue Lissignol. Cette couverture a toutefois fait de la cour un trou noir, un lieu absolument invivable, la lumière n'arrivant même plus à y descendre. L'actuelle rénovation du bâtiment est très lourde (7,7 millions) et comprend celle de tous les logements, des commerces et la réalisation d'une salle de quartier en sous-sol.

Dans le cadre de ce projet, les architectes ont proposé:

- de démonter la couverture pour redonner une qualité à cette cour en faisant en sorte que la lumière redescende jusqu'en bas;
- de requalifier l'espace de la cour;
- de retravailler les surfaces de la cour et en particulier sa mise à l'horizontale, les habitants de l'immeuble se chargeant du programme d'occupation de cette cour.

La toiture de la librairie, qui fait l'objet du débat, est conservée. Les habitants se sont octroyés l'usage de cette dernière. Toutefois, cette toiture n'est pas accessible et, techniquement, elle n'est pas faite pour accueillir du monde. Lors des discussions sur le projet de rénovation, il n'y a pas eu de revendication

SÉANCE DU 20 MARS 2017 (après-midi)
Pétition: pour l'aménagement de la cour intérieure
de l'îlot Lissignol-Bouchet-Rousseau

particulière, sachant que cet espace non seulement n'est pas accessible, mais qu'on ne peut pas non plus y garantir un accès pour des questions d'étanchéité. Cet espace se dégradera si on en fait un lieu d'accès. D'autre part, en termes de sécurité, les bacs à fleurs, tels qu'ils sont disposés, n'ont pas la hauteur légale pour assurer la sécurité des habitants. Enfin, l'accès se fait par la fenêtre d'une cage d'escalier ou directement par les appartements, ce qui pose évidemment un problème de privacité.

M. Meylan ajoute que la Ville de Genève n'a pas de budget pour faire les travaux que les pétitionnaires demandent, qu'il est nécessaire qu'un projet complémentaire soit élaboré, des autorisations et un crédit demandés.

Un commissaire demande qui devra prendre en charge le coût d'un éventuel accident, la toiture n'étant pas faite pour accueillir du monde et la sécurité n'y étant pas assurée? Le magistrat estime que c'est de la responsabilité des habitants. Il n'y a en effet pas d'accès officiel puisque, pour accéder sur la toiture, il faut enjamber un obstacle qui ne doit pas l'être. Pour l'instant, les gens accèdent à cette terrasse en enjambant leur fenêtre. C'est donc de leur propre responsabilité et non de celle de la Ville de Genève.

Un autre commissaire s'étonne d'entendre le magistrat dire que c'est de la responsabilité des habitants. Lorsqu'il s'agit du Rhône et des gens qui sautent du pont de Sous-Terre, le magistrat répond toujours que la Ville de Genève est responsable. Dans le cas précis, la municipalité est au courant que les habitants font un usage illégal de cette terrasse et y organisent également des activités de groupe. Le jour où 50 personnes se trouvent sur la toiture et que cette dernière cède, qui sera responsable? M. Pagani répond que le Conseil administratif a écrit aux habitants à plusieurs reprises pour expliquer que l'usage qu'ils faisaient de la toiture n'était pas conforme, pour ne pas dire illégal, les habitants prennent donc eux-mêmes leurs responsabilités. Le commissaire est aussi surpris par l'autre demande des pétitionnaires, à savoir la réalisation d'un local poubelles-poussettes-vélos dans la cour. Le magistrat est-il d'accord d'entrer en matière sur la création de ce local, qui aurait pu être prévu dans le projet initial, plutôt que de répondre aux autres exigences formulées alors par les diverses associations? M. Pagani répond que des crochets sont prévus pour accrocher les vélos et qu'en ce qui concerne le local à poubelles et poussettes, dans la mesure où cet immeuble est vieux, il n'a pas l'impression qu'il puisse être réalisé.

Un commissaire souligne que lors du contrat de quartier, il avait été décidé de procéder à l'étude d'un projet pour un aménagement convivial de la cour. En quoi consistait-il? Le magistrat explique que la cour étant très en pente, il est aujourd'hui impossible d'y vivre et d'y faire la fête. Une fois les travaux terminés, celle-ci sera horizontale, ce qui la rendra conviviale, cet espace (environ 120 m²) convenant dès lors pour l'organisation de fêtes.

La commissaire demande quelles relations et négociations ont eu lieu avec les habitants; car pourquoi cette pétition soudaine? M. Meylan répond que tout le processus de mise au point du projet a été fait de manière extrêmement concertée. Lui-même et le magistrat rencontrent encore régulièrement les délégués des habitants. La discussion s'est déroulée de manière relativement constructive. Le sujet de la cour est plus ancien, mais en fait, une fois l'organisation de la cour définie, cette question a été laissée de côté. La Ville de Genève attendait de voir comment les gens se l'approprieraient. Les habitants sont très jaloux de leur autonomie et ils souhaitent prendre en charge et organiser la vie dans ce lieu. Il n'y a donc pas eu de projet déterminé à ce niveau-là. L'idée est de leur offrir une surface occupable et conviviale, ce qui sera le cas. En ce qui concerne la toiture de la librairie, la Ville de Genève maintient sa position quant à son usage, à savoir que celle-ci n'est pas faite pour accueillir un grand nombre de personnes. Si les habitants souhaitent la transformer, il faut qu'un projet soit développé, mais selon la procédure normale.

Le magistrat fait remarquer qu'il a participé à peu de projets qui ont duré aussi longtemps. L'immeuble était dans un état particulier, pour ne pas dire déplorable: les habitants avaient réuni des appartements, mis des poutrelles pour faire tenir le plancher, etc. Tout était extrêmement dangereux. Des discussions ont eu lieu à n'en plus finir. Après neuf ans, ce ne sont pas forcément les mêmes habitants donc les demandes changent.

Une commissaire demande ce que ferait la Ville de Genève si les habitants installaient de leur propre initiative un escalier. M. Pagani rappelle qu'une autorisation de construire est nécessaire et que, par conséquent, sans autorisation, un éventuel aménagement serait démoli.

Une commissaire socialiste constate que, si la création de la cour semble tout à fait intéressante pour les habitants, il serait peut-être envisageable de garder le statut quo, soit laisser les gens utiliser la toiture en accord avec les habitants vivant dans les logements donnant directement sur cette dernière.

M. Meylan est obligé de prendre en compte la partie légale, réglementaire et technique de la situation. En marchant sur la toiture et en y mettant des poids, celle-ci est peu à peu percée et son étanchéité est remise en question. De plus, les bacs à fleurs font moins d'un mètre de hauteur, ce qui n'est pas conforme aux normes de sécurité. La commissaire pense que l'on doit aller au bout du raisonnement, soit il faut condamner l'accès à la terrasse, soit alors tolérer l'usage qu'en font les habitants.

Un commissaire est interpellé par un élément de la pétition: «Néanmoins, le projet en cours de réalisation a omis de préserver l'accès à la partie haute de la cour (...) nous demandons (...) d'installer un escalier rétablissant l'accès à ce lieu.» S'il a bien compris, il n'y a jamais eu d'accès. Accepter ce texte tel quel

SÉANCE DU 20 MARS 2017 (après-midi)
Pétition: pour l'aménagement de la cour intérieure
de l'îlot Lissignol-Bouchet-Rousseau

sous-entend que ce point est acquis, ce qui le dérange. M. Pagani répond que les habitants passaient par l'allée et ensuite par les fenêtres des immeubles d'en face. Comment le magistrat voit-il cette terrasse dans dix ans, lorsque les habitants ne seront plus les mêmes et ne l'entretiendront peut-être plus? M. Pagani affirme qu'il se préoccupe de rénover les logements, d'aménager une belle cour et les locaux annexes. Terminer les travaux de cet îlot est donc la priorité. «L'affaire» de la toiture peut attendre. Il propose de convenir avec les habitants de laisser vivre cette cour durant six mois afin de voir comment ils se l'approprient. Une fois cette période passée, il réévaluera la situation avec eux et verra si autre chose doit être entrepris. Par contre, il ne sert à rien d'interdire aux habitants d'utiliser cette terrasse.

Un commissaire est persuadé qu'une partie de la terrasse utilisée ayant disparu dans le cadre des travaux, les habitants se retrouveront désormais tous à fréquenter la toiture de la librairie, qui, sans même parler des problèmes de sécurité, n'est faite ni pour y marcher, ni pour faire pousser des plantes. S'il y a des déprédations, mais que la Ville de Genève a autorisé son utilisation comme le préconise le magistrat, tout en mentionnant que cela était non conforme, que se passera-t-il? La Ville va-t-elle réaliser les travaux à ses frais? Si, un jour, il y a un accident ou des dégâts, la Ville de Genève sera mal prise. Le commissaire souhaiterait donc une réponse claire à ce sujet. M. Pagani répond que les gens ont des envies, notamment de planter des choses et de les entretenir. Il est compliqué d'y accéder et donc les habitants y organisent peu d'événements festifs. L'endroit est donc peu fréquenté, ce qui explique aussi pourquoi la toiture de la librairie n'a pas été endommagée. Il s'agit donc d'un faux problème.

Prises de position

Pour le Parti libéral-radical, la Ville de Genève a déjà beaucoup donné pour rénover tous les bâtiments du quadrilatère qui lui appartient. Il s'agissait de bons projets, dont la réalisation s'est longuement fait attendre, non par la faute de la Ville de Genève, mais par tous les bâtons qui ont été mis dans les roues des projets. Or, ce sont les mêmes personnes, qui, aujourd'hui, demandent encore des choses supplémentaires, alors même que tous leurs souhaits et exigences ont été satisfaits par la Ville: locaux associatifs, bar, rester dans l'immeuble pendant les travaux pourtant lourds, baux associatifs, etc. En ce qui concerne la terrasse proprement dite, il est dit qu'elle est non conforme et qu'elle n'est pas faite pour une quelconque utilisation, cela pour des raisons techniques et de sécurité. Il faudrait entreprendre des travaux pour la rendre conforme; pourtant, la Ville de Genève la laisse «en activité». On affirme qu'elle est peu fréquentée alors que la pétition signée par 600 personnes semble laisser penser le contraire... Le Parti libéral-radical est malheureusement d'avis que les habitants, à l'époque, ont laissé cet objet de côté pour ne pas trop charger la barque

de leurs désirs et qu'aujourd'hui, ils demandent par voie de pétition ce qu'ils n'ont pas réclamé au moment du dépôt de l'autorisation de construire. Comme le soulève régulièrement le Parti libéral-radical en plénière, la Ville de Genève est le seul propriétaire qui rénove en exauçant tous les vœux des locataires, en négociant avec eux et en se pliant à leurs exigences, et en oubliant que «qui paie commande». Dans le cas précis, les habitants ont eu tout ce qu'ils voulaient, ils ont accepté, mais reviennent néanmoins aujourd'hui à la charge. A un moment donné, il faut savoir dire stop! Pour ces raisons, le Parti libéral-radical classera cette pétition.

Le groupe Ensemble à gauche constate que la situation n'est pas aussi simple qu'elle en avait l'air. Les auditions des pétitionnaires et du département sont très différentes. Il renverra la pétition au Conseil administratif dans l'idée de favoriser cet espace collectif, le rendre le plus vert possible et pour que le Conseil municipal s'engage à chercher une solution pour l'aménagement de cette cour.

L'Union démocratique du centre classera cette pétition. Cette terrasse présente des risques d'accident. Il ne revient pas aux locataires de décider ce qu'ils veulent faire de leur environnement. De plus, il n'y a jamais eu d'accès au toit. Il n'est donc pas question de légitimer la situation.

Si le Parti démocrate-chrétien est conscient de l'accessibilité et de la convivialité de cet espace, le texte de la pétition le dérange néanmoins, car les pétitionnaires légitiment un espace qui ne l'est pas. Il convient, après l'inauguration, que les pétitionnaires reviennent pour une discussion avec les autorités afin d'examiner ce que sera cet espace, s'il ne convient vraiment pas. Le Parti démocrate-chrétien classera donc la pétition.

Le Parti socialiste, sur la base des renseignements donnés aujourd'hui, classera cette pétition. Il constate que cet ensemble de quartier s'améliore grandement et il s'en réjouit pour les habitants. Il comprend ce que signifie la perte de cet espace pour les habitants, qui n'a toutefois jamais été officiel. La Ville de Genève propose de la remplacer par un espace intéressant et ce compromis est correct. La cour est prévue nue mais elle pourra rapidement être fleurie et aménagée. Etant donné qu'il y a une compensation, d'une part, et un vivre-ensemble fondé sur du bon sens, naturel et spontané, d'autre part, le groupe socialiste classera cette pétition.

Le Mouvement citoyens genevois constate aussi que d'ici que la cour soit terminée, il sera possible de prendre d'autres décisions. Les pétitionnaires doivent donc avoir un peu de patience. En ce qui concerne la «terrasse» sur la librairie, la construction d'un escalier favoriserait l'entrée de cambrioleurs et d'agresseurs dans les appartements accessibles directement depuis cette dernière. Il convient de laisser les habitants s'arranger entre eux plutôt que de donner un accès à des tiers. Enfin, une procédure d'autorisation pour réaliser un équipement dans les

5278

SÉANCE DU 20 MARS 2017 (après-midi)
Pétition: pour l'aménagement de la cour intérieure
de l'îlot Lissignol-Bouchet-Rousseau

normes risque d'être coûteuse, sans assurance qu'elle soit obtenue. Ce dernier argument fait que le Mouvement citoyens genevois classera la pétition.

Vote

Arrivée au terme de ses travaux sur la pétition P-360, la commission vote le classement de la pétition P-360, par 10 oui (2 S, 2 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG) contre 2 non (EàG).

Annexe: texte de la pétition

SÉANCE DU 20 MARS 2017 (après-midi)
Pétition: pour l'aménagement de la cour intérieure
de l'îlot Lissignol-Bouchet-Rousseau

5279

Stéphane OLMOS
14, rue Rousseau
1201 Genève
079 728 67 42
ste.olmos77@infomaniak.ch

P-360

REÇU le
- 4 JUL. 2016

Monsieur Rémy BURRI
Président du Conseil municipal
de la Ville de Genève
Palais Eynard
4, rue de la Croix-Rouge
1204 Genève

Genève, le 1^{er} juillet 2016

Pétition pour l'aménagement de la cour intérieure de l'îlot Lissignol - Bouchet - Rousseau

Monsieur le Président du Conseil municipal,

Au nom d'un collectif d'habitants du quartier de Saint-Gervais, nous avons le plaisir de vous remettre la pétition « pour l'aménagement de la cour intérieure de l'îlot Lissignol - Bouchet - Rousseau », comportant un total de 619 signatures, ainsi qu'un petit dossier illustratif.

Cette cour intérieure, propriété de la Ville de Genève, est actuellement en transformation dans le cadre des rénovations du 1-3 rue Lissignol. Attendus par tous les habitants de l'îlot, ces travaux rendront le lieu plus accueillant et plus convivial. Nous nous en réjouissons.

Néanmoins, le projet en cours de réalisation a omis de préserver l'accès à la partie haute de la cour, où se trouve une végétation qui est entretenue depuis bientôt trente ans par les habitants. C'est dans l'objectif de poursuivre l'entretien de ces plantes - qui nous sont chères - que nous demandons aujourd'hui à la Ville de Genève d'installer un escalier rétablissant l'accès à ce lieu.

Par ailleurs, nous aimerions qu'un local à vélos, poussettes et poubelles, desservant les allées du 14 rue Rousseau et du 1-3 rue Lissignol, soit aménagé dans la partie basse de la cour.

Nous vous prions de transmettre cette pétition au Conseil municipal qui, nous l'espérons, sera sensible à ces requêtes qui émanent non seulement des habitants de l'îlot mais aussi d'une grande partie des habitants, commerçants et usagers du quartier de Saint-Gervais. Pour en parler plus en détail, nous demandons à pouvoir être auditionnés en temps voulu par la Commission des pétitions.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à la présente et en restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil municipal, nos meilleures salutations.

Pour le collectif des habitants
de l'îlot « Lissignol - Bouchet - Rousseau »,


Stéphane OLMOS


Anne DUNAND

Annexes ment.

SÉANCE DU 20 MARS 2017 (après-midi)
Pétition: pour l'aménagement de la cour intérieure
de l'îlot Lissignol-Bouchet-Rousseau

Projet pour l'aménagement de la cour intérieure des immeubles 14, 16 rue Rousseau et 1-3, 5, 7, 9 rue Lissignol

La cour inférieure (niveau rez-de-chaussée)

Présentation de l'espace de la cour inférieure avant les travaux de rénovation du 1-3 Lissignol :

Espace semi-public couvert d'une dalle :



Passage semi-public Rousseau-Lissignol :



Projet actuellement réalisé dans le cadre de la rénovation du 1-3 rue Lissignol :

Aplanissement du sol et destruction de la dalle formant plafond (terrasse dallée).

Compléments demandés par la pétition :

- Installation d'un **local commun sécurisé** permettant d'entreposer des vélos, poussettes et poubelles, pour les allées du 1-3 Lissignol et du 14 rue Rousseau ;
- Pose d'un **escalier permettant d'accéder à la cour supérieure** pour entretenir les végétaux qui s'y trouvent (toit actuel du magasin l'Oreille cassée et Ellipse).

Exemple de local à vélos, poussettes et poubelles (image fictive) :



Exemple d'escalier (image fictive) :



SÉANCE DU 20 MARS 2017 (après-midi)
Pétition: pour l'aménagement de la cour intérieure
de l'îlot Lissignol-Bouchet-Rousseau

5283

Projet pour l'aménagement de la cour intérieure des immeubles 14, 16 rue Rousseau et 1-3, 5, 7, 9 rue Lissignol

La cour supérieure (niveau 1^{er} étage)

Présentation de la cour supérieure avant les travaux de rénovation du 1-3 Lissignol :

Espace gravier à gauche
(toit du magasin l'Oreille cassée et Ellipse)

Terrasse dallée à droite



Cet espace offrait aux habitants la possibilité de cultiver des fruits, des légumes et des fleurs dans des pots et des petits bacs, tandis que les gros bacs installés par la Ville de Genève accueilleraient arbres, arbustes et buissons divers. Les habitants ont entretenu cet espace pendant presque 30 ans.



SÉANCE DU 20 MARS 2017 (après-midi)
Pétition: pour l'aménagement de la cour intérieure
de l'îlot Lissignol-Bouchet-Rousseau

Projet pour l'aménagement de la cour intérieure des immeubles 14, 16 rue Rousseau et 1-3, 5, 7, 9 rue Lissignol

Projet actuellement réalisé dans le cadre de la rénovation de l'immeuble du 1-3 rue Lissignol :

Destruction de la terrasse dallée qui formait l'unique accès à la végétation se trouvant sur l'espace gravier.

Compléments demandés par la pétition :

- Pose d'un **escalier permettant l'accès** à la zone végétalisée depuis la cour inférieure ;
- Aménagement d'un **plancher** sur toute la surface de l'espace gravier ;
- Maintien de la **conduite d'eau** permettant l'arrosage des végétaux.

Exemple de plancher (image fictive) :



Conclusion

Depuis bientôt 30 ans, la cour intérieure de l'îlot Lissignol – Bouchet – Rousseau est un véritable havre de paix et de nature en plein centre-ville. Les habitants de l'îlot tiennent à le conserver et à poursuivre son entretien de manière collective et responsable.



M. Didier Lyon (UDC). Les pétitionnaires sont des habitants du quartier qui veulent défendre un espace public permettant d'alimenter le bien-être de tout citoyen vivant au centre-ville. Cette cour intérieure comprend deux niveaux, un à la hauteur de la rue Rousseau et un second qui est accessible au public et qui donne sur le premier étage, sur le toit d'une librairie. La rénovation des bâtiments du quadrilatère appartenant à la Ville a déjà coûté cher; cette rénovation a duré longtemps, compte tenu des recours faits par les mêmes pétitionnaires.

De plus, les aménagements demandés par la pétition ne profiteront qu'aux pétitionnaires. Ce n'est que le reflet de la vision égoïste et limitée des pétitionnaires. Ces derniers demandent encore de nouveaux travaux alors même que tous leurs souhaits et exigences ont déjà été satisfaits par la Ville de Genève. L'Union démocratique du centre demandera le classement de cette pétition. Compte tenu que cette terrasse présente des risques d'accident, il ne revient pas aux locataires de décider ce qu'ils veulent faire de leur environnement. De plus, il n'y a jamais eu d'accès au toit. Il n'est donc pas question de légitimer cette pétition. Nous demandons le classement. Merci.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ensemble à gauche vous propose d'envoyer la pétition au Conseil administratif. En commission, nous avons entendu les habitants, qui souhaitent maintenir une vie conviviale dans cette cour d'immeuble à laquelle ils tiennent depuis très longtemps. Ils proposent un aménagement qui permettrait de maintenir l'utilisation de ce toit de la librairie qui, depuis vingt ans, crée un lieu de verdure en plein centre-ville. Ils rappellent aussi qu'il s'agit là d'une demande qui était déjà élaborée dans le cadre du contrat de quartier.

De l'autre côté, nous avons entendu le département, qui a expliqué que les travaux de rénovation en cours apporteront une amélioration de la vie de cette cour au rez-de-chaussée. Selon les travaux prévus, le sol sera mis à l'horizontale; il y aura également une amélioration de l'accès de la lumière. En revanche, il serait difficile d'assurer la sécurité en cas d'aménagement tel que souhaité par les pétitionnaires. Si la Ville installe par exemple un escalier comme proposé, elle devrait pouvoir garantir la sécurité de son installation, soit dans cet exemple mettre des barrières, ce qui changerait de fait ce lieu; en cas de changement de locataires du premier étage, il se pourrait également que les nouveaux habitants ne souhaitent pas de passage devant leurs fenêtres.

Nous avons donc assisté à la présentation de deux réalités fort différentes: un aménagement informel par et pour les habitants et le respect nécessaire des règles et des règlements. C'est aussi une question de responsabilité pour la Ville. Si nous avons décidé de proposer aujourd'hui d'envoyer la pétition au Conseil administratif, c'est dans l'idée de favoriser l'espace collectif dans cette cour, de permettre de la garder la plus verte possible, un îlot en plein centre, mais surtout dans le but

de poursuivre le dialogue avec les habitants et habitantes autour de la cour pour envisager des solutions simples d'amélioration.

M^{me} Jannick Frigenti Empana (S). Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillers municipaux, cette pétition a effectivement été étudiée en commission des pétitions. D'abord, lors du vote, nous nous étions mis d'accord pour ne pas la renvoyer au Conseil administratif, en quelque sorte séduits par les arguments amenés par le département. Nous voudrions, en tant que socialistes, souligner que la concertation est un art. En l'occurrence, il semble que cet art fasse défaut, ou en tout cas qu'il soit pris un petit peu à la légère, car en se rendant sur place (*brouhaha; cloche*) nous nous sommes rendu compte que la demande des habitants était tout à fait pertinente.

En effet, il y a eu concertation, mais en ce qui concerne les travaux du 1-3 Lissignol actuellement en cours, cette concertation demandait notamment que l'on s'occupe de la cour intérieure de l'îlot concerné par cette pétition. Il n'était pas question de discussions autour de la terrasse sur laquelle nous sommes amenés à nous positionner ce soir. De plus, cette cour intérieure était auparavant surmontée d'une dalle et il s'y passait quelques trafics pas forcément agréables pour les habitants. Dans le cadre de la concertation du contrat de quartier, la pose de deux portes grillagées avait été demandée, afin d'empêcher les accès et les allers-retours, notamment nocturnes. Les concertations s'arrêtent là.

En réalité, ce qui se passe dans cette cour, c'est que vous avez une librairie, et au-dessus de la librairie, vous avez cette fameuse terrasse, sur laquelle les habitants ont eu pour habitude de semer des graines, visiblement, puisqu'il y a des bacs; il y a même un petit étang avec des poissons rouges, et les habitants vont parfois à deux ou trois, maximum dix personnes, boire un petit verre sur cette terrasse. Ce qui est piquant, dans cette affaire, c'est que vous nous disiez que ces accès, maintenant, sont dangereux, qu'il y a de la dangerosité pour les habitants à s'y rendre, alors que les bacs à fleurs ont été posés il y a une quarantaine d'années par la Ville. On ne dit pas que ce qui s'est passé il y a quarante ans fait état de droit, mais les bacs et les choses qui étaient sur cette terrasse ont été déposés au début des travaux et reposés il y a trois semaines. Alors, la question est la suivante: dans quelle mesure est-on en train de s'interroger sur la sécurité des habitants? En effet, pour arroser les bacs de fleurs et les arbres, parce qu'il y a des arbres, les habitants doivent grimper sur un muret et y accéder par le biais d'une espèce de statue dans la cour... Enfin, c'est quand même passablement ridicule.

En tant que socialistes, nous avons donc changé notre position après la visite de cette cour, et nous souhaitons renvoyer cette pétition au Conseil administratif, avec la première recommandation d'étudier la faisabilité de la demande des habitants de poser un escalier, lequel pourrait être doté d'une serrure; ainsi

n'importe qui ne pourrait pas s'y rendre, et l'exigence de sécurité serait remplie. Notre deuxième recommandation est d'étudier comment aménager cette terrasse par la pose d'un toit ou d'un sol, je ne sais pas comment il faut le nommer, afin d'empêcher les infiltrations potentielles d'eau et que les habitants puissent aller arroser et passer un petit moment sur cette terrasse, car elle le mérite, et cet îlot le mérite. Nous renverrons donc cette pétition au Conseil administratif munie de ces recommandations.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai vu les conclusions de la commission des pétitions, qui demande pourquoi encore rajouter quelques travaux. Il faut savoir que cet espace, cette «terrasse», entre guillemets, était déjà utilisé avant. Au-dessus de la cour, qu'il est prévu de reblayer pour qu'elle soit à niveau, parce qu'aujourd'hui elle est en pente, il y avait un toit, et l'accès se faisait par ce toit. Ensuite les habitants allaient sur la terrasse, où ils ont planté dans des bacs quelques plantes et fleurs et même un arbre; il y a même un petit arbre qu'on voit sur la photo que j'ai prise samedi, lorsque je suis allé voir sur place.

Cela dit, à partir du moment où il y a des travaux dans l'immeuble d'à côté et du fait qu'on va reblayer cette cour pour la mettre à niveau, ça ne mange pas de pain, disons, de profiter de ces travaux pour étudier la possibilité de continuer d'avoir l'accès sur ce toit. Quelques personnes seulement y accéderont; il n'y a pas de risque de cambriolage puisqu'une grande partie des endroits ne sont pas accessibles, où on voit qu'il y a une découpe où ce n'est pas possible; aux autres endroits, il y a des grillages. En plus ce sont les mêmes personnes, ce n'est pas la personne qui à l'heure actuelle va se plaindre de ça, d'autant plus que pour l'accès à cette cour, il y a une grille fermée à clé. Par conséquent il n'y a pas de risque de cambriolage.

J'ai relevé encore une autre inexactitude dans le rapport, mais qui n'est pas la «faute» du rapporteur – entre guillemets, ce n'est pas une faute... M. Meylan nous dit que ce n'était pas possible parce que les bacs à fleurs ne sont pas assez hauts et ne constituent pas un garde-corps, parce que le minimum d'un garde-corps est de 1 m. Désolé, mais ces bacs, qui font office de garde-corps, font 1 m, 1 m 05 très exactement, et la loi prévoit 1 m. On peut donc permettre à peu de frais un accès limité sous l'autorité des locataires – ce sont tous des locataires de la Gérance immobilière municipale (GIM), que je sache – comme ça se faisait précédemment, sans créer un chamboulement majeur. Pourquoi attendre la fin des travaux pour monter un bout d'escalier, et puis peut-être faire un plancher ajouré sur ce bout de terrasse, pour continuer à permettre ces accès limités? Il fut même un temps où il y avait un poulailler, paraît-il, Monsieur le président, c'est assez sympathique; ça fait «cot cot», les poules... heureusement elles n'y sont

SÉANCE DU 20 MARS 2017 (après-midi)
Pétition: pour l'aménagement de la cour intérieure
de l'îlot Lissignol-Bouchet-Rousseau

plus parce qu'il peut y avoir des problèmes d'odeur. Il s'agit aussi de permettre de continuer d'entretenir les plantes, qui ont été plantées par les habitants dans les bacs, autrement, évidemment, s'il n'y a plus d'accès elles vont mourir.

Je trouve donc que ça ne mange pas de pain de renvoyer cette pétition au Conseil administratif pour examiner ces possibilités dans le cadre des travaux actuels. Ce n'est pas quelque chose de ruineux et je pense qu'il est possible de faire cela dans ce cadre-là. C'est pour ça qu'on change d'avis. Pourquoi priver les habitants de cet espace alors qu'on peut le faire à peu de frais et peu de moyens, et sous leur contrôle, et tout en étant assurés que la sécurité est garantie puisque l'accès à la cour, je le redis, est fermé par un portail à clé? De toute manière ceux qui vont sur cette terrasse, tout au plus une dizaine de personnes, ce sont ceux qui ont les fenêtres à côté, lesquelles sont grillagées. Je trouve donc que, finalement, ce serait dommage de classer cette pétition. Je pense qu'on peut faire un effort, et puis ce n'est qu'une pétition qu'on renvoie au Conseil administratif; charge à lui d'examiner les possibilités, je le dis encore une fois, dans le cadre des travaux. C'est pourquoi nous allons voter le renvoi au Conseil administratif.

M. Guy Dossan (LR). C'est là qu'on voit qu'une lettre peut avoir beaucoup d'effet sur des conseillers municipaux... Le Parti libéral-radical, quant à lui, ne changera pas de position; il classera cette pétition. Pourquoi, Mesdames et Messieurs? Parce qu'il y a un moment donné où il faut savoir dire stop. Quand on a auditionné les pétitionnaires (*brouhaha; cloche*), et principalement quand on a auditionné le magistrat et ses services, on nous a dit qu'on n'avait jamais connu un projet aussi long. Pourquoi est-il aussi long, Mesdames et Messieurs? Ce n'est pas pour la terrasse; c'est parce qu'on a accepté absolument toutes les demandes des habitants de ce 1-3 rue Lissignol.

M^{me} Frigenti Empana parlait tout à l'heure de concertation... Ah oui, ça c'est de la concertation! La concertation est un art. En tout cas ce n'est pas un art pour la Ville; c'est accepter les diktats des locataires, parce qu'on a absolument tout accepté pour le 1-3 Lissignol! Mesdames et Messieurs, allez regarder la proposition PR-978, qui parlait des travaux que nous devons faire dans ces deux immeubles. On aurait pu y construire au dernier étage, on ne l'a pas fait. Pourquoi? (*Brouhaha; cloche.*) Simplement parce qu'on ne pouvait pas créer des caves, qu'on devait mettre les caves dans les combles. Pourquoi est-ce qu'on ne pouvait pas créer de caves? Eh bien, parce qu'on a créé des locaux associatifs, un bar, une salle de concerts, des studios d'enregistrement, tout ça sur demande des pétitionnaires.

Maintenant, on vient nous dire «ah mais ce que vous nous avez fait, ça ne suffit pas, on avait oublié quelque chose». Je l'ai dit en commission, je pense plutôt qu'à l'époque on a évité de trop charger la barque devant les conseillers municipaux pour que ça passe, et puis on se dit «maintenant qu'on fait les travaux, on

essaie». Eh bien non, Mesdames et Messieurs, parce qu'on entend maintenant que les bacs ne créent pas de problèmes. Or il n'y a pas que la question de la sécurité. On a entendu les services du magistrat nous dire qu'il y a des problèmes d'étanchéité; il y a quand même des problèmes de sécurité, parce que cette toiture n'est pas faite pour recevoir du monde. Si c'était deux ou trois personnes qui viennent boire l'apéro un soir, pourquoi pas, mais je vous rappelle que cette pétition a été signée par 600 personnes; ça veut dire qu'on peut très bien se trouver un soir avec un fiesta avec 50 ou 100 personnes sur la toiture, et le jour où la toiture de la librairie descend avec ces gens, j'aimerais bien voir ceux qui ont voté ce soir pour le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Mesdames et Messieurs, on n'est simplement pas raisonnables. On a accepté toutes les demandes. Le projet a été validé, je vous le rappelle, par les locataires, puisque de nombreux recours ont été faits par ces locataires jusqu'à ce qu'ils obtiennent ce qu'ils voulaient, et ils ne parlaient en aucun cas de refaire l'accès à la toiture ni d'en créer un, ni de créer une zone de verdure. Alors, Mesdames et Messieurs, je pense qu'il faut un jour rester raisonnables.

Enfin, quand je reçois une lettre où on me demande d'avoir l'élégance de contester la décision prise par une commission, eh bien, Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous rappeler quand même que ceux qui nous parlent d'élégance sont des gens qui sont là depuis plusieurs dizaines d'années, pour certains d'entre eux, qui au départ devaient payer 50 francs à une association caritative comme loyer, qu'ils ont arrêté de payer assez rapidement. Quand on a auditionné M^{me} Salerno et ses services dans le cadre de la proposition PR-978, on nous a dit – c'était en 2013 – «depuis quelque temps ils acceptent de payer 100 francs pour se mettre en conformité avec ce qui leur avait été demandé par les baux associatifs de M. Haegi». Eh bien, Mesdames et Messieurs, si ça c'est de l'élégance, alors vous me permettez d'appeler de l'outrecuidance de changer de décision parce que la décision que nous avons prise ne plaît pas à ces gens-là. Moi, Mesdames et Messieurs, je n'ai pas de leçons d'élégance à recevoir de ces gens-là, donc nous voterons le classement de cette pétition.

M^{me} Sandrine Burger (Vé). Les Verts ne changeront pas d'avis car ils n'en avaient pas donné en commission. (*Rires.*) Cela dit, je ne reviendrai pas sur l'intervention précédente, que j'ai trouvée extrêmement vengeresse. (*Remarque de M. Guy Dossan.*) Bref. Les Verts suivront ce qui a été dit par le Parti socialiste. Je rajouterai notamment que, pour une fois, nous avons ici une cour intérieure qui n'est pas un parking. En ville de Genève, la plupart des cours sont des parkings, des endroits bétonnés qui deviennent très vite, en été, des îlots de chaleur.

Or, nous avons demandé depuis longtemps que la ville soit plus verte; nous avons des motions dans notre ordre du jour, déposées par la droite comme par

SÉANCE DU 20 MARS 2017 (après-midi)
Pétition: pour l'aménagement de la cour intérieure
de l'îlot Lissignol-Bouchet-Rousseau

la gauche, pour des murs et des toits végétalisés, et nous avons voté récemment de nombreux crédits à M. Barazzone pour végétaliser la ville... donc apparemment nous sommes tous d'accord dans ce Conseil municipal, nous voulons une ville plus verte. Pour une fois, nous avons ici des habitants qui ont créé un espace vert, et même s'il est semi-public, ce n'est pas la Ville qui l'a payé. Maintenant les habitants demandent simplement qu'ils puissent continuer à faire fonctionner cet endroit, qui permet d'amener un peu de respiration au centre-ville, dans un quartier qui est extrêmement dense, qui voit défiler des voitures toute la journée en direction d'un grand magasin bien connu de la population. Les Verts soutiendront donc la recommandation déposée par le Parti socialiste, et demanderont que le magistrat cherche une solution pour que ce petit espace vert puisse perdurer.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Je donne la parole à M. Stéphane Guex... qui renonce. Nous avons reçu à l'instant un amendement; en fait il s'agit de deux recommandations, qui émanent de M^{me} Frigenti Empana, de M. Sormanni, de M^{me} Studer et de M^{me} Burger. Elles n'ont pas été distribuées, mais je vais vous les lire.

PROJET DE RECOMMANDATION 1

Etudier la faisabilité de permettre l'accès à la terrasse (escalier, échelle...).

PROJET DE RECOMMANDATION 2

Etudier la faisabilité de poser un revêtement en plancher sur le toit de la librairie.

Mise aux voix, la recommandation 1 est acceptée par 41 oui contre 28 non.

Mise aux voix, la recommandation 2 est acceptée par 39 oui contre 28 non.

Mises aux voix, les conclusions de la commission (classement) sont refusées par 42 non contre 29 oui.

La pétition est renvoyée au Conseil administratif.

6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 27 septembre 2016: «Pour la création d'un parc à la pointe de la Jonction» (P-364 A)¹.

Rapport de M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 27 septembre 2016 par le Conseil municipal. La commission s'est réunie les 17 octobre, 14 novembre et 5 décembre 2016, sous la présidence de M^{me} Fabienne Beaud. Les notes de séances ont été prises par M. François Courvoisier et M^{me} Cristina Iselin.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 17 octobre 2016

Audition de M. Olivier Currat (Association des habitants de la Jonction), M^{me} Anita Frei (association Ecoquartiers-Genève) et de M. David Simonnin (Association pour la reconversion des Vernets), pétitionnaires

M. Simonnin précise que la pétition a été signée par près de 5500 personnes. Cette pétition demande que soit réalisé un parc public à la pointe de la Jonction, en aval de l'usine Kugler, à l'emplacement actuel du couvert des Transports publics genevois (TPG). Les bus étant voués à déménager fin 2018 sur le site d'En Chardon à Vernier. M. Simonnin ajoute que le quartier de la Jonction est extrêmement dense et qu'il manque beaucoup d'espaces verts. Il explique aussi que la fréquentation de la pointe de la Jonction s'est développée, notamment les activités de baignade et de loisir. Par conséquent, un parc à cet endroit répondrait à un grand besoin.

M. Simonnin précise que cette pétition émane de nombreuses associations d'habitants qui sont réunies sous l'égide du Forum pointe de la Jonction et qu'elles souhaiteraient être associées à la démarche pour la réalisation d'un parc.

Un commissaire estime que le projet des pétitionnaires pose un problème de sécurité, car il attirera du monde à la pointe de la Jonction, notamment des baigneurs; or cet endroit est dangereux à cause de la chute brutale de la température du Rhône provoquée par l'Arve.

¹ Commission, 1611.

Pétition: pour la création d'un parc à la pointe de la Jonction

M. Currat souligne que des panneaux explicatifs ont été installés il y a deux ans. Depuis, beaucoup moins d'accidents se sont produits à cet endroit. De plus, il estime qu'ajouter un parc à la pointe de la Jonction n'empirera pas la situation.

Une commissaire demande si les pétitionnaires ont des contacts avec la Ville et le Canton sur ce projet.

M^{me} Frei explique qu'ils ont eu des contacts indirects avec la Ville et le Canton. Elle ajoute que MM. Hodgers et Pagani se sont déclarés très favorables à la réalisation d'un parc à la pointe de la Jonction.

Une commissaire demande quel est le niveau de densité du quartier de la Jonction.

M^{me} Frei répond qu'il est autour de 2,8 et qu'il s'agit du second quartier le plus dense après les Pâquis.

Une commissaire demande quels sont les horaires de la buvette à la pointe de la Jonction et les activités réalisées.

M. Simonnin répond que, cette année, la buvette était ouverte de début juin à fin août, de 14 h à 21 h en semaine et les dimanches et de 14 h à 22 h les vendredis et les samedis. Il précise que le projet est à la fois social et culturel. Il est soutenu par le département de la culture et du sport et le département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Un commissaire relève qu'il y a deux propriétaires à la pointe de la Jonction. Il demande de quelle partie la Ville est propriétaire.

M^{me} Frei répond que la Ville a la compétence de l'aménagement des espaces publics conférés par le Canton, c'est-à-dire les berges et les rives. Les terrains sur lesquels se trouvent les TPG appartiennent au Canton, mais il est prêt à le céder à la Ville pour autant qu'elle y fasse un projet d'intérêt public.

Une commissaire demande depuis combien de temps le Forum pointe de la Jonction existe et comment il fonctionne.

M^{me} Frei répond qu'il existe depuis 2009 mais qu'il a été en veille pendant un certain temps. Le départ du bus a été l'occasion de réactiver le forum.

Une commissaire demande s'il y a un risque que les sols soient pollués.

M^{me} Frei répond qu'il y a un risque mais qu'un espace vert est un bon moyen de dépolluer ce genre de surface.

La présidente propose l'audition de M. Pagani. Elle met cette proposition au vote de la commission, qui accepte à l'unanimité des membres présents.

Pétition: pour la création d'un parc à la pointe de la Jonction

Séance du 14 novembre 2016

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement

M. Pagani explique aux membres de la commission que la moitié des hangars qui abritent actuellement les bus se trouvent dans la zone de verdure. Cela a été mis en zone de verdure il y a une quinzaine d'années. Cette zone-là est renforcée car elle a été complètement inondée. Il n'est donc pas possible de construire sur une moitié des hangars. Concernant l'autre moitié, M. Pagani précise que le Conseil d'Etat souhaitait l'aménager en un espace de loisir. L'Etat de Genève, n'ayant pas d'argent pour cet objectif-là, a proposé à la Ville de Genève de racheter cet espace. Le Conseil administratif de la Ville de Genève est intéressé à racheter l'ensemble de la pointe de la Jonction afin d'y aménager une zone de détente. Le Conseil administratif attend d'avoir l'autorité sur cette pointe de la Jonction afin de vérifier s'il y a de la dépollution à effectuer et examiner quel est le droit de superficie pour les TPG, qui ont ce droit jusqu'en 2040. Mais ils comptent renoncer à ce droit car ils doivent déménager leurs autobus. Ces hangars ne seront donc plus occupés par les TPG.

Un commissaire demande à M. Pagani si des prélèvements ont été fait afin de voir si la zone est polluée ou non.

M. Pagani répond que le Conseil administratif ne rachètera pas cette zone tant que l'Etat n'aura pas fait d'analyse pour voir si le lieu est pollué ou non.

M. Pagani précise que la volonté de M. Hodgers et de tous les habitants est d'avoir un lieu de détente qui ne soit pas au bord de la route. Aujourd'hui, 5000 à 6000 personnes s'alignent au bord du Rhône alors que ce terrain gigantesque pourrait les accueillir dans de bonnes conditions.

Une commissaire demande si la Ville a eu des contacts avec les associations concernées et si la Ville s'est concertée avec le Canton.

M. Pagani affirme que les différentes entités citées sont en discussion depuis une année avec M. Hodgers et sur la base des demandes des habitants. M. Pagani pense que ce projet est une très bonne idée.

Séance du 5 décembre 2016

Discussion et vote

Un commissaire estime que l'idée est bonne, mais il souligne que le terrain n'appartient pas à la Ville. Il annonce que le Parti libéral-radical renverra la pétition tout en insistant pour que le Conseil administratif négocie avec l'Etat afin que ce parc ne soit pas totalement à la charge de la Ville.

Pétition: pour la création d'un parc à la pointe de la Jonction

Une commissaire socialiste annonce que son groupe renverra la pétition au Conseil administratif. Elle précise qu'il faut absolument faire un parc à la Jonction et, si possible, obtenir une participation du Canton

Une commissaire précise que la pétition sous revue a également été renvoyée au Grand Conseil.

Une commissaire souligne qu'il y a des discussions sur le départ des TPG et l'avenir du lieu depuis longtemps. Les différentes associations du quartier sont mobilisées pour que cet espace soit utilisé de manière positive.

La présidente soumet la pétition au vote de la commission.

La commission se prononce en faveur du renvoi de la pétition P-364 au Conseil administratif à l'unanimité des membres présents, soit par 15 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG).

Annexe: pétition P-364

SÉANCE DU 20 MARS 2017 (après-midi)
Pétition: pour la création d'un parc à la pointe de la Jonction

5295



REÇU
23 SEP. 2016

P-364

Présidence du Conseil municipal
Monsieur Rémy Burri
Rue Pierre-Fatio 17
1204 Genève

Genève. le 23 septembre 2016

Monsieur le Président, cher Monsieur,

Veillez trouver, ci-joint, la pétition pour la création d'un parc à la Pointe de la Jonction, munie de 5485 signatures, lancée par le Forum Pointe de la Jonction, qui réunit l'Association des Habitants et Habitantes de la Jonction, l'Association écoquartiers-genève, l'Association pour la Reconversion des Vernets, le Canoë-Club de Genève, la Fédération des Artistes de Kugler et la Maison de Quartier de la Jonction.

Cette pétition a également été déposée auprès du Grand Conseil.

En vous remerciant de l'attention que le Conseil municipal portera à la demande des signataires de cette pétition, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, cher Monsieur, nos salutations les meilleures.

David Simonnin
Pour le Forum Pointe de la Jonction

copie à: M. Jean-Marc Guinchar, Président du Grand Conseil

Information à: Conseil d'Etat, Conseil administratif de la Ville de Genève

PÉTITION – POUR LA CRÉATION D'UN PARC A LA POINTE DE LA JONCTION



Compte tenu que :

- le couvert des TPG situé en aval de l'Usine Kugler à la Pointe de la Jonction sera vidé de ses autobus à la fin de l'année 2018 (déménagement au dépôt en construction d'En-Chardon à Vernier)
- le quartier de la Jonction manque cruellement d'espaces verts et sa densification se poursuit
- la population genevoise afflue massivement aux bords du Rhône durant la période estivale et qu'elle souhaite plus d'espaces de détente

Cette pétition demande aux autorités de l'Etat de Genève et de la Ville de Genève de mettre tout en œuvre pour réaliser un parc public dès 2019, dans le cadre d'une démarche participative avec les habitant-e-s, usagers-gères et associations concernées.

Nom	Prénom	Signature

Pétition: pour la création d'un parc à la pointe de la Jonction

M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret, rapporteuse (S). Cette pétition a été signée par 5500 personnes. La commission des pétitions a auditionné trois associations pétitionnaires, l'Association des habitants de la Jonction, l'association Ecoquartiers-Genève et l'Association pour la reconversion des Vernets. Les pétitionnaires demandent que soit réalisé un parc public à la pointe de la Jonction, en aval de l'usine Kugler, à l'emplacement actuel du couvert des TPG, les bus étant voués à déménager fin 2018 sur le site d'En-Chardon à Vernier.

Les pétitionnaires nous ont précisé que le quartier de la Jonction est extrêmement dense et qu'il manque beaucoup d'espaces verts. Ils ont aussi mentionné que la densité du quartier est autour de 2,8 et qu'il s'agit du second quartier le plus dense après les Pâquis. Les terrains sur lesquels se trouvent les TPG appartiennent au Canton, mais il est prêt à les céder à la Ville, pour autant qu'elle y fasse un projet d'intérêt public. La commission des pétitions a également auditionné M. Pagani, qui nous a expliqué que la moitié des hangars qui abritent les bus se trouvent dans la zone de verdure. Cette zone est renforcée, car elle a été complètement inondée. Il n'est donc pas possible de construire sur une moitié des hangars. Concernant l'autre moitié, M. Pagani nous a précisé que le Conseil d'Etat souhaitait l'aménager en un espace de loisirs. L'Etat de Genève, n'ayant pas d'argent pour cet objectif, a proposé à la Ville de Genève de racheter cet espace.

Le Conseil administratif de la Ville de Genève est intéressé à racheter l'ensemble de la pointe de la Jonction, afin d'y aménager une zone de détente. Il attend d'avoir l'autorité sur cette pointe de la Jonction, afin de vérifier s'il y a de la dépollution à effectuer. M. Pagani a précisé à la commission que le Conseil administratif ne rachètera pas cette zone tant que l'Etat n'aura pas fait d'analyse pour voir si ce lieu est pollué ou non. La commission a voté à l'unanimité le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

M. Didier Lyon (UDC). Cette pétition demande la création d'un parc public à la pointe de la Jonction, en aval de l'usine Kugler, à l'emplacement actuel du couvert des TPG. Cette pétition a recueilli 5000 signatures et elle a reçu un accueil favorable de la Ville et du Canton. En effet, la volonté de M. Hodgers, conseiller d'Etat, et de la majorité des habitants, est d'avoir un lieu de détente qui ne soit pas au bord de la route. Actuellement, ce sont environ 5000 à 6000 personnes qui déambulent sur les berges du Rhône, alors que le terrain concerné par la présente pétition permettrait de les accueillir dans de bonnes conditions. L'Union démocratique du centre soutient le renvoi de cette pétition au Conseil administratif pour autant que la Ville prenne les mesures nécessaires afin que ce nouveau parc ne soit pas abandonné aux dealers et aux vandales en tout genre et que la sécurité soit garantie pour que les baigneurs ne soient pas en danger. Merci.

Pétition: pour la création d'un parc à la pointe de la Jonction

M. Pierre de Boccard (LR). Le Parti libéral-radical soutiendra cette pétition. C'est vrai que si vous allez à cette pointe de la Jonction, il y a un espace de détente, en tout cas au bord du Rhône les gens peuvent profiter de la baignade, mais il y a ce hangar des TPG, ce «bronx» de treuils, d'un peu n'importe quoi tout au bord. Le Parti libéral-radical soutiendra donc la création d'un espace de détente et d'un parc pour les habitants de la ville de Genève dans son ensemble, vu que les bords du Rhône amènent beaucoup d'habitants et de personnes qui veulent venir profiter d'un espace de détente en été. La Ville de Genève a besoin d'un endroit comme ça.

Malgré tout, j'aimerais bien entendre M. Pagani sur le fait de ne vraiment pas racheter avant que l'Etat ait fait des prélèvements et qu'on sache ce qu'il en est du terrain, pour que la Ville de Genève ne se retrouve pas avec un poids comme avec Artamis, où la dépollution a coûté une fortune. Peut-être que M. Pagani pourrait prendre la parole après pour redire qu'il ne rachètera pas cette zone avant que l'Etat ait fait des prélèvements.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Comme vous vous en doutez, les Verts acceptent cette pétition, vu que nous avons nous-mêmes déposé une motion qui va dans le même sens, qui est actuellement quelque part en traitement en commission de l'aménagement et de l'environnement; je ne sais pas exactement où elle en est puisque je n'y suis plus, mais j'espère qu'elle en ressortira rapidement, afin de soutenir aussi cette pétition. Notre position va exactement dans le sens que nous avons évoqué tout à l'heure avec la pétition sur le chemin des Falaises, c'est-à-dire laisser le chemin des Falaises tranquille et développer la région du sentier des Saules, avec les aménagements actuels qui plaisent énormément à la population mais qui sont déjà plus que pleins. Il y a vraiment un besoin qui se fait sentir et le déménagement des hangars de bus représente une occasion que la Ville doit saisir puisque, apparemment, le Canton n'est pas prêt à avancer sur ce sujet, mais prêt à collaborer avec la Ville et à lui céder éventuellement les terrains. Nous vous encourageons donc à voter très vivement et positivement cette pétition.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ensemble à gauche soutient bien sûr aussi l'envoi de la pétition au Conseil administratif. Cette pétition vient d'un quartier particulièrement dense qui a peu d'espaces verts, donc agrandir l'espace public est une nécessité. Le nombre de pétitionnaires montre combien elle a été populaire, vu que plus de 5500 personnes l'ont signée. Elle est aussi l'aboutissement de tout un travail de réflexion des différentes associations du quartier de la Jonction, qui se réunissent dans le Forum de la pointe de la Jonction, et qui souhaiteraient non seulement que nous votions la pétition, mais aussi, après, dans le travail qui se

Pétition: pour la création d'un parc à la pointe de la Jonction

fera, pouvoir participer à la conception de cet aménagement. Nous sommes très contents de voir que cette pétition avait l'appui unanime de tous les partis en commission. Espérons que ça soit aussi le cas en plénière. Merci.

M. Souheil Sayegh (DC). Le Parti démocrate-chrétien soutiendra naturellement cette pétition, parce qu'il va de soi qu'à la pointe de la Jonction un espace de verdure coule de source, si j'ose m'exprimer ainsi. Cet endroit est dédié à un espace de verdure. Je rejoins tout de même le Conseil administratif quant à son degré de prudence au vu de l'utilisation du sous-sol et surtout de sa salubrité, pour s'assurer que ça ne nous coûte pas trop cher de reprendre ce terrain et de devoir ensuite en supporter les frais. Au nom du groupe du Parti démocrate-chrétien, nous soutiendrons cette pétition parce que cet espace-là doit revenir à la nature et à ses habitants. Je vous remercie.

M^{me} Albane Schlechten (S). Mesdames et Messieurs, comme l'a dit ma collègue, M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret, le groupe socialiste va accepter cette pétition pour différentes raisons. Entre le Rhône et l'Arve, cet espace merveilleux et magique en plein centre de Genève dans un quartier très dense, cette pointe, ce triangle est déjà utilisé par les promeneurs et promeneuses, les baigneurs et baigneuses et la population se l'est déjà approprié. Il y a aussi une buvette, la Buvette de la Pointe, et je vous invite à y passer dès qu'elle aura ouvert pour la saison. On espère qu'elle pourra organiser nombre d'activités sympathiques et conviviales à cet endroit. Il y a également une école de kayak. C'est un lieu qui vit, c'est un lieu dont on n'attend plus que le départ, sans vouloir offusquer M. le président, de ce hangar des TPG, qui malgré tout n'est pas très sexy... Une fois ce hangar déplacé, place à un parc dans un endroit magique à Genève! Comment pourrait-on dire non à ce projet?

M. Stéphane Guex (HP). Cet espace est effectivement très séduisant. Je pense que la majorité va voter pour qu'on renvoie cet objet au Conseil administratif. Deux ou trois choses à dire, néanmoins: il faut, comme certains préopinants l'ont rappelé et comme le magistrat l'a dit en audition, s'assurer avant de lancer un projet que le lieu est exempt de pollution, voire, si le lieu est pollué, que ça ne nous coûte pas les yeux de la tête. Cela, c'est peut-être le préambule à mettre, comme il a déjà été dit auparavant.

Les rives du Rhône sont très courtisées: on dit que 5000 à 6000 personnes fréquentent ce lieu actuellement; c'est dit dans le rapport. C'est aussi le signe que Genève a besoin, que les Genevois ont besoin de se réapproprier leur cours d'eau, le Rhône, aux endroits où c'est possible, et puis, s'il y a 5000

ou 6000 personnes qui se baignent dans le Rhône aux endroits où c'est toléré aujourd'hui, c'est aussi parce que, il faut le rappeler, il y a énormément de coins, de rives du lac qui sont confisqués par des propriétés privées. Cela donne l'occasion de le rappeler, parce qu'on déplace le problème. On a chassé, d'une certaine façon, les baigneurs du lac, et ils trouvent refuge dans un bout de Rhône, alors ils auront droit à un bout de Rhône supplémentaire. Il ne faut pas oublier néanmoins qu'il y a des lois fédérales et une Constitution qui nous dit que les rives du lac sont du domaine public. Actuellement, à Genève, cette loi n'est pas respectée par manque de courage politique.

En troisième lieu, si la Ville de Genève fait l'acquisition de cet endroit, ce serait peut-être l'occasion, avant de se lancer dans de gros projets de réaménagement ou de bétonnage dans cet espace, c'est-à-dire, si vous me permettez, que la main de l'homme y mette trop son empreinte, qu'on réfléchisse très en amont à comment aménager l'endroit de façon humaine et en se rappelant qu'on est dans un endroit populaire, un lieu qui est effectivement très fréquenté, qui est dynamique par sa population, par tout le vivier culturel à proximité; on n'est pas loin du Galpon et de l'Usine, il y a énormément d'activité, des artisans, etc., et je pense qu'il faudra peut-être compter aussi sur ces forces au niveau de l'aménagement futur de cet endroit pour se tourner vers cette population. Certains vont avoir les oreilles qui crissent et se diront «ça y est, on va de nouveau consulter la population pour savoir exactement quels sont leurs désirs». Il ne s'agit pas nécessairement de répondre aux désirs de chacun, mais peut-être, plutôt que de faire une intervention forte sur cet endroit, d'en respecter au maximum les particularités et sa situation locale aussi bien qu'historique. Je vous remercie...

Le président. Merci, Monsieur Guex; il vous faut conclure.

M. Stéphane Guex. Le parti radical de gauche, que je représente, votera évidemment...

(Le président coupe le micro de M. Stéphane Guex.)

Le président. Il n'y a plus de prise de parole; je vais vous faire voter les conclusions de la commission.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées à l'unanimité (70 oui).

Pétition: pour l'assouplissement de la convention entre
la Ville de Genève et la Fondation Hippomène

7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 27 septembre 2016: «Pour l'assouplissement de la convention signée entre la Ville de Genève et la Fondation Hippomène concernant le parc Hentsch» (P-363 A)¹.

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

La commission, sous la présidence de M^{me} Fabienne Beaud, a étudié la présente pétition lors des séances des 17 octobre, 7 novembre et 5 décembre 2016.

La rapporteuse remercie M. François Courvoisier de ses notes, toujours excellentes, de séances.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Préambule

Lors de la séance plénière du 14 mars 2016, en troisième débat, la proposition PR-1173 consacrée à la donation à la Ville de Genève de l'ancien stade des Charmilles, propriété de M. Bénédic Hentsch, était acceptée, sans amendement, dans ses deux délibérations par 39 oui contre 32 non et 2 abstentions.

En lien avec la présente pétition, les charges et conditions particulières de ce don indiquées en pages 5 et 6 de la proposition PR-1173 sont les suivantes:

- l'immeuble donné constituant physiquement un parc, il portera et conservera le nom de parc Gustave et Léonard Hentsch.
- le parc sera inaliénable dans ses limites foncières et ne subira aucun changement quant à son aménagement et ses installations, ni à l'intérieur du parc, ni dans l'aménagement de son entrée qui comprend le mât «vestige» du stade.
- la Ville de Genève s'engage à entretenir le parc conformément à la convention d'entretien annexée à l'acte.
- en particulier en cas de dommages ou d'usure des installations d'eau, du mobilier urbain, des candélabres et autres luminaires, de la signalétiques, des barrières, des jeux et de toute autre installation, leur remplacement se fera par des objets et installations identiques, ou à tout le moins de même gamme, en tenant compte du standing et de l'esthétique voulus par le donateur.

¹ Commission, 1611.

SÉANCE DU 20 MARS 2017 (après-midi)
Pétition: pour l'assouplissement de la convention entre
la Ville de Genève et la Fondation Hippomène

- en cas de déprédations, la Ville de Genève s'engage à prendre des mesures de remise en état dans les meilleurs délais ou ceux fixés dans la convention d'entretien.
- les arbres dépérissant et la végétation devant être remplacés le seront par des arbres et des végétaux de même essence. En cas d'inadaptation de l'essence d'origine, une nouvelle essence pourra être choisie tout en respectant l'esthétique et le concept de plantation.
- l'entretien de l'allée Pic-Pic et des allées du parc se fera également conformément aux directives de la convention d'entretien.
- la Ville de Genève s'engage à maintenir la place de jeux en l'état et à conserver le standing des jeux existants lorsque leur remplacement s'avérera nécessaire. Elle tiendra alors compte, dans le choix des jeux, du fait que le parc est entouré d'immeubles d'habitation, de manière à éviter les nuisances pour les personnes résidant sur place.
- la Ville de Genève aura la charge d'animer les jeux d'eau au gré des conditions météorologiques et en tenant compte de leur but ludique pour les utilisateurs du parc.
- le bâtiment cadastré sous N° 2468, qui constitue le local des tableaux techniques, ne pourra en aucun cas être utilisé à d'autres fins, sous la seule exception de son affectation à un garde sécurité pour le parc.
- il est interdit à la Ville de Genève de construire un quelconque bâtiment dans le parc, kiosque, orangerie, buvette ou autres.
- la Ville de Genève s'engage à ne pas organiser, respectivement à ne pas tolérer l'organisation dans le parc de marché, vide-grenier ou autre événement, et à interdire la présence, même temporaire, de toute roulotte de marchands ambulants. La Ville de Genève pourra occasionnellement organiser dans le parc des concerts ou des animations pour les écoles et les habitants du quartier, de même que les promotions annuelles.
- l'utilisation de barbecues, de feu et de tout autre dispositif pour grillades ainsi que la vente ou la consommation d'alcool sont strictement interdites, sous réserve d'autorisation spéciale.
- l'organisation de concerts ou la diffusion de musique, y compris via des installations mobiles, sont interdites, sous réserve d'autorisation spéciale.
- la Ville de Genève s'oblige à réaliser les aménagements autorisés par l'APA 39961/1 d'ici à fin juin 2016 et s'assurera que tous les aménagements extérieurs aux abords du parc soient régulièrement entretenus et maintenus en état de propreté.
- la Ville de Genève s'engage à maintenir le portail de l'entrée de la rue de Châtelaine fermé, pendant l'horaire officiel d'été de 21 h à 8 h, et pendant l'horaire officiel d'hiver de 19 h à 8 h, le droit pour le propriétaire de la

Pétition: pour l'assouplissement de la convention entre
la Ville de Genève et la Fondation Hippomène

parcelle N° 5594 d'ouvrir occasionnellement le portail en dehors de ces horaires en cas d'événements organisés dans l'Espace Hippomène étant réservé selon la servitude d'usage de portail conformément au plan de servitude lettre B symbole F01 (cf. annexe 4, p. 7). Les autres accès au parc demeureront ouverts en tout temps.

- la Ville de Genève s'engage, sous réserve des accords contractuels existants, à supprimer tout panneau d'affichage sur les mâts TPG existant le long de l'avenue de Châtelaine (côté impair), entre le bâtiment Elna (N° F1526) et le chemin des Sports.
- la Ville de Genève s'engage à préavis favorablement le changement de désignation de l'arrêt de bus Les Ouches qui a été déplacé devant le parc, afin qu'il soit nommé «Parc Hentsch».

Séance du 17 octobre 2016

Audition des pétitionnaires, tous membres du Collectif des habitant-e-s du quartier Europe-Charmillles: M^{me} Ayari Félix Beltrametti, M. William Makosso, président de l'association des parents d'élèves de l'école de l'Europe, et M. Gérard Duc, membre des comités de l'association des parents d'élèves de l'école de Cayla et de la Maison de quartier de Saint-Jean

Le Collectif des habitant-e-s du quartier de l'Europe existe depuis février 2015. Sa fondation est partie du constat que les habitant-e-s sont les meilleurs garant-e-s pour maintenir la cohésion sociale au sein d'un quartier extrêmement dense qui offre une très forte mixité sociale. Les premiers projets du collectif étaient en lien avec le réaménagement qu'a subi le quartier. En effet, ce collectif estime que le maintien de la cohésion sociale du quartier passe notamment par la création de zones communes qui soient agréables. Autant le collectif est ravi que le parc Hentsch ait été donné à la Ville, autant il a été rapidement étonné de l'interdiction d'y organiser des manifestations. Ils n'exigent pas de pouvoir faire des grillades ou d'y installer des marchand-e-s ambulants. En revanche, ils aimeraient qu'un certain nombre de manifestations puissent y être organisées.

Les pétitionnaires, au moyen de photographies prises le même jour tant au parc des Franchises qu'au parc Hentsch, démontrent qu'il y a de l'animation avec des enfants dans le premier alors que le second est quasi vide.

La présente pétition est soutenue par plusieurs acteurs du quartier, notamment les associations des parents d'élèves des écoles de l'Europe et de Cayla, l'association de la Maison de quartier de Saint-Jean et l'association des habitants de la Concorde. Le Forum 1203 Saint-Jean Charmilles a également contribué à la récolte des signatures.

SÉANCE DU 20 MARS 2017 (après-midi)
Pétition: pour l'assouplissement de la convention entre
la Ville de Genève et la Fondation Hippomène

Les membres du collectif expliquent que, avant même l'entrée en vigueur de la convention, un certain nombre d'interdits ont été mis à l'encontre des manifestations que les habitant-e-s voulaient organiser. Deux exemples sont donnés. Le premier est l'accueil des nouveaux habitants organisé par la Maison de quartier, en collaboration avec d'autres associations visant à faire connaître les structures. L'idée était de faire un apéritif de fin de parcours dans le parc. Une autorisation avait été demandée à la Fondation Hippomène, qui gérait le parc à l'époque, mais elle a été refusée. La seconde manifestation était un projet monté avec les nouveaux habitants, propriétaires de l'allée Pic-Pic. Ce projet visait à favoriser l'intégration de ces personnes en installant dans le parc un Ludobus, des chaises longues et une buvette temporaire. Ce projet a également été refusé par la Fondation Hippomène.

Toutefois, depuis que le parc est devenu public, il y a eu une manifestation organisée par une association. Festi'Charmilles a donc été organisée durant l'été pour les jeunes du quartier qui sont souvent d'origine modeste et ne peuvent pas partir en vacances. L'idée était de leur faire découvrir le parc par des activités de street dance et la projection de trois films. Ces moments ont été l'occasion de réunir les enfants et les adultes.

Le collectif s'est dit très content d'avoir obtenu les autorisations nécessaires mais ajoute qu'il y a eu de nombreux soucis avec les habitant-e-s. La situation a même failli tourner au pugilat. De plus, il n'y avait pas d'électricité disponible au parc Hentsch et le gazon, arrosé la nuit, était mouillé lorsque les gens s'asseyaient dans l'herbe pour visionner les films.

En fait, le collectif souhaite obtenir un assouplissement afin qu'il soit possible d'organiser dans le parc Hentsch des événements pour les familles et les écoles, que ce soit pour l'Escalade, Noël ou la fête du printemps.

A nouveau, le collectif indique que les pétitionnaires sont ravis d'avoir ce nouveau parc. Ils ne veulent bien entendu pas aller griller des sardines sous les fenêtres des immeubles, ni mettre de la musique jusqu'à 22 h, mais demandent simplement d'avoir un parc où des animations qui permettent de tisser des liens entre les habitants puissent avoir lieu. Concrètement, ils souhaitent plus d'arbres autour de la pataugeoire, car les gens grillent sous le soleil et se rabattent sur les autres parcs. Ils aimeraient pouvoir amener le Ludobus et des chaises longues. Ils souhaitent également pouvoir installer une buvette, notamment pour permettre aux jeunes du quartier d'y travailler. Ils désirent en outre mettre en place un potager urbain avec les habitant-e-s. Enfin, globalement, ils visent un assouplissement de la convention.

Hormis un problème de compréhension avec les habitant-e-s du chemin des Sports, qui n'étaient pas au courant de l'organisation d'une fête, il n'y a pas

Pétition: pour l'assouplissement de la convention entre
la Ville de Genève et la Fondation Hippomène

d'opposition entre les habitants. La pétition a du reste été inaugurée lors de la Fête des voisin-e-s, organisée avec les habitant-e-s de l'allée Pic-Pic. Les pétitionnaires y ont alors récolté un nombre incroyable de signatures sans effort. Pour les pétitionnaires, c'est vraiment un signe fort que l'ensemble des habitant-e-s ont une réelle envie de s'approprier ce parc.

Les jeux d'eau ont souvent été en panne et ont fini par être réparés mais les habitant-e-s ont dû beaucoup batailler pour que cela se réalise.

Les pétitionnaires se plaignent de ce que la Fondation Hippomène loue son espace à des sociétés qui organisent des soirées à des prix très élevés et qui détiennent ainsi le monopole du bruit, de l'alcool et des nuisances, alors qu'elles ne créent aucun lien social selon leurs termes.

Séance du lundi 7 novembre 2016

Audition de M. Guillaume Barazzone, maire, en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M. Lucien Scherly, collaborateur personnel, M. Antonio Pizzoferrato, chef du Service de la sécurité et de l'espace publics, deux agents de la police municipale, et M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts

A titre liminaire, le maire indique que la convention signée entre la Ville et la fondation Hippomène a été négociée par le département de M. Pagani. En ces circonstances, M. Barazzone préfère ne pas répondre aux questions concernant l'assouplissement de cette convention car il ne voudrait pas être imprécis et empiéter sur les compétences de son collègue. En revanche, M. Oertli, chef du Service des espaces verts, sera en mesure d'expliquer ce qui est fait au niveau des aménagements du parc.

M. Oertli indique que le parc Hentsch est bien accueilli par le public. Au niveau de sa conception, celui-ci est complémentaire au parc des Franchises. Le but n'était pas d'avoir deux parcs similaires. A l'avenir, le parc des Franchises axera encore plus sa vocation d'être un parc dédié aux jeunes, au sport et à la nature. Le parc Hentsch a plutôt une vocation d'être un parc traditionnel dédié à l'accueil des familles et des enfants. Il comprend notamment la plus grande place de jeux de la Ville de Genève.

M. Oertli se réfère ensuite aux requêtes des pétitionnaires. Par rapport aux arbres, il souligne que des arbres destinés à devenir très grands ont été plantés il y a deux ans et qu'il est trop tôt pour dire s'il faut encore rajouter des arbres. A son avis, il y en a déjà bien assez sur ce site. Par rapport au mobilier, les pétitionnaires ont peut-être raison, mais ce point est réglé par la convention qui lie la Ville à la Fondation Hippomène. Il rappelle que le département de l'environnement

SÉANCE DU 20 MARS 2017 (après-midi)
Pétition: pour l'assouplissement de la convention entre
la Ville de Genève et la Fondation Hippomène

urbain et de la sécurité n'a pas participé à son élaboration. Il estime toutefois qu'il serait tout à fait possible d'adapter l'équipement du lieu afin qu'il réponde encore mieux aux besoins des usagers et des usagères.

Se référant ensuite à la requête des pétitionnaires concernant l'installation d'une buvette au parc Hentsch, le chef du Service des espaces verts indique qu'une buvette a été inaugurée juste en face l'été passé. Par ailleurs, une offre de buvette existe au parc des Franchises. Une telle offre n'a effectivement pas été prévue au parc Hentsch, le donateur n'ayant clairement pas souhaité une telle installation. Quant à la demande d'installer des vide-greniers, il indique qu'ils ne sont également pas prévus dans le cadre de l'utilisation du site. En revanche, il n'y a aucun problème à organiser des apéritifs informels.

Les potagers ne font pas partie de l'aménagement prévu; par contre le parc des Franchises a davantage vocation à accueillir ce type de jardins. Le parc Hentsch doit rester entièrement public or un potager implique la privatisation de surfaces ce qui n'est pas compatible avec la convention.

A la question de savoir s'il est possible d'obtenir du mobilier pour certaines fêtes, tel que des palettes ou des tables, le maire répond ne pas être sectaire sur l'application de la convention. Il rappelle qu'on ne peut pas organiser des manifestations dans le parc de manière pérenne et régulière mais que des manifestations ponctuelles sont possibles.

Le chef du Service des espaces verts concède qu'il manque peut-être de bancs notamment pour les personnes âgées. Il relève que la Ville a un bon contact avec le donateur et que, si le mobilier ne correspond pas aux attentes du public, il est possible d'en discuter avec lui.

Quant aux manifestations autorisées, le maire rappelle que, dans l'esprit du texte, le parc Hentsch n'est pas destiné à en accueillir sous une forme pérenne mais qu'il a été convenu que, lorsque l'événement a un lien de connexité entre le lieu où il se déroule et les organisateurs, c'est-à-dire un lien avec les habitant-e-s qui donnent sur le parc, la Ville sera beaucoup plus souple, sous réserve de certaines cautions découlant de la convention. Le parc Hentsch ne sera donc jamais un lieu destiné à accueillir une manifestation comme la Fête de la musique, mais il pourra en revanche accueillir de manière ponctuelle des événements en lien avec les habitant-e-s. Cela est même souhaité, car c'est aussi une manière de faire vivre le lieu.

Le chef du Service des espaces verts ignore si les voisin-e-s avaient été consultés en soulignant que la Ville n'a pas piloté le projet. La fondation avait mandaté sa propre équipe et a associé son service pour la partie professionnelle, mais pas pour la partie enquête de voisinage. Du reste à l'époque il n'y en avait pratiquement pas.

Pétition: pour l'assouplissement de la convention entre
la Ville de Genève et la Fondation Hippomène

Les parcs Hentsch et des Franchises sont vraiment complémentaires et la route qui les sépare n'empêche pas la population de les fréquenter tous les deux.

A la critique de ce que la pataugeoire se trouve actuellement en plein soleil, M. Oertli relève qu'à l'avenir un ombrage confortable à proximité sera donné par les arbres qui auront poussé. Il n'est toutefois pas possible d'avoir trop de branches au-dessus du bassin pour des raisons techniques, les feuilles et les aiguilles bouchant les tuyaux.

L'aménagement a été fait par la Fondation Hippomène et le Service des espaces verts a uniquement la tâche de le gérer. Il s'agit en fait d'un tout jeune parc et il convient d'attendre entre cinq et quinze ans pour donner une âme au lieu, qui a été de manière surprenante pour un si jeune parc rapidement beaucoup fréquenté.

Séance du 5 décembre 2016

Discussion et prises de position

Le Parti socialiste rappelle que le Conseil municipal avait voté la convention du parc Hentsch au printemps 2016. Le conseil est donc responsable de cette convention en l'ayant acceptée. Le Parti socialiste estime que cette convention n'est pas si choquante car, finalement, on y retrouve des interdictions qui sont assez communes à l'ensemble des parcs de la Ville. Il ajoute que l'on peut toutefois entendre une partie des doléances des pétitionnaires mais qu'il n'est pas possible d'amender une pétition.

Il relève que, en premier lieu, la pétition demande de planter des arbres. Ils imaginent que le conseiller administratif pourrait rediscuter cette question, bien que l'on pourrait nuancer cette demande car les arbres actuels vont grandir. Deuxièmement, la pétition demande d'installer des bancs et des tables. Le Parti socialiste estime que c'est quelque chose de l'ordre du possible, mais il faut également relever qu'il y a déjà de nombreuses petites installations de murets qui sont relativement confortables. Troisièmement, la pétition demande d'installer un kiosque. Le Parti socialiste souligne qu'un kiosque ne peut être installé dans aucun parc de la Ville de Genève. Quatrièmement, concernant les animations, le Parti socialiste rappelle que le maire, M. Guillaume Barazzone, avait indiqué à la commission que, si les demandes sont bien faites, les autorisations sont généralement délivrées. Le maire avait à cette occasion rappelé qu'il y a la loi et l'esprit de la loi, et qu'une certaine souplesse est tout à fait envisageable. Le Parti socialiste relève ensuite que, en cinquième point, les pétitionnaires demandent un potager urbain. Tout en estimant qu'une telle demande n'a aucune chance, ils s'interrogent sur la réelle pertinence d'avoir un potager urbain dans ce parc, sachant qu'il y a des développements de ce type dans le parc des Franchises. Enfin, concernant la sixième demande des pétitionnaires, le Parti socialiste

SÉANCE DU 20 MARS 2017 (après-midi)
Pétition: pour l'assouplissement de la convention entre
la Ville de Genève et la Fondation Hippomène

relève d'une part que les vélos d'enfants sont acceptés et, d'autre part, qu'il y a une piste cyclable entre la voie ferrée et le parc justement.

Le Parti socialiste annonce ensuite qu'ils renverront la pétition au Conseil administratif afin de ne pas freiner les choses qu'il est possible d'améliorer, mais qu'ils tiendront un discours nuancé.

Le Mouvement citoyens genevois trouve que ce parc semble être un désert comparé à l'aspect vivant du parc des Franchises. Ils estiment que le parc Hentsch semble nu, froid, dépouillé, et qu'il ressemble davantage à un musée. Ils abondent ensuite totalement dans le sens des remarques du Parti socialiste, puis déclarent qu'ils soutiendront également la pétition.

Le groupe Ensemble à gauche soutient la pétition P-363 tout en reconnaissant qu'il y a des aspects de la pétition difficiles à suivre et que, effectivement, il faut attendre que les arbres grandissent. Néanmoins, le groupe Ensemble à gauche renverra cette pétition afin d'examiner ce qu'il est possible d'améliorer, notamment les bancs pour les personnes âgées ou une clarification quant au fait que les enfants peuvent bel et bien circuler à vélo dans le parc.

Le Parti libéral-radical peut comprendre les doléances des pétitionnaires en arguant que le parc a l'air un peu hygiéniste. Néanmoins, ils soulignent que c'est un tout jeune parc et qu'il convient d'attendre. Il n'est, selon eux, pas possible à chaque fois de répondre à toutes les doléances dès qu'il y a quelque chose de nouveau. Ils rajoutent que le maire, dans sa réponse du 15 novembre 2016, avait indiqué avoir autorisé la manifestation culturelle des 6, 13 et 20 août à l'Association droit et intégration, mais ne signalait pas en avoir refusée. En conséquence, ils classeront la présente pétition.

L'Union démocratique du centre, selon l'adage romain *pacta sunt servanda* – c'est-à-dire que les conventions doivent être respectées –, argue que la convention liant la Ville à la Fondation Hippomène a été longuement négociée il y a une année et elle ne voit pas comment la fondation pourrait accepter de revenir dessus. Il souligne que la Ville ne peut pas prendre de décisions unilatéralement. En conséquence, l'Union démocratique du centre classera la pétition.

Le groupe des Verts ont dénoncé depuis le début cette convention. Le parc Hentsch est un parc formel qui met l'accent sur l'architecture et l'urbain plutôt que sur la vie, notamment la vie des habitant-e-s alentour. Les Verts soutiendront le renvoi de cette pétition car il faut laisser la vie des quartiers s'effectuer telle que les gens pratiquent leur quartier. Ils estiment que l'on ne peut pas mettre des cauteles sur l'utilisation d'un parc sous prétexte que, à un moment donné, on a signé une convention. Les Verts critiquent également le département des constructions et de l'aménagement qui signe, selon ses termes, des conventions en sachant pertinemment qu'elles ne seront pas appliquées.

Pétition: pour l'assouplissement de la convention entre
la Ville de Genève et la Fondation Hippomène

Le Parti démocrate-chrétien rappelle que ce parc est neuf et que la convention a été validée par l'ensemble du Conseil municipal. Il n'y aurait donc pas lieu de revenir dessus maintenant, mais argue en même temps qu'il faut entendre la voix des citoyen-ne-s. Il faudrait donc renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

Vote

Par 10 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 1 DC, 2 MCG) contre 4 non (3 LR, 1 UDC) et 1 abstention (DC), la commission se prononce en faveur du renvoi de la pétition P-363 au Conseil administratif.

Annexe: pétition P-363

SÉANCE DU 20 MARS 2017 (après-midi)
Pétition: pour l'assouplissement de la convention entre
la Ville de Genève et la Fondation Hippomène

P-363

REÇU le
15 SEP. 2016

Collectif des Habitants de l'Europe
99, rue de Lyon
1203 Genève
Tél. 079 942 84 39

Monsieur Rémy Burri, Président
Conseil Municipal Ville de Genève
4, rue de la Croix-Rouge
1204 Genève

Genève le 12 septembre 2016

Concerne : dépôt de la pétition pour l'assouplissement de la convention signée entre la Ville de Genève et la Fondation Hippomène concernant le Parc Hentsch

Monsieur le Président,

Nous soussignés, habitants du quartier de l'Europe, Pic-Pic, Chemin des Sports et membres du Collectif des Habitants de l'Europe, Pic-Pic et Chemin des Sports, prions les membres du Conseil Municipal ainsi que son Président, de faire bon accueil à notre pétition citoyenne « Pour un parc vivant ».

Cette pétition, munie de 345 signatures, concerne le parc Hentsch situé dans le quartier des Charmilles. En effet, l'exaspération des habitants du quartier est grande face aux restrictions imposées par la convention entre la Ville de Genève et la Fondation Hippomène. Les habitants du quartier souhaitent ainsi une adaptation du règlement du Parc Hentsch aux besoins d'intérêt général en termes d'espace de loisirs, de rencontre et de tissage de liens sociaux.

Nous sommes disponibles pour une audition par la commission des pétitions dans les meilleurs délais. Le collectif souhaite également que la pétition soit lue en séance plénière.

Dans l'intervalle, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Collectif des Habitants de l'Europe

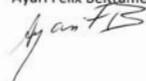
Léonore Rougemont Gomez Bravo



William Makosso



Ayari Félix Beltrametti



SÉANCE DU 20 MARS 2017 (après-midi)
Pétition: pour l'assouplissement de la convention entre
la Ville de Genève et la Fondation Hippomène

5311



ASSOCIATION
MAISON
DE QUARTIER
DE SAINT-JEAN



La Concorde
Association des Habitants
du Quartier de la Concorde

Association de
Parents d'Élèves
Ecole Primaire
de Cayla



COLLECTIF des
HABITANTS
de l'EUROPE

Europe-Fic-ch, des Sports

Pétition pour un parc vivant !

Nous, Collectif des habitants de l'Europe, habitants du quartier Europe – Fic Fic – Chemin des Sports – Concorde et signataires de cette pétition, prenons acte du fait que la généreuse donation de Monsieur Hentsch à la Ville de Genève a été validée par le Conseil Municipal le 14 mars 2016.

Nous nous réjouissons que le parc devienne public. Cependant, les conditions établies dans la convention nous posent une série de questions et nous incitent à réfléchir à ce que nous, habitants, usagers et contribuables souhaitons comme parc.

Ainsi, par cette pétition, les habitants du quartier Europe-Fic Fic-Chemin des Sports-Concorde demandent :

1. Un parc ouvert, convivial et accueillant
2. Un parc qui se prête à la détente, au jeu et à la rencontre
3. Un parc qui permette de créer des liens entre habitants
4. Un parc au service de la population

Dans cette mesure, si les habitants du quartier et usagers du parc en expriment le besoin, la Ville de Genève, propriétaire et gestionnaire du parc, doit être en mesure de :

1. Planter autant d'arbres que nécessaire pour faire du parc Hentsch un lieu accueillant
2. Installer des bancs et des tables qui permettent aux habitants de se rencontrer et de passer des moments conviviaux
3. Installer un kiosque ou buvette si les habitants et utilisateur en expriment un besoin
4. Autoriser l'organisation d'animations qui permettent de tisser des liens entre habitants, à savoir, des vide-greniers, des fêtes de quartier ou de simples apéritifs informels entre voisins
5. Autoriser, encourager et soutenir des projets qui visent le bien vivre ensemble, tels que des potagers urbains
6. Permettre aux cyclistes de traverser le parc à vélo, notamment pour échapper aux dangers que représente le trafic motorisé dans les rues avoisinantes

Autrement dit, nous ne voulons pas d'un parc mort, vide et stérile ! L'utilisation, l'aménagement et l'animation du parc doivent être faits pour et par les habitants.

	Nom	Prénom	Adresse	Courriel	Téléphone
1					
2					
3					
4					
5					

A renvoyer, dernier délai le 30 juin 2016, à: Collectif des Habitants de l'Europe, 99 rue de Lyon, 1203 Genève
Information : collectif.habitants.europe@gmail.com

SÉANCE DU 20 MARS 2017 (après-midi)
Pétition: pour l'assouplissement de la convention entre
la Ville de Genève et la Fondation Hippomène

M^{me} Martine Sumi, rapporteuse (S). Le 28 juin 2015 était inauguré le parc Hentsch. Le 14 mars 2016, en troisième débat, la proposition PR-1173, consacrée aux conditions de la donation à la Ville de l'ancien stade des Charmilles, propriété de M. Bénédicte Hentsch, était acceptée par 39 oui contre 32 non et 2 abstentions.

Cet objet, en lien avec la présente pétition, indiquait aux membres de ce Conseil, en pages 5 et 6, les charges et conditions particulières de ce don qui ont été ajoutées pour mémoire dans le présent rapport.

Le Collectif des habitant-e-s du quartier de l'Europe, qui existe depuis février 2015, soit l'année de l'ouverture du parc, s'occupe de la dimension de la cohésion sociale en lien avec le réaménagement qu'a subi le quartier, cohésion qui passe notamment par la création de zones communes qui soient agréables.

En fait, autant ce collectif a été ravi de la donation du parc Hentsch à la Ville, autant il a été rapidement étonné de l'interdiction d'y organiser, selon ses termes, des manifestations et d'y rouler à vélo. Ils aimeraient un assouplissement afin qu'il soit possible d'organiser dans ce parc des événements pour les familles et les écoles.

Toutefois, depuis que le parc est devenu public, il y a eu quelques manifestations, par exemple celle organisée par l'association Festi'Charmilles durant l'été 2016 pour les jeunes du quartier qui sont souvent d'origine modeste et qui ne partent pas en vacances. L'idée était de leur faire découvrir le parc par des activités de street dance et la projection de films. Ces moments ont été l'occasion de réunir les enfants et les adultes.

Le collectif a aussi émis des souhaits d'aménagement, par exemple plus d'arbres autour de la pataugeoire, amener le Ludobus et des chaises longues, installer une buvette, notamment pour permettre aux jeunes du quartier d'y travailler, planter un potager urbain avec les habitant-e-s, plus de bancs, et des bancs qui soient mieux adaptés aux personnes âgées.

Les pétitionnaires se plaignent de ce que la Fondation Hippomène loue son espace à des sociétés qui organisent des soirées à des prix très élevés sans créer de lien social dans le quartier. Ils préféreraient des fêtes plus populaires et plus accessibles à tout le monde.

Lors de l'audition de M. Guillaume Barazzone, accompagné du Service de la sécurité et de l'espace publics, des APM et du SEVE, tous ont indiqué que le parc Hentsch est très bien accueilli par le public. Au niveau de sa conception, celui-ci est, selon leurs termes, complémentaire au parc des Franchises. Le but n'était pas d'avoir deux parcs similaires. A l'avenir, le parc des Franchises axera encore plus sa vocation d'être un parc dédié aux jeunes, au sport et à la nature. Le parc Hentsch, lui, a plutôt une vocation d'être un parc traditionnel dédié à l'accueil

Pétition: pour l'assouplissement de la convention entre
la Ville de Genève et la Fondation Hippomène

des familles et des enfants. Il comprend notamment la plus grande place de jeux de la ville de Genève.

Il a été souligné que des arbres qui ont été plantés sont effectivement destinés à devenir très grands, mais qu'ils ont été plantés il y a deux ans et qu'il est trop tôt pour dire s'il faut déjà rajouter des arbres. Le DEUS n'a pas participé à son élaboration. Il estime toutefois qu'il serait tout à fait possible d'adapter l'équipement du lieu afin qu'il réponde encore mieux aux besoins des usagers et des usagères.

Les potagers ne font vraiment pas partie de l'aménagement prévu; par contre, le parc des Franchises a davantage vocation à accueillir ce type d'installation. Le parc Hentsch doit rester entièrement public, or un potager implique la privatisation de surfaces, ce qui n'est pas compatible avec la convention. Le parc Hentsch et le parc des Franchises sont vraiment complémentaires, selon le SEVE, et la route qui les sépare n'empêche pas la population de les fréquenter tous les deux.

Le maire avait répondu que si on ne peut pas organiser des manifestations dans le parc Hentsch de manière pérenne et régulière, des manifestations ponctuelles sont en revanche tout à fait possibles, et il y en a eu.

Quant à l'interdiction de circuler à bicyclette, elle est commune à de nombreux parcs et il va de soi que les vélos d'enfants sont acceptés. Du reste, une piste cyclable entre la voie ferrée et le parc longe justement celui-ci, et les cyclistes peuvent l'emprunter aisément.

L'aménagement a été fait par la Fondation Hippomène et le SEVE a uniquement la tâche de le gérer. C'est un tout jeune parc et il convient d'attendre entre cinq et dix ans pour donner vraiment une âme au lieu, qui a été déjà, de manière surprenante pour un si jeune parc, particulièrement rapidement très fréquenté.

Une majorité s'est dessinée, estimant que bien que la convention soit très proche des conventions d'utilisation de l'ensemble des parcs de la Ville, il doit être possible d'apporter un assouplissement pour des points particuliers, répondant à des requêtes des pétitionnaires en discutant avec la fondation pour le bien de tous et toutes.

Par dix voix contre quatre en défaveur et une seule abstention, la commission des pétitions vous recommande de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

M. Didier Lyon (UDC). Le collectif des habitants du quartier de l'Europe a déposé une pétition qui rappelle que l'exaspération des habitants du quartier est grande face aux restrictions imposées par la convention entre la Ville et la Fondation Hippomène. Néanmoins, il s'agit d'une convention négociée entre la Ville et la Fondation Hippomène, et nous ne pouvons y déroger. Il faut rappeler

SÉANCE DU 20 MARS 2017 (après-midi)
Pétition: pour l'assouplissement de la convention entre
la Ville de Genève et la Fondation Hippomène

que l'aménagement a été fait par la fondation; le SEVE a uniquement la tâche de le gérer. Il s'agit d'un tout jeune parc et il conviendrait d'attendre entre cinq et quinze ans pour donner une âme à ce lieu.

L'Union démocratique du centre souhaite que l'on respecte l'adage romain *Pacta sunt servanda*, c'est-à-dire que les conventions doivent être respectées. En effet, la convention entre la Ville et la fondation a été négociée longuement. Nous ne voyons pas comment la fondation pourrait accepter de revenir sur celle-ci. La Ville ne peut pas revenir sur cette convention et prendre des mesures unilatérales. En conséquence, l'Union démocratique du centre demandera le classement de la pétition.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous vous appellerez probablement la discussion que nous avons eue dans cette salle lorsque nous avons discuté et voté sur le siège, je vous le rappelle, la convention qui lie la Ville avec la fondation. (*Brouhaha; cloche.*) Ces discussions ont déjà eu lieu sur ce parc: il faut mettre des bancs; il faut accepter les manifestations; il faut tout accepter, il ne faut rien accepter...

Je crois que les services qui ont négocié cette convention, les services de M. Paganì en l'occurrence, ont très bien négocié et ont arrangé un parc différent d'un autre; il n'y a pas de raison que ce parc soit un copié-collé du parc d'à côté ou d'un autre parc, quel qu'il soit, en ville de Genève. Il y a quelques installations; peut-être, certes, en manque-t-il, et cela a d'ailleurs été reconnu lors des auditions faites en commission: si on veut se promener dans un parc, il est bien d'y avoir aussi quelques bancs pour pouvoir se reposer. Quant aux arbres, il faut laisser le temps au temps. Les arbres ne peuvent pas pousser plus vite que la nature ne le permet. Lorsqu'on plante quelques arbres, il faut attendre qu'ils s'épanouissent afin de savoir s'il en manque et s'il faut en rajouter quelques-uns par la suite.

Quant aux manifestations, est-il bien utile de vouloir faire des fêtes de la musique dans ce parc? Il n'y a pas assez de place en ville de Genève? Est-ce que ce parc doit être, encore une fois je le répète, le parc des Bastions bis? Je ne le crois pas! Je pense aussi que les habitants qui vivent autour de ce parc ont besoin de tranquillité. Si on peut certes tolérer quelques petites manifestations ponctuelles, on n'est pas obligés d'y faire des grandes fêtes pérennes. Pour ces raisons, le Mouvement citoyens genevois classera cette pétition.

M. Michel Nargi (LR). Pour rappel, la pétition P-363 demande l'assouplissement des conditions de la convention signée entre la Ville de Genève et la Fondation Hippomène concernant le parc Hentsch. En plénière, le 14 mars 2016, ce délibératif a voté et accepté sans amendement la donation dudit parc. Une

Pétition: pour l'assouplissement de la convention entre
la Ville de Genève et la Fondation Hippomène

convention a été établie et signée entre le donateur et M. Pagani. Dès que la Ville a été en possession dudit parc, comme par magie, les pétitions tombent. Que reproche-t-on à ce parc? Déjà, qu'il n'y a pas assez d'arbres. Comme a dit mon préopinant, on vient de les planter, ces arbres, alors il faudrait quand même qu'ils grandissent un petit peu, selon ce que nous a expliqué le chef du SEVE. A moins que quelqu'un n'ait un remède miracle pour les faire pousser plus vite, on est obligés d'attendre que la nature ait fait son effet.

La pétition demande aussi d'installer un kiosque. On sait qu'un kiosque n'est installé dans aucun parc. Ils veulent faire des animations, des barbecues, des fêtes, un potager urbain... Nous, nous pensons qu'ils veulent surtout s'approprier le parc et que l'année d'après la Ville puisse dépenser de l'argent pour le remettre en état, car c'est beaucoup plus facile de vouloir modifier complètement ce qu'on n'a pas payé. Pour rappel, la convention a été signée et doit être respectée. Quand on vous fait un cadeau pareil, on ne chipote pas! C'est pour cela que le Parti libéral-radical votera le classement de cette pétition.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti démocrate-chrétien tient tout d'abord à souligner la reconnaissance que nous devons tous avoir ici pour la Fondation Hippomène et plus largement pour les mécènes, grâce à qui à Genève nous pouvons bénéficier de magnifiques parcs et d'édifices absolument superbes. Il faut relever également qu'assortir une donation de conditions est une pratique usuelle, adoptée par beaucoup de mécènes; elle est dès lors tout à fait légitime et il n'y a pas lieu de la remettre en question. On peut penser au monument Brunswick ou au parc Bertrand, qui prévoient une convention avec quelques conditions.

Ce parc n'est de notre point de vue pas le lieu pour faire des barbecues ou des vide-greniers. La promenade de l'Europe, qui est juste à côté, se prête particulièrement bien aux vide-greniers, qui ont un grand succès. Nous pensons que ce n'est pas le lieu de faire ça dans un parc. Ces cauteles étant mises, nous pensons également que la Ville peut et doit respecter l'état d'esprit de cette convention, mais qu'elle peut aussi en faire une interprétation souple qui permette quelques aménagements légers en été, ce qui est a priori prévu par ladite convention. C'est le sens de la recommandation que nous souhaitons déposer ce soir.

Projet de recommandation

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif, dans le cadre de l'application de la pétition P-363, de ne pas modifier le texte de la convention signée entre la Ville de Genève et la Fondation Hippomène, mais d'en faire une interprétation souple qui permette d'organiser des événements pour les familles

et les écoles, ainsi que quelques aménagements légers en été (Ludobus, chaises longues, «buvette» temporaire sur le modèle du parc Bertrand).

Vous l'aurez compris, en quelques mots la position du Parti démocrate-chrétien est la suivante: d'abord, c'est de dire merci aux mécènes; ensuite, c'est de ne pas renégocier cette convention, et je crois que les pétitionnaires étaient très clairs là-dessus; ils ne souhaitent pas renégocier cette convention, ils souhaitent simplement une interprétation plus souple, non pas faire le contraire de ce qui est prévu dans cette convention. Il s'agit de garder l'état d'esprit de cette convention, mais d'en faire une interprétation souple pour permettre quelques aménagements en été afin que les habitants, et notamment les enfants du quartier, puissent en profiter pleinement durant les fortes chaleurs de l'été. Je vous remercie pour votre compréhension.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ensemble à gauche soutient cette pétition des habitants. Ce parc doit pouvoir se développer, vivre, respirer; il doit vivre pour et par ses habitants. Ensemble à gauche avait déjà estimé à l'époque que le cadre de la convention risquait de s'avérer trop restrictif. Aujourd'hui nous en sommes à un autre moment et nous pouvons nous baser sur une première expérience de vie avec ce parc. L'audition du département nous a permis de relativiser deux aspects: tout d'abord, un parc, ça se développe progressivement. Les arbres ne peuvent pas être plantés déjà adultes; ils se développeraient beaucoup moins bien. Ils ont été plantés jeunes et offrent ainsi, bien sûr, moins d'ombre. Leur croissance devrait donc permettre d'améliorer la situation par rapport à l'ombre au fur et à mesure. Les services ont aussi dit que, pour qu'on se sente bien dans un parc, il faut bien compter plusieurs années, voire dix ou quinze ans.

Il y a également l'idée de développer une complémentarité entre les deux parcs, le parc des Franchises et le parc Hentsch, donc de ne pas avoir deux parcs avec exactement les mêmes offres. Au parc des Franchises, il y a plutôt les jardins potagers. Par contre, il faudrait éviter que l'un des parcs soit très vivant, avec les jeunes, les jardins potagers et toute une animation, et que l'autre reste un peu stérile, moins vivant. On a aussi pu voir que certaines animations ponctuelles ont quand même pu se réaliser. Nous pensons, avec les habitants pétitionnaires, que ce parc doit favoriser les liens au sein du quartier, qu'il devrait aussi être possible, tout en respectant le cadre de la convention, de rajouter des bancs, en particulier si on souhaite intégrer les personnes âgées – il y a un EMS tout proche – et les familles avec des enfants qui ont besoin de pouvoir s'asseoir.

Nous pensons que la proposition d'animation doit être soutenue et qu'il n'y a pas de raison qu'il y ait uniquement des manifestations au sein de l'espace

Pétition: pour l'assouplissement de la convention entre
la Ville de Genève et la Fondation Hippomène

Hippomène. Cela donnerait aussi des relations moins bonnes dans le quartier si les nuisances nocturnes devaient ne venir que de cet endroit-là. L'expérience de vie a montré déjà qu'une certaine souplesse a été possible, donc c'est bien dans cette direction qu'il faudrait aller. A ce niveau-là, nous pouvons aussi soutenir la recommandation qui était proposée par le Parti démocrate-chrétien. Nous demandons donc l'envoi de la pétition au Conseil administratif pour que ce parc devienne un réel espace de vie pour le quartier, pour ses habitants, y compris les jeunes et les enfants ainsi que les associations, et que la Ville s'engage pour ça.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Je fais un peu des interventions à la chaîne aujourd'hui... A l'époque où la convention nous avait été soumise, chez les Verts nous n'étions pas très enthousiastes, pour rester polie, face à cette convention, qui nous semblait extrêmement stricte. Nous sommes donc tout à fait favorables à cette pétition qui demande un peu de souplesse. Comme l'a dit M^{me} Barbey-Chappuis du Parti démocrate-chrétien, nous ne demandons pas de renégocier toute la convention, mais de voir dans quelles limites une certaine souplesse est possible. Nous avons bon espoir, vu que M. Barazzone lui-même en commission avait bien dit qu'il n'était pas sectaire dans l'application de la convention et qu'il y avait des marges de manœuvre.

Nous allons donc renvoyer cette pétition au Conseil administratif, en espérant qu'il continuera dans cette voie. La complémentarité avec le parc des Franchises est certes une idée intéressante, mais il faudra quand même faire attention, car pour avoir régulièrement fréquenté ce parc en été, il y a un fait, c'est qu'il est déjà bondé. En été, les alentours de la pataugeoire des Franchises sont à peu près aussi bondés que le sentier des Saules au bord du Rhône, donc il faut vraiment voir dans quel sens on peut développer ces deux parcs en harmonie afin que chacun y retrouve de quoi combler ses besoins et puisse sortir tranquillement en été.

M. Grégoire Carasso (S). En deux mots, pour ne pas prolonger les débats, le groupe socialiste soutient cette pétition et la recommandation qui explicite l'état d'esprit dans lequel elle a été lancée, à savoir ne pas rouvrir cette boîte de Pandore; on peut le regretter, mais c'est un état de fait – je fais référence à la convention qui lie la Ville dans la gestion de ce parc. Il s'agit au contraire de déployer une interprétation souple de ce texte afin de permettre aux habitants du quartier de pouvoir profiter de ce parc dans les meilleures conditions possible. En ce sens, le groupe socialiste se rallie à la proposition de recommandation déposée par le Parti démocrate-chrétien.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il n'y a plus de prise de parole; je vais donc en premier lieu vous faire voter la recommandation du Parti démocrate-chrétien, qui a été distribuée aux chefs de groupe et au bureau.

Mise aux voix, la recommandation du Parti démocrate-chrétien est acceptée par 41 oui contre 20 non (6 abstentions).

La recommandation est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif, dans le cadre de l'application de la pétition P-363, de ne pas modifier le texte de la convention signée entre la Ville de Genève et la Fondation Hippomène, mais d'en faire une interprétation souple qui permette d'organiser des événements pour les familles et les écoles, ainsi que quelques aménagements légers en été (Ludobus, chaises longues, «buvette» temporaire sur le modèle du parc Bertrand).

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 42 oui contre 20 non (3 abstentions).

8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 9 mai 2012 de M^{mes} Sandrine Burger, Frédérique Perler-Isaaz, Sarah Klopmann, Laurence Fehlmann Rielle, Maria Casares, Vera Figurek, MM. Alexandre Wisard et Stefan Kristensen: «Des potagers urbains (plantages) pour faire fleurir les fruits et légumes, mais aussi le lien social» (M-1029 A)¹.

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

La motion M-1029 a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance du Conseil municipal du 25 novembre 2013. Cette motion a été traitée par la commission, sous la présidence de M^{me} Brigitte Studer, les 4 février, 1^{er} avril et 15 avril 2014. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier que la rapporteuse remercie pour la qualité de ses notes.

¹ «Mémorial 171^e année»: Développée, 3101.

Rappel de la motion

Considérant:

- le succès rencontré par l'agriculture urbaine à travers le monde (Montréal, Tokyo, New York, etc.) et en Suisse (Lausanne, Zurich, Berne, etc.), ainsi que par l'expérience des jardins collectifs au parc Beaulieu en ville de Genève;
- que l'encouragement à la création de plantages urbains a été retenu comme objectif du plan directeur cantonal 2030;
- le potentiel d'espaces que représentent de nombreuses toitures d'immeubles de la ville ainsi que de nombreux squares et certains préaux d'école, tout comme certains parcs de la ville;
- la volonté de la Ville de Genève d'encourager les mesures pour favoriser la biodiversité sur son territoire (PDcom 2020) en promouvant notamment la culture de jardins par le développement d'opérations de type participatif associant les habitants;
- la volonté de la Ville de Genève de développer des événements favorisant l'intégration et la cohésion sociale (PDcom 2020),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de développer des potagers urbains partout où cela est possible (prioritairement sur les pelouses stériles bordant les immeubles) et cela en collaboration avec les propriétaires immobiliers, les habitants des quartiers concernés et les associations intéressées.

Séance du 4 février 2014

Les motionnaires prennent la parole et déclarent que «potager urbain et plantage urbain» reviennent au même. Plus les villes sont urbanisées, plus les jardins familiaux disparaissent. Les potagers urbains visent donc à les remplacer, en favorisant la convivialité et la qualité de vie. C'est à New York qu'est né ce mouvement. Londres en a une trentaine mais en Suisse c'est Lausanne la pionnière.

Les potagers urbains sont réalisés sur des parcelles de terre non utilisées, voire sur des lieux bétonnés grâce à des «sacs» de terre, et sur des parcelles ouvertes. Aucune structure lourde comme des cabanes de jardin, et aucun pesticide ou engrais ne sont utilisés.

Le bilan CO₂ est positif, ce sont des lieux de rencontre sociale, favorisant l'activité physique. Ils jouent un rôle économique pouvant se monter à un treizième salaire.

Ils améliorent l'esthétique, diminuent le rôle de la voirie.

Questions-réponses

Les arbres fruitiers ne sont que rarement plantés en ville, donc respect de la loi.

Les acteurs de ces projets sont regroupés en association qui gèrent elles-mêmes les plantations. Les personnes intéressées déposent leur candidature et sont choisies par tirage au sort.

Les habitants édictent leurs propres règles tout en respectant le principe des jardins familiaux.

Les plantations ne sont pas prévues pour prendre la place des logements, mais pour embellir des espaces mal utilisés.

Le SEVE prépare le terrain pour les plantations au parc Beaulieu, cela pourrait se faire avec leur collaboration, et un tirage au sort est une bonne idée pour la répartition. Mais cela doit être autogéré.

Si la Ville montre l'exemple et établit une charte qui règle les cultures et la manière de fonctionner, il n'y a pas de raison pour créer une inégalité par rapport aux personnes vivant à la campagne. Aucun paiement n'est prévu dans ce projet.

Grand-Saconnex et Confignon ont créé des potagers urbains récemment avec l'aide d'Equiterre qui remporte un vif succès.

Il serait également intéressant de développer ces applications dans les écoles.

Il n'y a pas de volonté de transformer l'espace public, mais des pelouses ou quelques mètres dans des parc publics.

Votes

La commission décide d'auditionner le SEVE par 6 oui (3 LR, 2 MCG, 1 UDC) contre 2 non (S) et 4 abstentions (2 EàG, 2 Ve).

Et d'auditionner l'association Equiterre par 10 oui (2 MCG, 1 UDC, 3 LR, 2 EàG, 2 Ve) et 2 abstentions (S).

Séance du 1^{er} avril 2014*Audition de M^{me} Hélène Gaillard, cheffe de projets pour Equiterre*

Elle prend la parole et déclare que Equiterre travaille sur des questions de développement durable et a participé à la mise en place de l'Agenda 21 à Genève. Ils accompagnent plusieurs projets d'aménagement du territoire, notamment avec la Confédération.

Motion: potagers urbains

Une partie de la population pense qu'en «amenant» la nature en ville, la qualité de vie devient meilleure. Les potagers urbains participent à ce principe. Elle évoque le projet de potagers sur les balcons.

L'idée est de réutiliser des espaces restreints minéraux non utilisés pour les transformer en potagers.

Equiterre a visité des espaces en France avant de développer son propre concept dans les agglomérations romandes.

De nombreux espaces existent au pied des immeubles inutilisés, l'idée est de les transformer en potagers urbains avec les habitants créant un espace commun pour jardiner.

Equiterre accompagne ces expériences et a reçu un soutien de la Loterie romande pour ce projet.

L'association travaille avec différents services publics et pilote un projet à Onex avec la Société privée de gérance.

Des analyses du sol sont réalisées dans les lieux retenus, suivies d'une conférence publique.

Ces projets ne produisent aucune nuisance sonore et sont plutôt sources de sécurité.

Des ateliers participatifs sont organisés, ce qui crée une dynamique entre les différents acteurs.

Des barrières sont souvent plantées pour éviter que les chiens n'entrent sur les terrains.

Les habitants sont invités à dessiner leurs jardins avec des professionnels.

Equiterre a créé un guide pour aider les habitants.

Les dégradations diminuent lorsqu'un espace est utilisé par un collectif.

Quatre ou cinq cours de jardinage biologique sont offerts la première saison, et un bilan réalisé au terme afin de voir ce qui fonctionne ou pas.

Environ 600 personnes profitent actuellement de cette possibilité à Genève.

Il y a très rarement des déprédations contrairement aux jardins familiaux, car les potagers sont situés sous des balcons en général, il y a donc toujours une présence.

Les amateurs signent une charte écologique avec un suivi de la commune.

Le projet intègre les écoles.

Pour une collectivité publique, le coût est de 2500 francs pour 5 à 25 m². Elle précise que le montant peut être de 60 000 francs pour un projet impliquant 25 habitants.

Une quinzaine de personnes travaillent au sein de l'association Equiterre.

Séance du 15 avril 2014

Audition de M. Philipp Schroft, chef du Service social, de M. Pierre Chappuis, adjoint de direction au Service social, et de M. Olivier Robert, adjoint de direction responsable du bureau d'études du Service des espaces verts

Une présentation nous est faite en annexe du rapport par M. Schroft.

En bref, les services de M^{me} Alder ont déjà lancé les potagers urbains, avec l'aide du SEVE.

En raison des disparités entre les différents quartiers, les différences sociales et économiques, le Service social prend en compte les différents paramètres démographiques, le but étant de mieux vivre à Genève.

M. Chappuis est en charge des potagers urbains qui répondent à un besoin en raison du repli sur soi de la population.

Les expériences de Lausanne sont très encourageantes.

Genève a, en 2007, mené une expérience pionnière au parc Beaulieu.

Le Service social, le Service des écoles, l'Agenda 21 et le SEVE reçoivent régulièrement des demandes, ils ont donc décidé de se réunir et de gérer ce projet ensemble.

Il est nécessaire de trouver des financements et de définir une stratégie.

La mobilisation des gens est cruciale.

Il conviendrait d'associer la GIM à ce projet en raison du potentiel de terrain au pied des immeubles.

Le Service d'action communautaire intervient en établissant des diagnostics, et peut également aider à trouver des ressources financières et des partenaires.

En 2014, six opérations sont en cours: aux Délices, un projet modeste; au Vélodrome avec 40 lots en bacs; à la rue des Buis pour un club d'aînés, des habitants et une crèche; à Simon-Durand, à Geisendorf et à Baud-Bovy.

Le tournus normal est de deux ans afin qu'un maximum de personnes puissent en profiter, même si les gens s'attachent à ce projet, par équité.

Il y a des légumes qui disparaissent, mais très peu.

Des cours sont donnés afin de promouvoir la culture bio.

Prises de positions et vote

Le Parti libéral-radical pense que le Conseil administratif pioche dans les motions déposées lorsqu'il y trouve de bonnes idées et les reprend à son compte, preuve en est la présentation qui vient de nous être faite. La commission a donc travaillé dans le vide.

Cela est dû au retard énorme dans notre ordre du jour; néanmoins, le Parti libéral-radical en profite pour rappeler qu'il est, pour lui, hors de question de renvoyer en bloc toutes les propositions faites par les groupes, et qu'il veut pouvoir dire non lorsqu'un texte est selon lui inutile.

Il est hors de question de transformer l'embouteillage de notre ordre du jour dans les commissions qui sont pressées pour rendre les rapports qui ne seront traités que dans plusieurs mois voire années car le retard est aussi très important dans le traitement des rapports.

Le Parti libéral-radical est autodiscipliné afin de ne prendre la parole que le strict minimum en plénière, afin d'avancer dans notre ordre du jour, alors que certains groupes, eux, ont cinq ou six personnes qui prennent la parole sur un seul sujet pour dire exactement la même chose mais de manière différente. A croire qu'ils sont en campagne vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Donc, même si le Parti libéral-radical salue le projet qui s'inscrit dans une démarche associative, il ne votera pas cette motion car il pense que le Conseil administratif pourrait prendre cela comme un signe pour dépenser plus.

Les Verts partagent l'opinion du Parti libéral-radical et rappellent avoir posé cette motion bien avant que les services ne se préoccupent du sujet; elle a l'avantage d'appuyer les démarches déjà entreprises et de les encourager.

Les socialistes voteront aussi ce texte, pour les mêmes raisons que les Verts.

Le Mouvement citoyens genevois encourage ce projet en se demandant si des caisses CFF ne seraient pas une solution moins onéreuse.

Le groupe Ensemble à gauche trouve cette proposition très intéressante, elle permet d'utiliser des espaces abandonnés qui génèrent une certaine insécurité. Les projets sont modestes et représentent une manière alternative de réfléchir aux espaces.

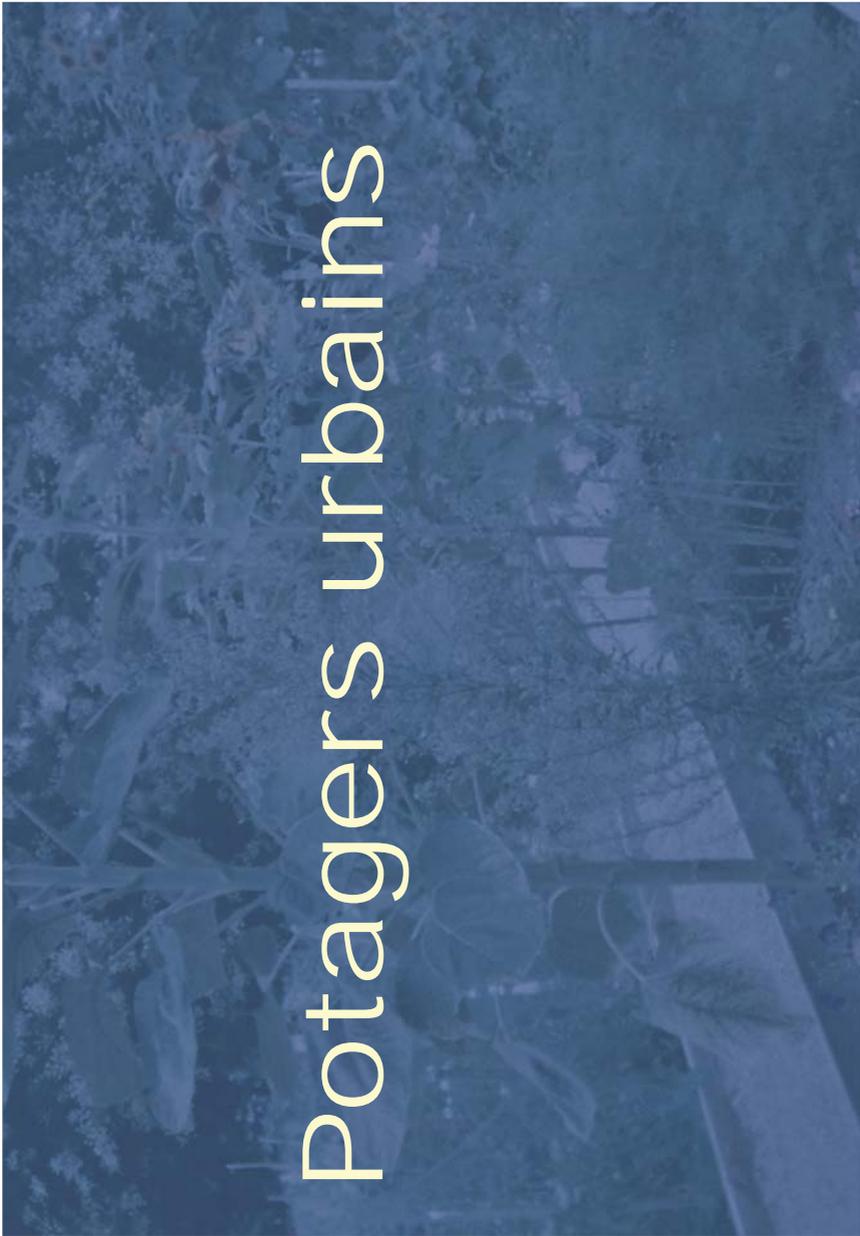
L'Union démocratique du centre est favorable à ce projet, ne fût-ce que pour que les enfants se rendent compte de la manière dont poussent les légumes.

La motion est donc acceptée par 8 oui (1 Ve, 1 DC, 2 EàG, 1 UDC, 1 MCG, 2 S) contre 2 non (LR) et 1 abstention (LR).

PROJET DE MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de développer des potagers urbains partout où cela est possible (prioritairement sur les pelouses stériles bordant les immeubles) et cela en collaboration avec les propriétaires immobiliers, les habitants des quartiers concernés et les associations intéressées.

Annexe: présentation Powerpoint «Potagers urbains»



1 Quoi / Qui



Un besoin émergeant

- Un espace urbain parfois peu hospitalier et mal utilisé
- Une tendance au repli sur soi
- Une aspiration des habitants à être des acteurs leur environnement
- Une aspiration des habitants à «faire ensemble»



Des expériences encourageantes

- Les premiers modèles visibles dès les années 90, des savoir-faire disponibles (Lausanne, quartier des Ouches ...)
- Une première expérience de la Ville de Genève: Beaulieu en 2007



**Un premier constat commun posé en 2012
(SSVG/UAC et Services partenaires)**

- Le modèle du «plantation urbain» lausannois est particulièrement bien adapté au milieu urbain (Versus modèle du jardin familial)
- Nombreuses demandes provenant d'habitants/d'associations sur les sites les plus divers, arrivant par des canaux également divers : SEVE, SSVG-UAC, A21, ECO
- La fausse idée que ce sont des projets faciles à réaliser, sans prise en compte des contraintes locales: tout n'est pas possible ni souhaitable partout
- Obstacles techniques, organisationnels et financiers pour la réalisation de ces potagers
- Risque de casser des enthousiasmes



Une organisation pragmatique entre partenaires: travail transversal

Enjeux	Sites	Financement	Mise en œuvre et suivi technique	Ingénierie sociale
Acteurs	<ul style="list-style-type: none"> > Gérer des sollicitations > Définir une vision d'ensemble partagée > Organiser la prise de position VG 	<ul style="list-style-type: none"> > Mobiliser des moyens > Organiser des contributions 	<ul style="list-style-type: none"> > Organiser les contributions après décision positive > Définir les formats d'intervention souhaités (taille des lots, charte...) 	<ul style="list-style-type: none"> > Mobiliser les habitants > Gérer les attributions > Suivre le fonctionnement dans la durée
ECO	<ul style="list-style-type: none"> > Selon opportunités liées aux aménagements de place de jeux > Pas de sites dans les Ecoles (non adapté) > Sollicitations externes > Sites gérés par le SEVE: proposition de 10 sites > Opportunités à dégager dans le cadre des plans > Possibilités sur surfaces à réaménager ou non : temporalité est différente > Capacité de gestion globale (cartographie-relevés cadastraux des propriétés publiques gérées par le SEVE mise au clair des conventions). 	<ul style="list-style-type: none"> Capacités de financement > Sur budget d'investissement > Dans le cadre de la PR relative aux places de jeux 	<ul style="list-style-type: none"> > Capacités de mise en œuvre par mandat à des entreprises dans le cadre des places de jeux uniquement 	<ul style="list-style-type: none"> > Contribution aux processus de concertation en amont du projet
SEVE	<ul style="list-style-type: none"> > Sollicitations externes > Lien fonctionnel avec la GMI: opportunités à dégager sur terrains en pied d'immeuble + soutien génésatique SEVE 	<ul style="list-style-type: none"> Capacités limitées de financement sur budget de fonctionnement 	<ul style="list-style-type: none"> > Privilégier des mandats externes plutôt que les interventions directes 	<ul style="list-style-type: none"> > Soutien technique, conseils
A21	<ul style="list-style-type: none"> > Sollicitations externes > Proportions sur sites sensibles (cours d'eau) en lien avec Opérations foncières Dept 2 	<ul style="list-style-type: none"> > Capacités de financement en soutien ponctuel sur du conseil et de la formation, autre à voir. > Possibilités de financement d'infrastructures légères, semences BIO, etc... 	<ul style="list-style-type: none"> > Chartre ? > Soutien technique, conseils > Planings mobiles / épiémières 	<ul style="list-style-type: none"> > Soutien technique, conseils
UAC	<ul style="list-style-type: none"> > Sollicitations externes > Proportions sur sites sensibles (cours d'eau) en lien avec Opérations foncières Dept 2 	<ul style="list-style-type: none"> > Capacités de financement limitées à l'acquisition de matériel et au soutien associatif 	<ul style="list-style-type: none"> > Capacités de mise en œuvre limitées (intervention de bénévoles ou des bénéficiaires de jardins) 	<ul style="list-style-type: none"> > Mobilisation des habitants, structure associative > Gestion des attributions > Liens institutionnels > Soutien aux processus de concertations
Autres partenaires: Equiterre, Ecoattitude...	<ul style="list-style-type: none"> > "Garder le main" VDG 	<ul style="list-style-type: none"> > "Garder le main" VDG 	<ul style="list-style-type: none"> > Chartre Equiterre sur les potagers > Sensibilisation des habitants (ecoattitude, et autres) 	
Propositions de décision	<ul style="list-style-type: none"> > S'informer mutuellement > Organiser une plateforme entre services apte à décider sur les opportunités de sites et fonctionnant comme lieu d'examen des projets (rdv fixes, correspondants) : SEVE, UAC, AG21, ECO > Définir une vision d'ensemble partagée, de la planification opérationnelle aux modalités de concertation (SEVE) > Travailler également sur sites n'appartenant pas à la Ville > Possibilité de mettre à disposition des sites temporaires limités dans le temps 	<ul style="list-style-type: none"> > Juger les moyens disponibles > Définir une vision > Définir qui soutient quoi > Prévoir un budget de fonctionnement pour l'intervenir > Evaluer la possibilité de subventionner les associations d'habitants pour la création de potagers > Demandes de crédit à envisager: PR 2013-2104, et suite au delà 	<ul style="list-style-type: none"> > Document cadre type charte Equiterre ? > Clarifier les ressources techniques mobilisables ou non selon les situations et selon la vision VG > Suivi technique dans la durée (factures d'eau, ajouts de terre, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> > Objectif commun: parler d'une seule voix aux habitants



Collaborations en voie d'élargissement vers d'autres partenaires municipaux :

- **GIM** (rue des Buis, Rue Simon Durand, vélodrome)
Un potentiel en termes de terrains et de public cible.
- **DPBA** (Vélodrome)
Un nouvel élément pour la planification de quartiers vivants



2 Comment / Pourquoi



Mobilisation - Organisation

- Des ressources financières
- Des partenaires

UAC

- Suivi
- Garantie d'équité (tournus)
- Evaluation

Diagnostic

- Terrain
- Personnes-ressource
- Spécificités locales

Travail avec le public

- Identification
- Information
- Mobilisation
- Engagements (contrat)

Mise en œuvre



Des réalisations concrètes sur des sites différents, répondant à des besoins et attentes différents. Par exemple en 2013 :



Contrat Social, environ 15 lots au pied d'un immeuble privé, population de requérants

- Travail avec les requérants hébergés
- Partenariat avec l'Hospice général,
- Développement des **solidarités** avec le quartier et ses associations
- Première expérience de la Ville sur un terrain privé
- **Implication des habitants dans la mise en valeur de leur espace public**



> **Beaulieu**, environ 40 lots dans le centre horticole

- Utiliser le centre horticole comme une opportunité de **consolider les liens entre habitants**
- Stimuler l'appropriation du centre par les populations voisines
- Dimension intergénérationnelle,
- Synergies entre population et associations.



> **Eidguenots**, environ 20 lots dans le jardin d'une villa

- Montage A21 / Equiterre /association Utopiana (lien entre habitants du quartier et artistes)
- Orientation écologique du projet (permaculture, formation): une **fiereté** pour les participants.
- UAC : **Cohésion** des populations : personnes seules, villas voisines, élèves et familles d'élèves venant de plus loin dans le quartier. Collaboration A21 pour stimuler l'



6 nouvelles réalisations en route pour 2014:

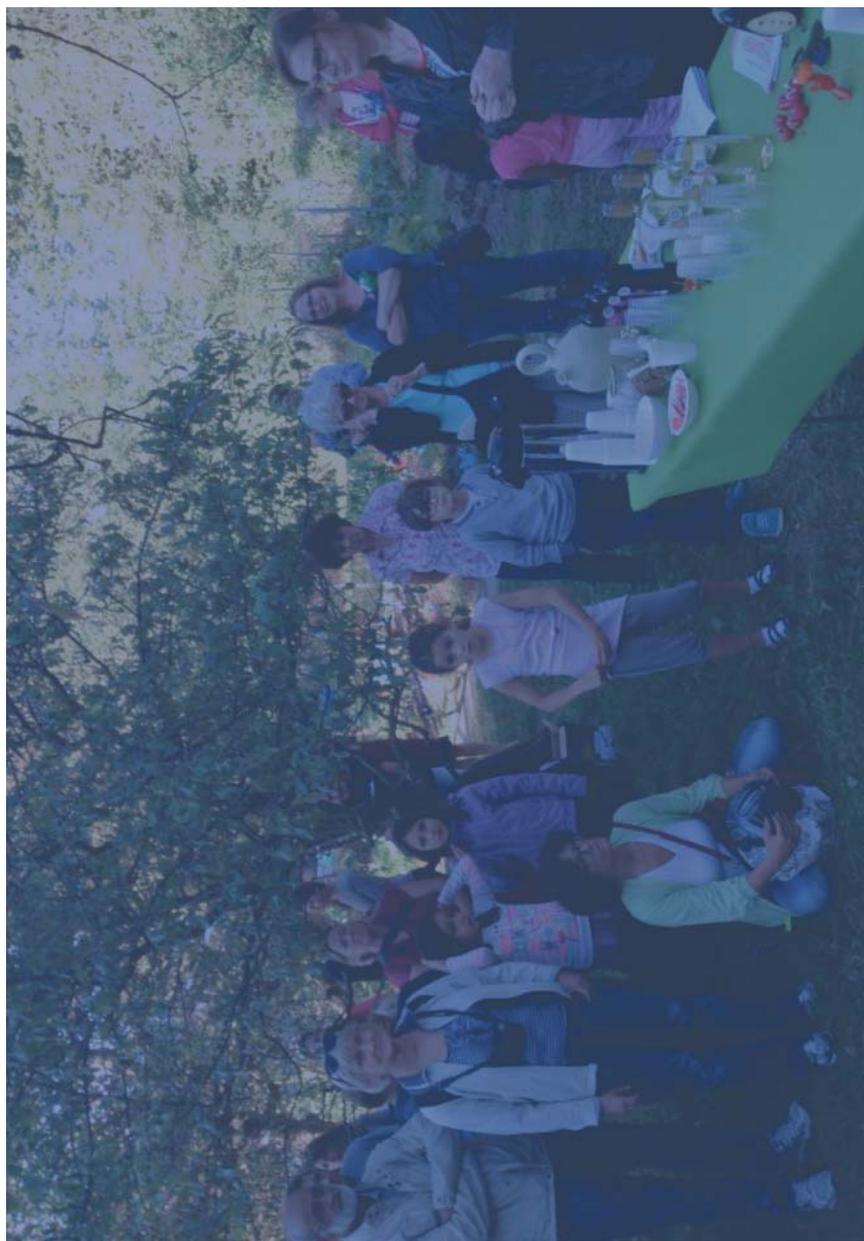
- > **Délices**
Hors sol, emprise limitée, gestion collective, attention portée à la vie du parc en été
- > **Vélodrome**
Environ 40 lots en bac, collaboration DPBA, habitants de l'immeuble et voisins
- > **Rue des Buis**
Reprise d'un bac à plantes actuellement aménagé par le SEVE, environ 30 petits lots individuels et collectifs, habitants, crèche, club d'ainés
- > **Rue Simon Durand**
Cour d'immeuble Gim, deux bacs
- > **Baud-Bovy**
4 bacs en lien avec aménagement ECO
- > **Geisendorf**
Environ 10 -15 lots individuels et collectifs sur une parcelle résiduelle, soin du lieu.
Synergies école-enseignants-parents-association

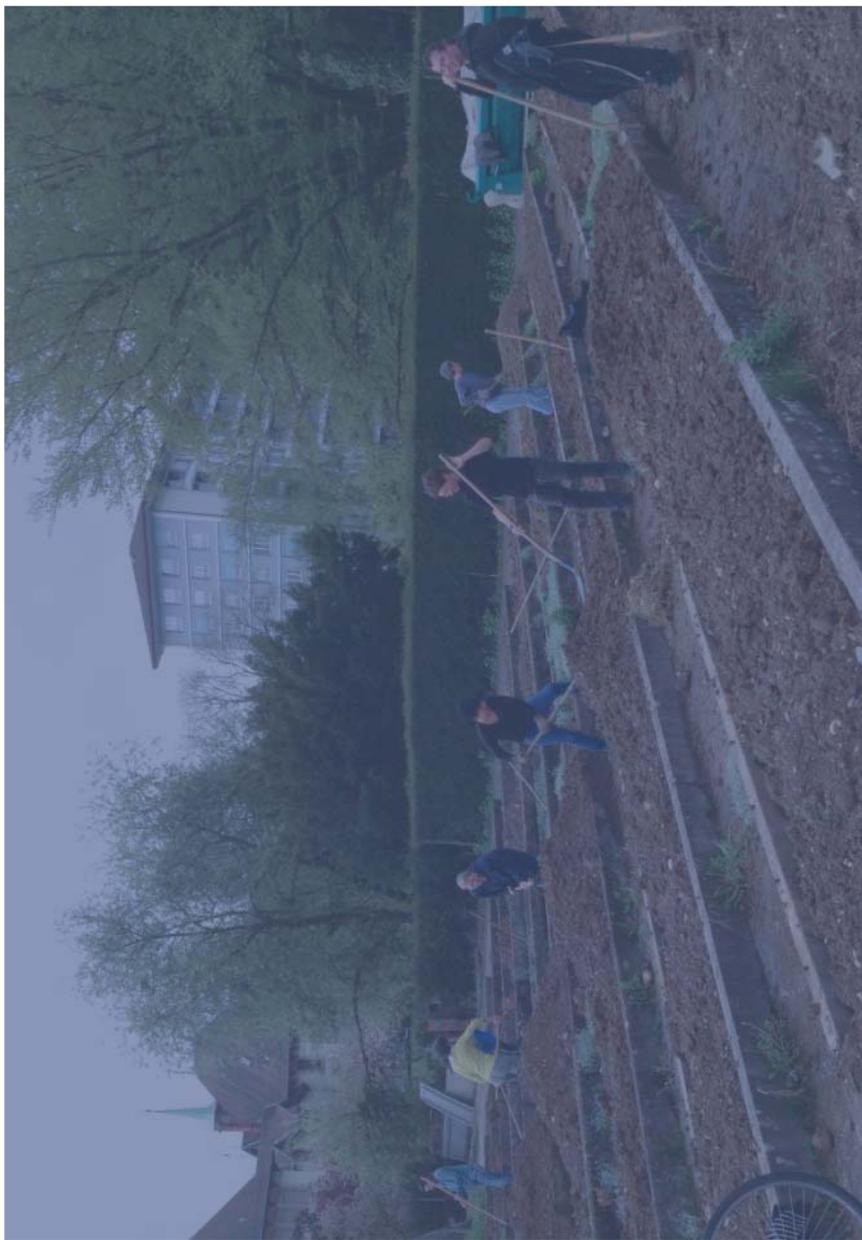


3 Résultats











M^{me} Patricia Richard, rapporteuse (LR). Je n'ai pas l'habitude de m'exprimer sur mes rapports, parce que je pars du principe que chacun a lu le rapport, donc je ne vais pas le relire en plénière comme certains ou certaines le font. (*Remarques.*) Par contre, Monsieur le président, je suis heureuse de traiter enfin ce rapport, parce que ça fait trois ans que je l'ai rendu. (*Exclamations et applaudissements.*) Là, je fais un petit intermède: si on arrêtrait de parler sur les unanimités, si on arrêtrait de relire ses rapports, on n'aurait peut-être pas attendu trois ans pour traiter enfin cette motion.

Quand cette dernière est enfin arrivée en commission, on s'est rendu compte que la conseillère administrative en charge, M^{me} Esther Alder, avait déjà mis en place les solutions demandées. Il n'y a qu'un seul groupe qui a refusé d'entrer en matière sur cette motion et c'est le Parti libéral-radical; j'en profite pour dire pourquoi. C'est parce qu'étant donné que ça a déjà été fait, nous ne voulons pas qu'on rajoute des budgets supplémentaires alors que la Ville se débrouille très bien avec les moyens qu'elle a. c'est pour cette raison que nous ne sommes pas entrés en matière sur cette motion. Voilà, Monsieur le président; ce sera tout.

Le président. Merci, Madame Richard. Je donne la parole à M^{me} Sandrine Burger.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Merci, Monsieur le président. Effectivement, je rejoins M^{me} Patricia Richard, cette motion est l'exemple typique du dysfonctionnement de ce Conseil municipal. Quand on dépose un rapport et qu'il faut trois ans pour qu'il passe en plénière, c'est qu'il y a vraiment un problème. On parle de bouchons dans les rues; le bouchon dans notre ordre du jour est encore pire que ceux dans les rues de la ville. Cela dit, comme l'a souligné M^{me} Patricia Richard, les potagers urbains se sont développés, pendant ces trois ans et encore davantage, vu que j'ai déposé cette motion, si je ne me trompe pas, en 2012, il me semble...

Le président. Deux mille douze, tout à fait.

M^{me} Sandrine Burger. Merci! Le Conseil administratif a eu le temps de se saisir de ce sujet et d'avancer dans ce domaine, un domaine qui a de nombreux avantages, qu'ils soient environnementaux, au niveau de la biodiversité, ou bien qu'ils soient sociaux, avec le lien que ça crée entre les habitants, en favorisant l'animation de proximité. Ça peut être un outil didactique pour les écoles. Ça peut même améliorer la santé des habitants qui ne restent pas chez eux mais ont

Motion: potagers urbains

une légère activité physique en allant cultiver leur jardin et qui mangent aussi plus sainement. Il y a également des aspects économiques positifs, puisque ça permet la production d'une partie des ressources alimentaires des familles qui ont des jardins. Ça permet aussi de donner une valeur supplémentaire aux immeubles ou aux bâtiments au pied desquels ils sont, vu que la verdure favorise cela, et que les régions n'ont plus à nettoyer ou à entretenir les pelouses puisque ce sont des potagers et que les gens le font eux-mêmes.

En 2006, le Grand Conseil, qui apparemment va un peu plus vite que nous, a aussi accepté une motion qui va dans ce sens. A l'époque où j'avais déposé ma motion, en ville de Genève il y avait seulement trois potagers urbains. Comme je l'ai dit, actuellement cela s'est amélioré, mais nous continuerons à soutenir cette motion pour que le Conseil administratif continue dans ce sens. En outre, nous allons faire un léger amendement, qui dit qu'il faut aussi collaborer avec les écoles. J'ai eu l'occasion en effet de voir mon neveu, qui était à l'époque à Thônex dans une école, pouvoir profiter d'un potager urbain. Il fallait le voir me raconter comment il avait récolté une patate et qu'il était tout fier de pouvoir peler sa patate et de la cuisiner lui-même, cette patate qu'il avait cultivée lui-même...

Alors certes, il peut y avoir des problèmes par rapport aux vacances scolaires, diront certains, mais dans ce cas-là il faut bien voir qu'il y a une mobilisation des habitants, c'est-à-dire que les enfants eux-mêmes reviennent pendant les vacances scolaires pour s'occuper de leur petit bout de jardin. Donc, après toutes ces années, nous espérons que vous voterez favorablement cette motion afin qu'en outre davantage de gens puissent avoir des potagers urbains. Pour rappel, ceux qui existent déjà ont des listes d'attente qui sont très longues. Je vais déposer mon amendement.

Le président. Nous l'attendons volontiers, Madame Burger. Je donne la parole pour le groupe démocrate-chrétien à la conseillère municipale Marie Barbey-Chappuis.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais tout d'abord consoler M^{me} Burger en lui disant que ce laps de temps très long entre le dépôt de sa motion et son adoption ce soir a permis au Parti démocrate-chrétien de se convertir, sous l'impulsion de notre bien-aimé maire à tous, aux vertus du potager urbain et plus largement de la nature et de la verdure en ville. Certains diront que ce nouveau hobby est une tendance pour les bobos en mal de verdure, d'autres que c'est une façon de lutter contre l'industrie agro-alimentaire toute-puissante.

En bonne démocrate-chrétienne, je dirai que la vérité est probablement un peu au milieu. Ce qui est certain, c'est que jardiner c'est bon pour la santé physique

et psychique, valoriser le terroir et manger local c'est bon pour l'écologie. Il y a quelques exemples concrets, pour ceux qui ont vu le film *Demain*, qui montrent que c'est une solution simple pour créer du lien social, et dans un monde qui est connecté et pour ne pas dire surconnecté ça fait parfois du bien de créer des contacts réels avec autrui et en premier lieu avec ses voisins. Comme on dit souvent que les convertis sont les plus convaincus, ce soir le Parti démocrate-chrétien déclare son amour pour les potagers urbains. Nous voterons donc cette motion.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Mesdames et Messieurs, Ensemble à gauche soutiendra évidemment cette motion et se réjouit de le faire, non seulement pour toutes les raisons qui ont été exprimées avant, mais aussi parce que le fait de permettre aux habitants de cette ville de s'approprier ne serait-ce que des petits bouts de terrain fait qu'ils s'investissent et qu'on se sent chez soi d'une manière différente dans la ville. S'approprier quelque chose, ce n'est pas le privatiser, c'est en devenir responsable. S'approprier un bout de jardin, cette responsabilisation, les échanges que ça permet avec les voisins, ça permet effectivement de compenser ce manque de respect qu'on voit et que nous regrettons souvent dans les commissions à propos de tout plein d'autres motions et sujets. Quand vous vous appropriez un lieu, quand vous vous sentez chez vous, vous avez tout d'un coup une autre vision. Quand l'extérieur de votre appartement devient aussi chez vous, vous avez un autre rapport à la ville, et ce rapport-là nous le soutenons absolument. Nous soutiendrons donc cette motion.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Le Mouvement citoyens genevois soutiendra aussi cette motion. Je voudrais vous donner l'exemple de ce qui se passe tout simplement sous mes fenêtres. Il y a des buissons remplis d'épines, des plantes qu'on fait venir du Japon, des essences japonaises, avec des épines qui ont 3 à 4 cm de long, qui sont destinées délibérément à blesser tout animal qui s'y promènerait, et c'est à ce point exprès que lorsque l'équipe qui vient pour tailler les buissons veut emporter ces déchets de taille, le concierge en capte une partie pour aller les mettre au pied de ces buissons pour être tout à fait sûr que les éventuels chiens ou chats qui passeraient là, ou un renard, la nuit, se piquent les pattes. Eh bien, moi, des buissons comme ça, je trouve que c'est stérile, que c'est bête et méchant, et cette motion me permet de vous dire tout ce que j'ai envie d'avoir de convivialité et de bonheur au lieu de la couronne d'épines du Christ ou du bois de la Belle au bois dormant en bas de chez moi.

M. Pierre Scherb (UDC). Pour l'Union démocratique du centre, il est important que les enfants puissent se rendre compte comment poussent les légumes. C'est la raison pour laquelle nous soutenons également cette motion.

Motion: potagers urbains

Le président. Merci, Monsieur Scherb. Nous avons donc reçu l'amendement des Verts signé par M^{me} Sandrine Burger, qui a été distribué aux chefs de groupe et aux membres du bureau. Cet amendement constitue un ajout.

Projet d'amendement

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de développer des potagers urbains partout où cela est possible (prioritairement sur les pelouses stériles bordant les immeubles) et cela en collaboration avec les propriétaires immobiliers, les habitants des quartiers concernés, *les écoles* et les associations intéressées.

Mis aux voix, l'amendement des Verts est accepté par 46 oui contre 25 non.

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée par 57 oui contre 14 non (1 abstention).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de développer des potagers urbains partout où cela est possible (prioritairement sur les pelouses stériles bordant les immeubles) et cela en collaboration avec les propriétaires immobiliers, les habitants des quartiers concernés, les écoles et les associations intéressées.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

9. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 21 mars 2012 de MM. Olivier Fiumelli, Vincent Schaller, M^{mes} Natacha Buffet, Florence Kraft-Babel, Michèle Roulet, Marie Chappuis, Laurence Fehlmann Rielle, MM. Mathias Buschbeck, Eric Bertinat, Claude Jeanneret et Jean-Philippe Haas: «Gouverner, c'est prévoir: pour un programme Stratus applicable aux bâtiments publics propriété de la Ville de Genève» (M-1012 A)¹.

Rapport de M. Rémy Burri.

Cette motion a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 25 novembre 2013. La commission s'est réunie deux fois pour traiter le sujet, à savoir les 15 janvier et 5 mars 2014, sous la présidence de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio. Les notes des séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz; qu'il en soit sincèrement remercié.

Rappel de la motion

Considérant:

- la responsabilité de la Ville de Genève en matière d'entretien de son patrimoine financier et administratif;
- le périmètre de ce dernier recouvrant tant ses bâtiments locatifs que ses infrastructures culturelles, sportives et scolaires;
- la nécessité pour les services compétents de disposer d'un outil capable d'analyser l'état de tout type d'objet constructif;
- l'intérêt qu'il y a pour notre collectivité de connaître de manière simple, transparente et régulière les besoins en termes de maintenance et de réfection;

sachant que les services de la Ville se sont déjà dotés d'une méthode dite «Stratus» permettant de maîtriser le processus naturel de dégradation par des mesures de maintenance, de surveillance, de réfection et de rénovation, d'en prévoir les coûts et le calendrier;

sachant que cette méthode s'applique aujourd'hui au patrimoine financier, mais qu'elle n'est pas disponible sur les bâtiments publics;

nous rappelant les incidents récurrents qui ont inquiété notre municipalité au Muséum d'histoire naturelle, au Musée d'art et d'histoire, au Grand Théâtre, à la Comédie et, enfin, tout récemment à la Bibliothèque de la Cité;

¹ «Mémorial 171^e année»: Développée, 3099.

Motion: programme Stratus pour les bâtiments publics de la Ville

considérant, en conséquence, l'urgence qu'il y a de nous doter d'un outil performant d'analyse de l'état des bâtiments de l'ensemble de notre patrimoine bâti afin d'éviter des accidents prévisibles,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de tout mettre en œuvre pour faire appliquer le programme Stratus, ou une méthode équivalente, aux bâtiments et équipements publics de la Ville de Genève;
- de considérer cette mesure comme une priorité, voire une urgence.

Séance du 15 janvier 2014*Audition de M^{me} Florence Kraft-Babel, motionnaire*

M^{me} Kraft-Babel relève que la motion M-1012 émane de membres de la commission des arts et de la culture (CARTS), appartenant à divers groupes politiques. Les commissaires de la CARTS s'étaient étonnés que les bâtiments publics ne bénéficient pas d'une observation sur leur état, à l'instar des immeubles de logements avec la méthode Stratus, malgré des incidents récents dans différents bâtiments culturels, notamment le Musée d'art et d'histoire, le Grand Théâtre et la Bibliothèque municipale de la Cité.

La méthode Stratus prévoit une rénovation partielle tous les vingt ans, et une rénovation complète tous les cinquante ans. Or, le MAH n'a pas été touché depuis plus de cent ans. Les signataires de la motion réclament donc un investissement pour la création d'un outil informatique équivalent à la méthode Stratus, adapté aux bâtiments publics. Cet outil permettrait de prévenir des incidents et de préserver, auprès des usagers des infrastructures, une image positive de la Ville.

Questions de la commission

Un commissaire demande si les motionnaires ont songé au fait qu'il faudra donc engager du personnel. M^{me} Kraft-Babel répond que la question centrale est dans la définition des priorités et les moyens à mettre en œuvre. M^{me} Kraft-Babel ne souhaite pas que la création et l'entretien des logements soient délaissés. Il n'en reste pas moins qu'il y a aussi des besoins dans les bâtiments publics. Pour sa part, elle a le sentiment que M. Paganì serait favorable à la création d'un outil comme celui demandé par les motionnaires, mais que ses services sont débordés.

Un commissaire souhaite connaître le sens de l'invite ainsi formulée: «de considérer cette mesure comme une priorité, voire une urgence». M^{me} Kraft-Babel répond que cette formule est une manière polie de dire que les motionnaires en ont assez. Ils souhaiteraient que les bâtiments publics bénéficient de la même

Motion: programme Stratus pour les bâtiments publics de la Ville

attention que les logements. Ils souhaitent aussi qu'il y ait une équité entre les quartiers de la ville.

La présidente signale qu'elle connaît bien la méthode Stratus, ainsi que la méthode mère d'évaluation rapide des bâtiments en vue de rénovation, qui l'a précédée, et qui avait été développée par l'ancienne école d'architecture de Genève. Elle explique que la méthode Stratus a été validée par l'Office fédéral du logement, spécifiquement pour ce genre de bâtiment. Elle n'est donc pas adaptée aux bâtiments publics. L'analyse du Grand Théâtre, par exemple, doit tenir compte de certaines particularités, dont les moulures ou les statues. Autre exemple, sur les bâtiments scolaires, on peut chiffrer les coûts des remises aux normes parce qu'il est possible de les comparer à d'autres établissements de même type. La présidente estime possible de demander un diagnostic de l'état de dégradation de chaque bâtiment public, pour autant que chacun d'entre eux ait été examiné sur place. Elle avertit que cette opération risque d'être longue et coûteuse. M^{me} Kraft-Babel répond que la Direction du patrimoine bâti (à l'époque, encore le Service des bâtiments) avait déjà prévenu la CARTS que la méthode Stratus ne pourrait pas être appliquée en l'état aux édifices publics. Pour autant, cela n'enlève rien à la nécessité d'assurer un suivi des bâtiments que la Ville met à la disposition du public.

Un commissaire constate qu'environ 80% des demandes de crédit présentées à la commission des travaux et des constructions relèvent de la mise en conformité des bâtiments. Les membres de la commission des travaux et des constructions sont déjà conscients que de nombreuses constructions publiques connaissent des problèmes d'entretien. Dès lors, il souhaite savoir quel objectif poursuivent les motionnaires. S'agit-il pour eux de faire un point de situation ou d'établir un plan d'entretien du patrimoine administratif. Il demande également aux motionnaires de préciser si leur objectif est limité à l'entretien ou s'il concerne aussi la rénovation des bâtiments. M^{me} Kraft-Babel répond que l'idée des motionnaires est de prévenir plutôt que de guérir. Les incidents qui se sont produits dernièrement ne sont pas admissibles. Il est clair que l'entretien de ces bâtiments a été négligé. Il importe de reprendre ce dossier, même s'il est moins prestigieux de faire de l'entretien que d'inaugurer de nouveaux édifices. M^{me} Kraft-Babel précise que la motion vise seulement l'entretien et la sécurité des usagers. Pour elle, les crédits d'investissement, c'est un autre dossier.

Discussions et vote

Un commissaire des Verts souhaite auditionner le magistrat Rémy Pagani afin de lui demander si la Ville applique la méthode Stratus. La présidente soumet à l'approbation de la commission l'audition de M. Rémy Pagani, dans le cadre de l'étude de la motion M-1012.

Motion: programme Stratus pour les bâtiments publics de la Ville

La proposition d'audition de M. Rémy Pagani est approuvée à la majorité des commissaires présents, soit 10 oui (2 S, 1 EàG, 1 Ve, 1 DC, 3 LR, 2 UDC) et 2 abstentions (MCG).

Séance du 5 mars 2014

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement (DCA), et de M. Philippe Meylan, directeur de la Direction du patrimoine bâti (DC/DPBA)

M. Meylan expose, à l'aide d'un bref diaporama, les principales méthodes d'évaluation des dégradations dans la construction. La méthode Stratus, que la Ville applique à son patrimoine financier et à des groupes immobiliers appartenant à une même famille typologique, est un outil statistique rapide, qui repose sur l'analyse de 12 éléments constructifs. Elle permet de comparer les objets entre eux. La mise à jour des données est partiellement automatique: l'indice de dégradation évolue suivant l'ancienneté des ouvrages. Très utile en tant qu'outil stratégique, il s'avère très imprécis sur des objets pris individuellement. M. Meylan signale que le prochain rapport Stratus sur le patrimoine financier sera publié en juin prochain, avec un an de retard causé par la réorganisation des Services des bâtiments et d'architecture du DCA. Parmi les équipements collectifs, on peut facilement appliquer Stratus aux établissements scolaires, mais il s'avérerait imprécis pour une stratégie sur les installations sportives dont les caractéristiques sont très diverses entre elles.

M. Meylan évoque ensuite la méthode MER, développée par l'Université de Genève, qui permettait de faire une analyse moyennement détaillée d'un immeuble d'habitation. Cette méthode a ensuite été remplacée par EPIQR puis EPIQR+. Cette dernière, composée de 200 à 250 éléments d'analyse, permet de poser un diagnostic précis sur un objet isolé à un moment donné. Contrairement à Stratus, qui prend pour base la valeur à neuf d'origine, EPIQR+ prend en compte les mises aux normes. Dans les faits, ces deux méthodes sont complémentaires. M. Meylan précise toutefois qu'il y a des fiches Stratus des bâtiments publics et administratifs. Pour que ces fiches aient du sens d'un point de vue stratégique sur des objets si disparates, il faut toutefois analyser et affiner les données. Un rapport Stratus sur le patrimoine public administratif devrait sortir à la fin de l'année.

Questions de la commission

Un commissaire demande si les fiches Stratus sont complétées par des observations sur place effectuées par des professionnels et s'il serait possible d'affiner l'observation des immeubles de la Ville. M. Meylan répond que la Direction du patrimoine bâti (DPBA) emploie 35 architectes. Chacun d'entre

eux gère un portefeuille de bâtiments. Leur travail se déroule à 50% au bureau et à 50% sur le terrain. Leurs observations servent à mettre à jour les fiches Stratus. M. Pagni fait observer que, depuis une dizaine d'années, un gros effort a été fait pour inspecter et rénover les immeubles situés au-dessous d'un indice de 0,5. En outre, avec la création du DPBA, l'intégration au DCA des architectes du Service des écoles a permis d'améliorer la systématique sur les bâtiments scolaires. M. Meylan ajoute que la méthode Stratus, dont les fiches sont alimentées aussi par les observations insitu par les professionnels du DCA, est suffisante pour établir une stratégie générale. S'il fallait appliquer EPIQR+, il faudrait consacrer au moins une semaine entière à l'étude de chaque immeuble.

Deux commissaires observent quelques incohérences de coût au mètre cube et des positions surprenantes de quelques écoles dans le diaporama présenté. M. Meylan convient que les fiches d'exemple qu'il a montrées pour illustrer l'utilisation possible de Stratus aux bâtiments publics méritent d'être analysées et corrigées. En l'état actuel, elles ne sont pas utilisables.

Un commissaire s'étonne que la méthode Stratus ne prenne pas en compte l'absence de chauffage dans le calcul de la valeur à neuf d'un immeuble. Il demande si le bilan énergétique entre toutefois dans l'analyse au moment d'établir une stratégie de rénovation. Il demande également si la méthode EPIQR est utilisée lors d'une étude de rénovation. M. Meylan répond que les données sur la dégradation (Stratus) sont bien entendu croisées avec d'autres données pertinentes. Il rappelle qu'un indice Stratus n'est pas déterminant individuellement. Il sert à planifier une stratégie d'optimisation du budget d'entretien tant que le bâtiment est classé au-dessus de l'indice 0,7. A ce niveau, il conviendrait de planifier une rénovation. Au niveau du seuil d'alarme, situé à 0,5, l'argent investi dans l'entretien peut être considéré comme mal investi. Bien entendu, pour un bâtiment ancien, la valeur à neuf devrait être indexée de 20 à 30% pour prendre en compte sa remise à niveau conforme aux normes actuelles. Concernant la stratégie de rénovation, M. Meylan répond que cette méthode n'est pas une nécessité absolue. Il y a des projets de rénovation sur des bâtiments anciens qui peuvent être lancés sans avoir recours à la méthode EPIQR.

Un commissaire demande si la méthode Stratus a été utilisée par la société Acanthe pour effectuer son étude. M. Pagni rappelle que l'étude en question visait à établir une valeur globale du patrimoine financier afin de permettre à la Ville de déterminer l'investissement nécessaire à l'entretien du parc immobilier locatif. M. Meylan précise que l'étude a utilisé les données Stratus comme un indicateur parmi d'autres.

Un commissaire demande si la méthode Stratus pourrait être appliquée aux ponts et autres ouvrages de génie civil. La réponse est négative. M. Meylan rappelle que Stratus a été conçue pour des bâtiments.

Motion: programme Stratus pour les bâtiments publics de la Ville

Un commissaire demande si la méthode Stratus est infaillible. M. Meylan répond que le système est surtout crédible en tant que méthode simple d'analyse de masse. Il rappelle qu'il n'est que partiellement automatique, car il faut introduire manuellement des données spécifiques qui tiennent compte notamment de l'âge des bâtiments.

A la question d'un commissaire, M. Meylan explique que les préaux d'écoles ne sont pas compris dans l'indice Stratus. La rénovation du préau est intégrée si besoin, lorsqu'on rénove une école.

La présidente rappelle que la motion M-1012 demande une méthode d'évaluation des bâtiments culturels. Elle souhaite savoir s'il est imaginable d'expertiser globalement les immeubles exceptionnels. Elle demande si, par rapport aux tâches accomplies par le DPBA, ce travail requiert des moyens supplémentaires. M. Meylan répond qu'il est possible de répondre partiellement au souhait des motionnaires, mais il faut rester raisonnable. Avec la méthode Stratus, il est possible d'établir des fiches d'informations sommaires sur l'état de dégradation des bâtiments dits exceptionnels. Cela permettrait de faire des graphiques et d'indiquer des tendances. Cela permettrait d'envisager de préparer des études et, le cas échéant, un investissement. M. Meylan reconnaît que c'est un travail important. Il s'agit de 500 objets. A son avis, il serait possible de présenter un rapport à la fin de l'année 2014. Il précise que des fiches Stratus existent pour tous les bâtiments. En ce qui concerne les bâtiments culturels et exceptionnels, les fiches ont été faites il y a bien des années et doivent être vérifiées et remises à jour.

Discussion et vote

La présidente soumet la motion à l'approbation de la commission des travaux et des constructions, elle est adoptée sans discussion par 13 oui (2 EàG, 2 Ve, 2 S, 1 DC, 2 LR, 2 UDC, 2 MCG). (*Voir ci-après le texte de la motion adoptée sans modification.*)

Le président. Le rapport est de Rémy Burri; je ne donnerai donc pas la parole au rapporteur... (*Rires.*) La présidente de la commission a quitté le municipal. La parole est à M^{me} Florence Kraft-Babel.

M^{me} Florence Kraft-Babel (LR). Merci, Monsieur le président. Voici encore un rapport qui arrive enfin à notre plénum... Le propos de la motion que nous avons déposée venait en fait de l'ensemble de tous les partis mais principalement de notre côté, lorsque nous avons étudié le plan financier d'investissement (PFI).

Nous constatons que la dégradation du patrimoine bâti, des immeubles en ville de Genève est relativement contrôlée – relativement, on fait ce qu'on peut...

Pour ce qui est du patrimoine locatif, en revanche, tous les bâtiments publics tels que les écoles, les musées, ceux qui voient en fait le plus grand nombre de publics, non seulement d'ici mais d'ailleurs, défiler chaque année, il n'y a pas d'instrument de mesure pour évaluer à quel moment il faudra en urgence procéder à des restaurations. Nous avons eu les quelques mauvais épisodes négatifs que vous connaissez au Musée d'histoire naturelle, où le plafond s'est effondré, au Musée d'art et d'histoire, où les corniches vous tombent sur la tête, au Grand Théâtre, où le balcon est tombé sur les auditeurs lors d'une représentation, et nous aimerions, au moyen de cette motion, pouvoir disposer d'un instrument qui mesure, dans la mesure du possible, mais avec le plus de soin possible, le plus de vigilance possible, l'évolution des bâtiments collectifs tels que les bâtiments culturels, les bâtiments sportifs, cela va de soi, et principalement les écoles.

Nous pensons qu'il y va de la sécurité de toutes les personnes qui vont dans nos institutions et des enfants qui vont à l'école. Nous vous demandons donc de faire un bon accueil à cette motion. Nous ne pouvons pas vous promettre qu'elle ne sera pas suivie d'un coût nécessaire à la mise en place des moyens pour ces mesures. Néanmoins, nous pensons que ces mesures, quelles qu'elles soient, coûteront toujours moins cher que celles que nous devons prendre en catastrophe après coup lorsque l'on constate un dégât majeur qui nuit également à la sécurité des personnes fréquentant nos bâtiments. Je vous remercie donc de faire bon accueil à ce rapport et de renvoyer cette motion au Conseil administratif.

M. Régis de Battista (S). Juste quelques mots de la part du Parti socialiste. Effectivement, nous saluons le travail qui était fait par ce livre que vous avez tous reçu il y a quelque temps. Ce document permet de voir qu'il y a beaucoup à réparer en Ville de Genève et nous avons déjà pu travailler sur ce sujet en commission des travaux. C'est là où nous avons compris que le département de M. Pagani n'aura pas suffisamment d'argent pour faire tous ces travaux, vu qu'il fallait encore 20 à 30 millions pour arriver à maintenir l'état des bâtiments en suivant cette méthode Stratus. C'est un problème qui va se présenter à l'avenir et il faudra trouver des solutions. Dans ce sens, on ne peut que dire que M. Pagani – vous transmettez – fait beaucoup d'équilibre pour arriver à maintenir tous ces bâtiments en état en Ville de Genève. Le Parti socialiste vous prie donc de soutenir cette motion.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC). Le Parti démocrate-chrétien partage bien entendu les objectifs de cette motion; nous en étions d'ailleurs signataires, puisqu'il nous semble indispensable, pour mener une stratégie de planification

Motion: programme Stratus pour les bâtiments publics de la Ville

des rénovations, de connaître l'état de vétusté des bâtiments. Dans l'intervalle, je ne sais pas si c'est grâce à cette motion, mais en tout cas le travail a été mené. On a eu les résultats en commission des travaux à la fin de l'année passée, si ma mémoire est bonne. En tout cas nous voterons cette motion, parce que nous pensons que le signal est bon; surtout, c'est un travail d'expertise qui ne doit pas s'arrêter aujourd'hui, qui doit être remis à jour régulièrement pour planifier au mieux les investissements ces prochaines années. C'est la raison pour laquelle nous voterons cette motion. Même si le travail aujourd'hui est fait, tout reste à faire pour les années prochaines.

Mise aux voix, la motion M-1012 est acceptée à l'unanimité (69 oui).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de tout mettre en œuvre pour faire appliquer le programme Stratus, ou une méthode équivalente, aux bâtiments et équipements publics de la Ville de Genève;
- de considérer cette mesure comme une priorité, voire une urgence.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

10. Rapport de la commission Agenda 21 chargée d'examiner la motion du 28 avril 2008 de M^{mes} Anne Pictet, Sandrine Burger et M. Alexandre Wisard: «FSC: pour une gestion exemplaire et durable de nos forêts» (M-795 A)¹.

Rapport de M^{me} Hélène Ecuyer.

Cette motion a été renvoyée à la commission Agenda 21 lors de la séance plénière du Conseil municipal du 26 novembre 2008. La commission s'est réunie, sous les présidences successives de M^{me} Hélène Ecuyer et de M. Robert Pattaroni, les 15 janvier 2009 et 4 février 2010. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Marianne Cherbuliez et M. Shpend Hashani, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

Rappel de la motion

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Ville de Genève a bénéficié de la certification FSC (Forest Stewardship Council) de ses forêts de 2000 à 2005, puis qu'elle y a renoncé, contrairement au Canton de Genève et à la commune d'Onex notamment;
- que la certification FSC ne concerne pas uniquement l'exploitation commerciale des forêts, mais également les aspects environnementaux et sociaux de la gestion forestière;
- que cette démarche, promouvant une gestion forestière respectueuse de l'environnement et des traditions sociales tout en intégrant les aspects économiques, s'inscrit directement dans la ligne du développement durable et contribue à la réalisation d'actions prévues dans l'Agenda 21;
- que se certifier consiste à donner un signe de solidarité envers cette institution qui lutte contre la disparition des milieux forestiers dans le monde entier, et permet à la Ville de Genève de participer à une démarche entreprise par un nombre croissant de collectivités en Suisse et ailleurs;
- la déclaration d'engagement de la Ville de Genève en 1997 en qualité de «commune amie des forêts anciennes» à notamment utiliser le plus possible du bois certifié FSC et/ou produit à proximité;
- le faible coût annuel de la certification,

¹ «Mémorial 166^e année»: Développée, 2906.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à demander la certification FSC (Forest Stewardship Council) de ses 70 hectares de forêt, afin de faire reconnaître la bonne gestion forestière de la Ville de Genève et de marquer sa volonté de continuer à préserver la forêt dans ses fonctions essentielles de maintien de la biodiversité et de détente pour les citoyens.

Séance du 15 janvier 2009

Audition de M^{me} Sandrine Burger, motionnaire

En préambule, M^{me} Burger signale que la motion concerne les forêts de la ville de Genève et non des arbres isolés. Elle précise que les quelque 70 hectares de forêts se situent essentiellement sur d'autres communes du canton, soit Satigny, Meyrin ou Vernier. Elles appartiennent à raison de 45% à l'Etat, de 50% à des privés et pour 5% aux communes. Les forêts, en plus de leur rôle naturel de biodiversité, offrent des lieux de loisirs et de détente à la population citadine, ce qui oblige parfois à gérer des intérêts contradictoires. Elle ajoute que la certification FSC peut permettre d'avoir une vision globale sur la forêt, sous les angles économique, environnemental et social.

M^{me} Burger explique que cette certification a été créée en 1993, pour avoir un label qui certifie une bonne gestion de la forêt, soit une gestion maintenant une biodiversité durable, une productivité et une capacité régénératrice de la forêt. Elle constate que la moitié des forêts du territoire suisse sont déjà certifiées.

Pour cette certification, dix principes internationaux de base ont été posés. Ils sont adaptés aux législations des différents pays concernés, par les agences nationales de cette association.

La Ville de Genève avait été certifiée en 2000, tout comme le Canton de Genève et la commune d'Onex, mais n'a pas souhaité renouveler cette certification en 2005, le conseiller administratif chargé des espaces verts, M. Manuel Tornare, évoquant notamment le fait que la commune de Genève ne possédait pas suffisamment de forêts sur son territoire pour qu'une telle certification en vaille la peine. De plus, la Ville ne vend pas son bois.

M^{me} Burger explique que l'idée est que tous les propriétaires de forêts acceptent de se faire certifier, afin que l'ensemble des forêts genevoises soit traité de façon uniforme.

Ayant terminé sa présentation, brève mais claire, elle attend les questions de la commission.

Une commissaire connaît le sigle FSC, mais aimerait savoir ce qu'il représente, et si le SEVE a abandonné cette certification en raison de contraintes que cela entraînait.

M^{me} Burger l'informe que ce sigle est utilisé pour la certification de forêts et que, en Suisse, il va plus loin que la loi fédérale sur la protection des forêts.

Elle cite des points importants de cette certification:

- Le respect de la législation, en matière notamment de droit du travail, de protection de la santé et de protection des eaux;
- La planification et le contrôle de la forêt;
- Le choix d'espèces d'arbres adaptés à la région;
- Le renoncement au recours à des organismes génétiquement modifiés;
- La formation continue et le perfectionnement professionnel des employés.

Pour la deuxième question, elle avoue ne pas avoir obtenu de réponses claires, mais elle ne pense pas que la certification soit trop contraignante, puisque la Ville de Genève a déjà été certifiée. Elle explique que la certification doit être vue de façon plus globale; c'est une certification mondiale qui, à l'origine, a été créée pour aider à préserver les forêts amazoniennes. L'engagement de Genève en faveur d'une telle certification doit être vu comme un signe politique et social de soutien à cette cause.

Elle ajoute que cela coûterait environ 1500 francs pour une ville comme Genève, somme qui est réinvestie pour des projets de soutien en dehors de Genève. Une première certification est plus onéreuse, la démarche devant être faite intégralement. Ce prix ne semble pas dépendre de la surface de forêt de la commune.

Une autre commissaire demande si la formation continue, venant s'ajouter à d'autres obligations, pourrait entraîner des modifications aux contrats d'engagement des fonctionnaires concernés.

M^{me} Burger réplique que cette question n'a pas été abordée, mais cela n'a pas été utilisé comme argument pour la non-reconduction de la certification.

Une commissaire demande si un dossier concernant l'ancienne certification existe, ce qu'elle suppose, et aimerait connaître les motivations de la commune d'Onex, qui l'a obtenue il y a quelques années.

M^{me} Burger l'informe que la commune d'Onex l'a obtenue la même année que la Ville de Genève, en 2000.

Cette commissaire croit comprendre que M. Tornare n'était pas intéressé par une telle certification, la Ville ne vendant pas son bois. Elle pense qu'il faut considérer ce label comme un label de qualité, plus que de rentabilité, et elle se demande si cela serait possible de vendre le bois.

M^{me} Burger confirme que c'est la réponse qu'elle a eue du magistrat, qui a peut-être abordé ce sujet uniquement sous l'angle économique, sans tenir compte des angles environnemental et social. La Ville utilise son propre bois sous diverses formes, notamment les copeaux pour les places de jeux.

Un commissaire s'interroge sur le coût du travail fourni pour obtenir la certification et demande si les motionnaires se sont renseignés à ce sujet.

M^{me} Burger dit qu'elle ne s'est pas renseignée, et reconnaît que ce prix est certainement élevé et relève ici tout l'intérêt de procéder à une certification groupée, qui répartit la charge de travail et permet, par ailleurs, de bénéficier de l'expérience des autres collectivités dans ce domaine. La Ville de Genève applique des règles proches des normes exigées pour la certification.

Elle ajoute que tout peut être certifié, que le but n'est pas là, mais que la certification FSC a un sens sur le plan international et que la participation financière est une contribution de solidarité pour d'autres forêts sur la planète.

Un commissaire aimerait connaître la différence entre un bosquet, un bois et une forêt.

La motionnaire explique que c'est déterminé par le nombre d'arbres et l'importance de la surface occupée.

Certains s'inquiètent de l'abattage d'arbres, notamment à Saint-Jean.

M^{me} Burger répond que M. Tornare a reconnu que cette zone avait été laissée un certain temps à l'abandon et que son entretien ne pouvait plus se faire sans autre et que cela nécessitait l'abattage d'arbres. Elle ajoute que l'abattage dépend de la législation. Elle souligne que la certification obligerait la Ville à procéder à un entretien régulier de ses arbres, ce qui en éviterait à long terme leur coupe systématique.

Il semblerait qu'un document sur l'état des arbres en ville de Genève ait été envoyé aux membres de la commission mais que tous ne l'auraient pas reçu.

La présidente signale que, selon ce document, 25% à 30% des arbres, en ville de Genève, seraient malades ou dangereux, ce qui peut poser un problème de sécurité et c'est la raison principale des nombreuses coupes. De façon générale, elle explique que les arbres vivent moins longtemps en ville qu'en campagne, car ils subissent la pollution et d'autres dommages, notamment lors de travaux.

Constatant qu'il n'y a plus de questions à poser aux motionnaires, elle demande à la commission quelles sont les auditions souhaitées pour la suite des travaux de cette motion.

Votes

Après discussion, les auditions proposées sont, dans l'ordre, celle de M. Manuel Tornare, magistrat chargé notamment du Service des espaces verts (SEVE), accompagné, si possible, de M. Daniel Oertli, nouveau chef de ce service.

Mise aux voix, cette demande d'audition est acceptée par 11 oui (2 AGT, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 2 L, 1 UDC), soit à l'unanimité des membres présents.

L'autre proposition est celle d'un responsable de l'association FSC, au niveau suisse, afin de comprendre le processus de certification. Celle-ci est également acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui (2 AGT, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 2 L, 1 UDC).

D'autres propositions, notamment d'inviter des représentants d'autres communes, comme ceux de la commune d'Onex, qui ont fait cette certification récemment, seront étudiées après celle M. Manuel Tornare et de M. Daniel Oertli.

Séance du 4 février 2010

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts

En guise d'introduction, M. Tornare nous précise que la Ville de Genève n'a pas réellement de forêts sur son territoire, mais plutôt des bois. Elle a reçu en donation des bois en dehors du territoire municipal, situés principalement sur la commune de Vernier, comme le bois des Frères, qui coûtent cher en entretien: élagage, abattage, et remplacement d'arbres. Il ajoute que le principal sujet de la motion, soit la certification des forêts, trouve sa réponse dans la proposition PR-707 du 13 mai 2009, votée en commission de l'aménagement le 15 décembre de la même année. Il remercie le Conseil municipal d'avoir accepté cette proposition le 29 juin 2010 qui permet de planter des essences en «adéquation avec le génie des lieux et de chez nous», mieux adaptées à l'environnement et au climat genevois. Il rappelle que le parc des Bastions, ancien jardin botanique, est une exception et possède de nombreux arbres exotiques.

Il constate que, depuis 1999, l'état de santé du parc arboré est très mauvais et que, dans les années 1980 à 1990, personne n'a eu le courage politique pour procéder aux coupes, élagages et remplacement d'arbres nécessaires pour maintenir la qualité de ce patrimoine. De plus, l'augmentation de la pollution a aggravé la situation. Il signale que de nombreuses erreurs ont été faites en trente ans concernant l'entretien et le choix des arbres.

M. Daniel Oertli intervient sur les questions techniques. Il ne connaît pas les raisons qui ont poussé le service à renoncer à la certification des forêts. En effet,

ce n'est pas dû au coût, le montant de la cotisation s'élevant à environ 1000 francs à 1500 francs par année. La Ville de Genève répond déjà aux différents critères de labellisation et il s'agit d'une procédure administrative, qui ne change rien à la gestion des forêts; cela pourrait aussi donner une image positive de la municipalité et c'est un gage de qualité.

Le magistrat, M. Manuel Tornare, informe que la pépinière des Bornaches a reçu, il y a quelques années, une distinction attestant du bon traitement des arbres tout au long de leur développement en conformité avec les normes européennes. Pour répondre à la question d'une commissaire qui aimerait savoir si le bois de la Bâtie est considéré comme une forêt, M. Oertli explique la distinction à faire entre une forêt, terme juridique précis, et une zone boisée. Si l'apparence peut être la même, il n'en va pas de même sur le plan légal. En effet, sur le plan de l'exploitation et de la protection, c'est très différent. La situation d'une zone cadastrée «forêt» est quasiment irréversible et contraignante: il est notamment impossible de construire à moins de trente mètres d'une forêt alors que, pour une zone boisée, c'est possible. Ainsi, la Ville de Genève et d'autres communes évitent que les zones boisées ne deviennent des forêts pour ne pas rencontrer trop de difficultés lors d'aménagements futurs. Une parcelle de «forêt» en ville perd sa valeur.

Un commissaire demande si la nature des arbres a un rôle dans la dénomination de «forêt». M. Oertli précise qu'il s'agit d'une décision de l'Etat. Il arrive qu'une parcelle, laissée sans entretien pendant une quinzaine d'années, se transforme en zone boisée qui, laissée sans entretien pendant une quinzaine d'années, peut être cadastrée «forêt» par l'Etat sans que les propriétaires puissent intervenir.

Répondant à une question sur l'abattage des micocouliers à la rue de la Croix-Rouge, le magistrat informe la commission que, grâce à de nouvelles technologies, il est possible de scanner les arbres pour contrôler leur état de santé et s'ils sont dangereux. Ces micocouliers étaient malades et avaient des champignons. Il a dû se résigner à les couper pour éviter tout accident provoqué par des chutes de branches. Il ajoute que, pour chaque arbre coupé sur son territoire, la Ville en replante deux.

M. Oertli signale que la globalisation participe à la propagation des maladies, car les marchandises voyagent de plus en plus autour du monde. Il y a donc, presque pour chaque essence, de nouvelles maladies qui se développent et qui ne sont pas bien maîtrisées. Le personnel doit suivre une formation spécialisée, afin de pouvoir dépister ces maladies avant qu'elles se répandent.

Après le départ de M. Manuel Tornare et de M. Daniel Oertli, la commission se penche sur la manière de traiter cette motion. En effet, la proposition PR-707, répondant à la préoccupation de cette motion, ne faudrait-il pas la retirer?

Après discussion, il semblerait que la motion ayant été renvoyée en commission par le Conseil municipal, elle doit être étudiée et un rapport doit être établi. Le vote sur la motion pose aussi problème: comment voter une motion dont le sujet a fait, a posteriori, l'objet d'une proposition du Conseil administratif?

La majorité des commissaires proposent de voter non, pour autant qu'il soit clairement spécifié que cette opposition n'est due qu'au fait que la proposition PR-707, qui va dans le même sens, a déjà été acceptée.

Vote

Le président de la commission met aux voix la motion M-795, qui est refusée à l'unanimité des membres de la commission Agenda 21.

Le président. C'est un rapport de M^{me} Hélène Ecuyer. Je donne la parole à la présidente de la commission, M^{me} Hélène Ecuyer... Vous avez la parole, Madame.

M^{me} Hélène Ecuyer, rapporteuse (EàG). Merci, Monsieur le président. Je crois que je vais prendre une fois la parole, pour ma casquette de présidente, pour ma casquette de rapporteuse et pour ma casquette de membre du groupe Ensemble à gauche.

Le président. Très bonne idée!

M^{me} Hélène Ecuyer. Je ne serai pas longue. Mon rapport est très complet et je pense qu'il faut refuser cette motion puisque entre-temps, pendant qu'on l'étudiait en commission, le magistrat, M. Manuel Tornare, avait présenté un projet allant dans le même sens. Il faut dire que, apparemment, la Ville s'occupe bien de ses forêts, de ses bois qu'elle a sur son territoire. On parle de forêt à partir d'une certaine densité, d'un certain type d'arbres. Je pense que M^{me} Sandrine Burger en connaît nettement plus sur cet objet que moi-même. Je vous conseille de refuser, comme la commission l'a fait, parce que M. Tornare avait présenté une proposition entre-temps et que celle-ci a été votée avant cette motion.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Vous avez aimé ma vieille motion de 2012; voici ma motion de 2008! Je ne vous refais pas mon discours sur nos embouteillages... Je ne vais pas approfondir sur la certification FSC que tout le monde connaît.

Effectivement, M^{me} Ecuyer a soulevé que la commission avait refusé cette motion avec pour explication que la proposition PR-707 déposée par M. Tornare dans le même sens avait été acceptée par le municipal. Le fait est que je suis allée encore aujourd'hui sur le site du SEVE, où il est écrit que la certification est en cours. Malgré la proposition PR-707, la certification officielle n'existe donc toujours pas. «En cours» peut vouloir dire beaucoup de choses: est-ce qu'on y réfléchit, ou est-ce qu'on a déjà entrepris les démarches? Je ne sais pas. Peut-être que M. Barazzone nous en dira plus tout à l'heure. Il n'empêche que je maintiens ma motion et que les Verts la soutiendront.

M. Sylvain Thévoz (S). Pour le Parti socialiste, nous refuserons cette motion. Il y a septante hectares de forêt en ville de Genève: le bois des Frères, le bois de la Bâtie, Nant-de-Châtillon... Depuis 2014, il y a un plan de gestion des forêts, de l'ensemble des massifs forestiers. En 2015, ce plan a été validé par le Conseil d'Etat. Alors, certes, M^{me} Burger a raison, la certification internationale n'est pas là, mais si on regarde, sur le site du SEVE, la série de mesures mises en œuvre, pour le Parti socialiste on est dans la cible, il n'y a pas besoin d'en rajouter avec le vote de la motion. Je crois que le message est passé, la Ville est en marche vers le soin aux forêts: régénération des peuplements, maintien des éléments paysagers, protection des berges et talus, limitation de l'impact du public; on voit là qu'on a une Ville qui est en route vers le respect de ses forêts. Nous en sommes satisfaits aujourd'hui.

Le président. Merci, Monsieur Thévoz. Je donne la parole à M. le maire Guillaume Barazzone.

M. Guillaume Barazzone, maire. Merci, Monsieur le président; merci aussi à la motionnaire pour avoir déposé cette motion, qui partait d'une très bonne intention et qui demande que les forêts de la ville de Genève soient certifiées FSC. C'est un label de qualité et de respect du développement durable. Sachez que les conventions relatives à la certification FSC des forêts du canton et donc de la ville sont à bout touchant. Ce travail se fait au nom des associations de propriétaires forestiers du canton, ce qui prend un peu plus de temps que prévu, car les démarches doivent être regroupées. Les forêts de la ville sont toutefois déjà au bénéfice de ce label FSC depuis le 16 septembre 2015, donc à notre sens cette motion n'a plus lieu d'être, même si elle partait d'une très bonne intention et qu'au fond elle nous demandait de faire ce que nous avons finalement fait, puisque cette motion avait été déposée en 2008. En réalité, sept ans plus tard, soit le 16 septembre 2015, la Ville a obtenu les labels demandés. Je vous remercie.

Le président. Merci, Monsieur le maire. Il n'y a plus de prise de parole.

Mise aux voix, la motion M-795 est refusée par 57 non contre 9 oui (4 abs-tentions).

11. Rapport de la commission Agenda 21 chargée d'examiner la motion du 17 septembre 2007 de M^{mes} Marguerite Contat Hickel, Anne Moratti Jung, Anne Pictet, Claudia Heberlein Simonett, Frédérique Perler-Isaaz, Sandrine Burger, Sarah Klopmann, Sophie de Weck Haddad, MM. Alexandre Wisard, Alpha Dramé, Gilles Garazi, Mathias Buschbeck, Philippe Cottet et Yves de Matteis: «Pour une politique cohérente de coopération au développement» (M-705 A)¹.

Rapport de M^{me} Hélène Ecuyer.

Cette motion a été renvoyée à la commission Agenda 21 par le Conseil municipal lors de la séance du 21 janvier 2008. La commission s'est réunie les 30 janvier, 24 avril, 5 et 26 juin 2008, ainsi que le 25 juin 2009, sous les présidences successives de M^{me} Florence Kraft-Babel, de M^{me} Hélène Ecuyer et de M. Robert Pattaroni pour étudier cette motion. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Lucie Marchon et M. Consuelo Frauenfelder, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- les Objectifs du millénaire de l'Organisation des Nations Unies adoptés en l'an 2000 par nombre de gouvernements, dont la Suisse, et fixant à 0,7% du produit national brut la contribution des Etats à l'aide au développement d'ici à 2015;
- la loi sur le 0,7% adoptée en 2001 par le Canton de Genève;
- l'engagement revendiqué par la Ville de Genève dans le domaine international, en particulier en faveur des droits humains, du développement durable et de la coopération avec les Suds;

¹ «Mémorial 165^e année»: Développée, 3967.

Motion: coopération au développement

- la responsabilité des communes, dont la Ville de Genève, de contribuer à atteindre l'objectif des 0,7%;
- que, malgré la volonté exprimée du Conseil administratif, le taux de contribution de la Ville à la coopération au développement ne représente que quelque 0,4% à la mi-parcours des Objectifs du millénaire;
- les réponses du Conseil administratif des 20 janvier 2006 et 25 avril 2007 aux questions écrites QE-100, QE-90 et à la motion M-281;
- que ces réponses ne donnent qu'un aperçu partiel et peu lisible de la politique de coopération de la Ville au développement;
- qu'il manque à la Ville de Genève une politique cohérente, concertée et évaluée de sa coopération au développement;
- qu'il est essentiel que la politique d'Agenda 21 de la Ville fasse le lien entre le développement durable local et les contributions aux Suds, tout en se dotant des moyens pour parvenir au 0,7% en 2015,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- lui indiquer les moyens qu'il compte mettre en œuvre afin d'atteindre l'objectif de 0,7% d'ici à 2015;
- lui soumettre dans les meilleurs délais un projet de politique de coopération au développement cohérente avec les objectifs du développement durable, comprenant les fondements, stratégies, objectifs à quatre ans et les moyens nécessaires.

Séance du 30 janvier 2008*Audition de M^{me} Marguerite Contat Hickel, motionnaire*

M^{me} Contat Hickel présente cette motion et surtout les raisons qui ont poussé les motionnaires à la déposer: des questions écrites (QE-90 et QE-100) ainsi que la motion M-281 n'ayant pas obtenu de réponses satisfaisantes de la part du Conseil administratif, ils ont décidé de les relancer, en leur rappelant l'objectif fixé. En effet, ils ont constaté que les sommes versées à la Fédération genevoise de coopération (FGC) et à d'autres associations œuvrant dans ce domaine n'atteignent pas, et de loin, le but fixé de 0,7% du budget, soit environ 7 millions de francs, d'ici à 2015. Dans les faits, cette coopération ne représente en 2008 qu'une subvention de 3,72 millions, attribution supplémentaire de 720 000 francs comprise, ce qui représente environ 0,4% du budget. La présentation de ce qui est pris en considération dans le calcul de l'aide au développement n'est pas claire. Elle rappelle que, en 2005, la somme attribuée était plus importante, soit près de 4 millions de francs; il semblerait donc qu'il n'y ait pas de progression positive.

La motionnaire rappelle les différents éléments de cette subvention qui sont:

- la coopération décentralisée;
- les Villes unies contre la pauvreté;
- l'aide humanitaire;
- les Droits de l'homme;
- la lutte contre le racisme;
- le soutien aux associations qui ne font pas partie de la Fédération genevoise de coopération.

Elle estime que la Ville devrait faire un effort de cohérence de sa politique. Elle suggère d'entendre M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, et la nouvelle délégation à l'Agenda 21 pour connaître ses intentions politiques et ses objectifs pour que le Conseil municipal puisse réellement être partie prenante.

Une membre de la commission s'étonne de trouver le racisme dans le domaine de la coopération; n'est-ce pas plutôt interne?

La motionnaire pense que cela fait partie de la cohésion sociale. C'est justement pour avoir plus de cohérence en matière de politique d'aide au développement que cette motion est proposée. Un des points importants est de favoriser la coopération avec les collectivités locales et soutenir les projets qui viennent du Sud.

Répondant à différentes questions posées, M^{me} Contat Hickel explique que la coopération au développement se passe sur le long terme, alors que l'humanitaire est une aide d'urgence, en cas de catastrophe notamment. Elle trouve également que les projets de coopération doivent venir du terrain. Elle donne l'exemple d'un projet pour soutenir la biodiversité avec le Jardin botanique pour lequel la Ville est partie prenante. Elle estime qu'il faut d'abord définir une politique et mettre en place les moyens nécessaires à la concrétisation, selon la deuxième invite de la motion.

Un commissaire assure que les projets mis en place aujourd'hui le sont en collaboration avec les pays concernés et qu'il y a une véritable profession de la coopération. Il estime que la Ville peut apporter sa contribution de deux manières: les collaborations directes (SEVE, Jardin botanique, formation de pompiers, etc.), en partageant son expérience de ville dense, de gestion de cité, et également par une contribution financière à des projets. Il faut, selon lui, que la Ville définisse sa politique (politique de coopération, lutte d'urgence) et ses critères d'attribution de ces aides.

La motionnaire souligne qu'il est en effet aussi important de bien préciser les rôles de la Ville et du Canton dans ce domaine.

Une membre de la commission s'étonne de voir que, dans le «Rapport du Conseil administratif sur sa politique en matière de développement durable: bilan de législature 2003-2007», l'aide humanitaire et la coopération figurent comme un principe fondamental du développement durable et que seules quelques lignes y sont consacrées.

Pour conclure son audition, M^{me} Contat Hickel présente l'association Swissaid, dont elle est membre de la section générale, qui a pour objectif la sensibilisation de la population. Elle s'occupe notamment de la souveraineté alimentaire. Dans ce cadre, elle a participé aux tables rondes sur la migration où a été évoquée l'insouciance des multinationales sur les conséquences de l'extraction du pétrole, au Niger et au Tchad notamment.

Des remarques sont faites sur divers projets passés et futurs; une commissaire a constaté que les ressortissants du Sud réagissent à la mise en place de projets par les Blancs et pense qu'il est nécessaire d'intégrer les populations sur place.

De nombreuses auditions sont proposées à la commission Agenda 21:

- M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports;
- la Fédération genevoise de coopération;
- M. Gilles Carbonnier, directeur de l'Institut de hautes études internationales et du développement;
- M. Jean Ziegler, rapporteur spécial à l'ONU sur le droit à l'alimentation;
- M^{me} Eliane Longet, responsable d'une association en Afrique, qui pourrait éclairer la commission sur la manière dont se passe une demande de fonds à la Ville.

De toutes ces demandes, seules les deux premières sont acceptées dans l'immédiat et seront à l'ordre du jour des prochaines séances. Les autres seront rediscutées plus tard.

Séance du 24 avril 2008

Audition de M^{me} Dominique Rossier, membre de la commission technique de la Fédération genevoise de coopération, M^{me} Gail Hunter, responsable du secrétariat, et M. Yanik Marguerat, chargé de communication

M. Marguerat fait passer un document Powerpoint sur la Fédération genevoise de coopération (FGC), en expliquant le double rôle de cette association qui est de sensibiliser le public suisse et genevois aux questions de développement et de soutenir des projets dans les pays du Sud. Il précise que cette organisation faitière regroupe 47 associations participantes. L'organigramme montre la présence des bailleurs de fonds au côté du conseil, instance dirigeante, ainsi que des

différentes commissions, technique, d'information, de formation et d'échange, et du contrôle financier des projets. Toutes ces instances sont bénévoles, comptant 7000 heures de travail bénévole, 3,8 postes de secrétariat et un civiliste. Moins de 7% du budget est dévolu aux frais de fonctionnement.

Le réseau

La FGC, avec ses 47 associations membres, représente 11 000 membres, 65 000 sympathisants et plus de 100 000 personnes touchées par les diverses publications des associations membres. Elle utilise divers supports pour partager l'information et échanger sur les thématiques en lien avec la solidarité internationale. Des forums sont organisés chaque année sur divers thèmes, des plateformes thématiques ou géographiques (VIH-sida, Colombie, Haïti) existent et, enfin, tous les trois ans, elle organise un «Carrefour de la solidarité» qui permet de traiter un thème en profondeur, en faisant venir des partenaires du Sud.

La FGC offre aussi, aux communes qui le souhaitent, une expertise sur des projets de développement soumis; la commission technique peut émettre un préavis sur un projet et offre également des formations sur la sélection de projets et la coopération au développement. La dernière a eu lieu à Meyrin dans le cadre du «Carrefour de la solidarité» et plus d'une trentaine d'élus communaux ont participé. De plus en plus, la FGC est sollicitée par des élus qui souhaitent avoir des arguments et des faits pour faire avancer leur commune dans le sens du 0,7%.

M. Marguerat précise qu'il y a quatre bailleurs de fonds principaux: la Confédération, l'Etat, la Ville de Genève et une vingtaine de communes genevoises, qui ont tous conclu des accords de partenariat avec la FGC sur quatre ans, lui assurant une certaine stabilité et une certaine pérennité de son action dans le temps. La grande avancée dans ces contrats est la délégation de compétences accordée à la Fédération, qui décide de l'affectation des fonds et en informe ensuite ses bailleurs. Ainsi, une plateforme des partenaires financiers qui se réunit une ou deux fois par an, lors d'une conférence, a été créée pour discuter de différents thèmes entre acteurs de la solidarité.

Le label décerné par la fédération garantit que les projets acceptés par la fédération sont conformes aux critères de la commission technique, qu'ils ont passé la sélection et ont été soumis à une étude rigoureuse de cette commission. Par la suite, le secrétariat veillera à ce que les divers rapports financiers et explicatifs soient rendus dans les temps et que l'audit local donnant décharge à l'association soit en ordre. Le souci étant de faire de la coopération centrée sur la qualité.

Le public genevois est informé par différents canaux. D'une part, par les activités et les publications propres à la FGC et, d'autre part, par les divers

projets d'information diffusée très largement et les actions de sensibilisation de ses membres. Elle s'engage régulièrement, par des actions auprès des élus cantonaux et communaux, pour que les collectivités publiques respectent leurs engagements en matière de solidarité internationale. La publication «Solidarité Genève Sud», divers questionnaires et autres argumentaires ont été créés dans ce but. En 2007 et 2008, elle s'est beaucoup engagée dans la campagne nationale «0,7% ensemble contre la pauvreté». Elle encourage aussi ses membres à bien mentionner les divers soutiens reçus. Son site permet de voir très clairement qui a soutenu les différents projets.

Quelques résultats

Les contributions augmentent sensiblement surtout en 2008, en raison d'une hausse de subvention de la Ville et de l'Etat. Le réseau FGC et sa capacité de mobilisation a pu s'activer en temps opportun pour éviter diverses coupes dans le budget de la solidarité internationale (en 2005-2006).

Le budget approche les 10 millions de francs pour les projets: il y a une grande diversité d'associations, dont beaucoup de petites ou d'anciennes reprenant de l'activité, ce qui est encourageant. La répartition des ressources est équitable: 33 associations ont bénéficié d'un financement par la FGC en 2007. Ces associations sont financées pour des projets selon des critères précis. En 2006, environ 4% des projets entraient dans la thématique du développement urbain, malgré la difficulté, pour la FGC, à proposer de tels projets. Les besoins sont souvent beaucoup plus importants en milieu rural. Les thèmes proposés sont souvent liés à la formation et l'éducation, au développement rural, à la santé et à l'environnement.

Forces et faiblesses

Une disparité d'appartenance et d'engagement existe entre les associations membres, dont certaines sont très petites et il n'est pas toujours facile de mobiliser les membres quand il n'y a ni secrétariats avec permanents, ni bureaux.

Le label est une garantie de qualité et de sérieux dans le travail effectué. Toutefois les exigences des bailleurs ont tendance à croître et rendent les procédures plus compliquées, non seulement pour la FGC, mais aussi pour ses membres.

La relation entre la FGC et ses partenaires financiers est fondée sur la confiance et le respect mutuel. Elle entraîne une dépendance et il peut y avoir un certain paradoxe lorsque la FGC fait du plaidoyer auprès des collectivités qui la financent. Du temps et des efforts importants sont consentis pour ce travail de lobby auprès des collectivités publiques qui ont annoncé leur engagement pour le 0,7%, mais tardent à le réaliser.

Questions des commissaires

A un commissaire qui aimerait connaître les conditions que les associations doivent remplir pour être membres de la FGC, M. Marguerat répond qu'elles doivent être reconnues par le Code civil suisse, actives depuis au moins deux ans à Genève avec un bureau et une vie associative réelle. Elle doit se reconnaître dans la déclaration de principes de la FGC. D'autres critères sont pris en compte: que le comité décide démocratiquement, qu'il y ait des rapports d'activités, des comptes et des rapports de vérificateurs. Ces critères peuvent paraître lourds pour des petites associations, mais ils sont la garantie d'un travail de qualité et il pense préférable de mettre la barre assez haut plutôt que de refuser des projets. M^{me} Hunter ajoute que la commission «formation et échanges» va les aider à atteindre ce niveau et M. Rossier complète en signalant que cela représente beaucoup de travail pour les petites associations, qu'elles n'ont pas intérêt à rejoindre la fédération et qu'il est plus simple de demander une subvention directement aux communes.

Plusieurs questions portent sur les projets soutenus par la Ville de Genève: comment et par qui sont-ils choisis. M^{me} Hunter décrit le processus jusqu'à l'acceptation et la mise en place. Le choix est une compétence de la fédération et il s'agit très souvent d'un montage financier entre la Ville de Genève, les communes et le Canton. Avec la Ville, l'accent est mis sur des projets en milieu urbain, ce qui est difficile car ce ne sont pas la majorité des projets, et c'est le conseiller administratif M. Manuel Tornare qui en est l'interlocuteur.

M^{me} Rossier explique que qu'il y a un outil d'analyse d'un projet: la densité n'est pas forcément un critère, bien que l'on évalue évidemment les moyens par rapport au bénéfice. Un projet est surtout un objectif pertinent dans un cadre défini, son intégration dans la politique nationale, son origine du nord ou du sud, avec ou sans dynamique locale, le déroulement du processus d'appropriation par les bénéficiaires, l'organisation du travail sur place: la mise en réseau avec d'autres associations, avec l'Etat, ou autre; tous ces points ont leur importance pour faire une évaluation et un choix.

M^{me} Hunter fait observer que, lorsqu'un projet est accepté et mis en place, un suivi est assuré. Des rapports réguliers sur la réalisation et les finances sont exigés, et examinés par une commission qui en donne décharge aux associations. Lorsqu'une nouvelle phase est proposée, l'impact des phases précédentes du projet est évalué par des rapports écrits de l'évolution sur plusieurs années. Elle souligne que les fonds sont destinés à des partenaires locaux, pas à des Etats; en cas de problèmes la fédération est informée.

M^{me} Rossier explique que la contrepartie est un critère d'analyse, il est demandé comment s'impliquent les partenaires, les bénéficiaires locaux. Dans le budget, les associations doivent chiffrer les autres sources de financement et les

contreparties locales en main-d'œuvre ou en matériel. Elles doivent aussi avoir une perspective à moyen et long terme, car le problème est parfois d'arrêter un financement. Cette réflexion est au cœur de notre analyse. En effet, un échec du développement a été souvent dû au fait qu'un projet n'était pas approprié pour la population concernée: maintenant, la qualité de l'aide est si possible chiffrée (déclaration de Paris en 2005). Il y a un effort à faire pour une meilleure coordination de l'aide aux petites associations, pour éviter un saupoudrage peu productif.

Comment s'explique la disparité des fonds attribués en 2008: 4,3 millions de francs destinés à l'Afrique et à l'Amérique latine et seulement 576 000 francs à l'Asie et au Moyen-Orient?

M^{me} Hunter précise que ce n'est pas la FGC qui décide où elle met les fonds, car elle répond aux demandes des associations membres. Elle imagine que les populations émigrées venant d'Afrique et d'Amérique du Sud s'investissent peut-être davantage dans les associations.

Un commissaire rappelle que le but de la motion est d'inviter le Conseil administratif à respecter son engagement de consacrer 0,7% du budget à l'aide à la coopération d'ici à 2015. La FGC serait capable de gérer un flux de projets supplémentaires, s'il y a des expériences d'autres communes ayant fait une démarche similaire. Il demande également s'il faut changer de mode de fonctionnement à la Ville de Genève et si elle pense nécessaire de mettre en place un service dans l'administration en cas d'augmentation.

Par rapport aux autres démarches entreprises, M. Marguerat informe que l'Etat a voté une loi en 2001, mais on n'arrive qu'à 0,25% pour l'instant. 18 communes ont fait le pas, notamment Plan-les-Ouates, qui a une position très claire: 0,7% sont attribués à l'aide à la coopération, 0,1% à l'aide humanitaire et aux droits humains. Ce n'est effectivement pas le même volume que la Ville de Genève ou l'Etat qui a par ailleurs créé un service pour suivre cette évolution.

En cas d'augmentation, M^{me} Hunter préférerait que cela passe par la FGC, qui a l'expérience et fonctionne bien. Elle pourrait l'absorber. Il y a un système de quotas, où une association ne peut pas recevoir plus de 13% des crédits, mais il y a des projets en réserve: Terre de Hommes, qui a de plus en plus de peine recevoir des fonds, Genève Tiers-Monde et Enfants du Monde, ainsi que de nombreuses associations moyennes; les organisations non gouvernementales (ONG) sont de plus en plus en compétition.

Une membre de la commission aimerait savoir si la FGC a un mode de calcul pour identifier si un projet constitue de la coopération ou non, et lequel. Elle voit les graphiques symbolisant l'aide à la coopération et demande comment lire ces pourcentages d'année en année, ce qui est considéré comme de l'aide au développement, ce qui ne l'est pas.

M. Marguerat admet qu'il est vrai que, suivant la manière dont est calculé le 0,7%, il a une signification différente. La Suisse a décidé de s'aligner sur l'OCDE pour augmenter l'aide aux requérants d'asile maintenant incluse dans le 0,7%. En général, les aides sont différenciées: l'aide sociale en Suisse et l'aide individuelle, la coopération au développement, l'aide humanitaire et le droit de la personne entrent dans ce 0,7%. Certaines communes veulent distinguer le 0,7% seulement pour l'aide humanitaire.

Une commissaire voudrait savoir quels sont les critères de la FGC, car la motion est une demande à la Ville de Genève d'être plus claire. Elle demande comment évaluer le pourcentage de l'impact des salaires et des frais des européens qui partent sur le terrain: là où des gens locaux seraient capables de mener à bien les projets.

M^{me} Rossier fait circuler un document où il y a tous les chiffres avec l'évolution des pourcentages et la manière de les calculer; c'est plutôt la stagnation, pourtant le pourcentage augmente. Il y a davantage de choses qui sont considérées comme de l'aide et qui ne l'étaient pas auparavant. M^{me} Hunter fait remarquer que, dans presque tous les projets soutenus par la FGC, il n'y a quasi pas d'envoi de coopérants européens; cela peut arriver, mais c'est exceptionnel.

Une membre de la commission sait que des organismes de transfert profitent financièrement sur les envois d'argent des migrants. Elle demande si cela pourrait faire partie des projets de la FGC.

M. Marguerat aimerait bien faire concurrence à la Western Union; l'envoi de fonds est un élément central et mal connu, au niveau du montant et de l'impact. C'est une bonne idée, à laquelle il faudrait réfléchir.

M^{me} Hunter croit savoir que l'association de Recherches et applications de financements alternatifs au développement (RAFAD) est en train de mettre sur pied quelque chose dans ce sens.

Une membre de la commission indique que la Direction du développement et de la coopération (DDC), au niveau fédéral, limite à 14 le nombre de pays bénéficiant de soutien pour des projets de coopération; elle demande si la FGC a la même pratique et si le contrat cadre signé avec la Ville de Genève est le premier.

M^{me} Hunter répond que non, la DDC a des accords cadre avec différentes ONG, dont la FGC, mais là ces critères ne s'appliquent pas. Pour la Ville, c'est en tout cas le deuxième et, depuis le début, il y a toujours eu une convention.

Une commissaire se demande si la FGC est en mesure de demander au Conseil administratif d'évoluer vers le 0,7%.

M^{me} Hunter signale que le montant sera adapté chaque année en fonction de la progression du budget voté par le Conseil municipal. Elle précise aussi que la FGC ne tient pas à avoir le monopole des fonds publics, et qu'il est très bien que les collectivités publiques soutiennent d'autres projets.

Une signataire rappelle que la motion M-705 demande que la Ville de Genève ait une politique cohérente avec des objectifs de développement durable. Elle demande, au cas où la Ville de Genève avait une stratégie plus stricte, si cela poserait problème pour les projets de la FGC, en matière de développement durable notamment, et s'il y aurait une contrainte sur le choix des projets.

M^{me} Hunter indique que dans la déclaration de principe, il existe une certaine prise de conscience par rapport au développement durable.

Une autre membre de la commission demande si, quand la FGC aide une association à concrétiser un projet, elle peut l'aider à trouver les contacts sur place ou si l'aide est uniquement financière.

M^{me} Rossier répond que chaque association a 10% du montant total pour assurer le suivi, sans quoi elle ne pourrait pas fonctionner. En principe, leurs représentants se rendent sur place, sauf si une évaluation est demandée, et M^{me} Hunter ajoute qu'une partie des fonds de la DDC permet aux fondations de faire des bilans.

Une commissaire aimerait savoir si la FGC a vu une différence depuis 1989, par rapport à l'aide apportée.

M. Marguerat fait remarquer que la FGC ne soutient pas de projets en Europe de l'Est. Au niveau mondial, il faudrait pouvoir être à même de comparer comment la coopération des grands bailleurs occidentaux a évolué. L'Inde et la Chine, par exemple, qui étaient auparavant des pays bénéficiaires, deviennent maintenant des pays qui soutiennent l'aide internationale.

M^{me} Rossier ajoute qu'il est vrai que certains pays qui étaient très centralisés (le Mali, etc.) ont connu une décentralisation ; les projets changent, le travail se fait davantage avec la société civile, et moins avec des ministères. La FGC a également soutenu des microcrédits.

Une commissaire demande si la FGC a le pouvoir de regrouper les projets similaires émanant de différentes associations.

M^{me} Hunter l'informe qu'elle n'en a pas le pouvoir, mais la commission technique peut faciliter la création de liens entre les uns et les autres.

Une membre de la commission demande quelles sont les retombées de la diminution de l'aide, notamment alimentaire de l'URSS à différents pays du tiers monde.

M^{me} Hunter répond qu'à Cuba, effectivement, le pays est en crise. Il est constaté que d'autres acteurs entrent en jeu, la Chine notamment, qui exportent beaucoup de matériel.

La présidente, M^{me} Kraft-Babel, remercie les intervenants et après leur départ demande qui est d'accord de confirmer l'audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.

L'audition de M. Manuel Tornare est confirmée à l'unanimité.

Séance du 5 juin 2008

Audition de M. Manuel Tornare, maire de la Ville de Genève, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagnée de M^{me} Isabelle Roch-Pentucci, administratrice du département

En préambule, le magistrat se souvient que lorsqu'il est arrivé au Conseil administratif, en 1999, il y avait une discussion concernant la coopération allant dans deux directions:

- essayer d'atteindre petit à petit le 0,7%, en suivant la Déclaration de Berne, qui le demandait aux collectivités publiques;
- redéfinir les critères d'attribution des sommes en matière de coopération et d'aide au développement.

En 2001, le conseiller administratif chargé de la culture Alain Vaissade avait demandé de faire une brochure et M. Tornare, alors président de la délégation chargée du développement, l'avait élaborée avec sa collaboratrice. La brochure avait coûté 10 000 francs. Elle est appréciée des ONG et des organisations onusiennes; elle est modulable et une fiche y a été insérée, contenant les critères suivants:

1. la volonté de favoriser les relations de ville à ville;
2. l'engagement et l'implication des élus locaux;
3. la promotion de l'autonomie locale;
4. la bonne gouvernance, la démocratie et la lutte contre la corruption;
5. la prise en compte des lignes directrices des politiques nationales de développement;
6. l'implication de partenaires à différents niveaux (Etats, ONG, secteur privé);
7. la capacité de planification, d'adaptation et d'évaluation;

M. Tornare souligne qu'il est en effet très important pour la Ville d'évaluer les projets; en général, elle a un correspondant local. A défaut, elle demande à la DDC, qui a plus de moyens, ou à des consuls ou des ambassadeurs sur place;

8. la capacité d'appropriation, de durabilité et de transposition des projets dans d'autres contextes;
 9. la valorisation de l'expertise et des ressources locales. Il souligne que la philosophie est le développement durable et la coopération décentralisée;
- La présidente aimerait savoir ce qu'est exactement «la coopération décentralisée».
- Le magistrat explique que c'est une forme de coopération qui se moque de la coopération postcolonialiste. Elle permet d'apprendre autant d'eux qu'eux de nous. Il donne l'exemple du Jardin botanique, qui forme des employés à l'étranger, qui eux-mêmes formeront sur place les futurs employés du Sud. L'idée est d'agir avec les ressources locales; il donne l'exemple des graines de baobabs qui ont les mêmes propriétés que l'Imodium. C'est une philosophie, mais il faut avoir des partenaires qui ont la même philosophie.
10. la valorisation des échanges (aspects économiques, sociaux et culturels);
- Avec les Villes unies contre la pauvreté, (VUP), la Ville a participé à la rénovation de la ville historique portugaise de Porto Novo au Bénin, qui peut maintenant recevoir des touristes, ce qui donne aux habitants la possibilité de faire du commerce.
11. le respect de la diversité culturelle;
 12. la promotion des droits des femmes et des groupes à besoins spécifiques (jeunes, handicapés, peuples autochtones);
 13. l'information, la communication et la participation des populations locales.

Ce sont là les premiers critères édictés par la Ville qui permettent de réviser le règlement sur la coopération; de plus, sous la pression des femmes du Conseil municipal, le chapitre sur les droits des femmes a été ajouté. Ces critères peuvent évoluer. La Délégation à la coopération a décidé de redéfinir les critères dans le sens d'aider davantage les gens de la campagne, dans l'objectif de la coopération de ville à ville; en effet, aider la campagne prévient l'exode rural et, indirectement, aide les villes.

Toutes les décisions sont prises par l'ensemble du collègue, même s'il n'y a que trois conseillers administratifs dans la délégation.

Environ 0,5% du budget est à disposition pour l'aide et la coopération. Dans le budget 2008, ces sommes ont été augmentées: 1,865 million de francs vont à la FGC contre 1,5 million de francs auparavant, et un peu à la délégation. Le magistrat précise que la délégation essaie de favoriser les ONG et les groupements basés dans le canton, tout en étant souple sur ce critère. Il y a le fonds municipal d'aide humanitaire aux collectivités publiques pour les victimes de catastrophes naturelles ou de conflits armés, avec un montant de 250 000 francs et dont la Birmanie a bénéficié, le Programme alimentaire mondial (PAM) avec 50 000 francs. La Ville participe aussi à l'Association internationale des maires francophones

(AIMF) pour divers projets. Il tient à préciser que les vérifications des comptes sont très strictes.

M. Tornare présente les VUP et en expose l'historique. L'engagement de nombreuses villes du Nord et du Sud participant depuis 1998 aux forums de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté à Genève et à Lyon, réunies par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), est à l'origine des Villes unies contre la pauvreté. Cette association a été créée en 2001 par les villes de Bamako, Genève et Lyon. Genève préside, Lyon et Bamako en sont les vice-présidentes. Cela n'a pas bien fonctionné, même si différents projets, notamment au Mali et au Bénin, ont été réalisés; il est parfois difficile de se coordonner si les présidents et vice-présidents sont géographiquement éloignés.

Une commissaire aimerait savoir ce qui se passe avec le Fonds mondial de solidarité numérique (FMSN).

Le magistrat explique que le FMSN est maintenant une unité autonome indépendante de la Ville de Genève, qui a bénéficié d'une somme pour démarrer. Ce qu'il constate, c'est que cette belle idée de prélever 1% sur les ventes de matériel informatique se heurte à des législations internationales qui ne le permettent pas.

Le magistrat remarque que cela se passe bien pour les villes quand les projets sont généraux, mais pas quand les buts sont trop spécifiques. Il ajoute que, depuis le début de la législature, la Ville, grâce à l'impulsion de ses collègues M^{me} Sandrine Salerno et M. Patrice Mugny, a mis un accent plus important sur des projets Agenda 21 dans le tiers monde, notamment contre la déforestation, pour des replantations, des fours solaires et la récupération des eaux de pluie.

Un motionnaire, membre de la commission, revient sur l'objectif de la motion M-705, qui n'est pas de remettre en cause ce qui se fait en Ville de Genève en matière de coopération, mais de se demander pourquoi Genève, ville riche, n'arrive pas à atteindre ces 0,7%.

M. Tornare réplique qu'il appartient au Conseil municipal de voter des sommes supplémentaires et relève qu'il y a un supplément de 700 000 francs.

Une commissaire demande si le financement de microcrédits continue et M. Tornare l'informe que la municipalité soutient des associations genevoises qui s'en occupent.

Cette commissaire remarque que les fonds qui transitent depuis les migrants d'ici vers les pays en voie de développement sont aujourd'hui gérés par la Western Union, qui capitalise sur ces transferts. Un des enjeux serait de trouver un moyen d'agir, afin que les fonds soient reversés à des projets plutôt que destinés à faire du bénéfice.

Un membre de la commission est satisfait que la FGC obtienne 1,8 million de francs, mais constate qu'il s'agit essentiellement de coopération Nord-Sud et qu'il n'y a pas de coopération Nord-Nord, avec l'Europe de l'Est notamment, comme le Tadjikistan, l'Arménie et d'autres. Il pense qu'il faudrait réfléchir pour intégrer cet élément dans les critères; il a le sentiment que ces populations sont un peu oubliées.

M. Tornare signale qu'il souhaite aussi aider des villages roms de Roumanie, ce qu'il fait actuellement avec le Service social de la Ville. Concernant les pays de l'Est, il remarque qu'ils reçoivent de l'aide de l'Union européenne, mais qu'ils ont aussi des problèmes de gouvernance, et c'est parfois très difficile d'obtenir la transparence. Il pense par ailleurs que ces pays vont évoluer rapidement ces prochaines années. L'Afrique, par contre, lui cause plus de souci, car elle s'enlise.

La présidente, M^{me} Kraft-Babel, aimerait savoir si la Ville de Genève va prendre position face à la crise alimentaire qui devient préoccupante.

Le magistrat répond que c'est un problème économique, la Ville de Genève ne peut pas y faire grand-chose, même si elle a souvent aidé M. Jean Ziegler et d'autres dans ce domaine. Il pense que c'est une dérive du système économique et que la Ville est impuissante à ce niveau. Sa philosophie est d'aider des associations qui essaient de rendre des microrégions autonomes sur le plan alimentaire.

Une commissaire se renseigne sur la suite du Forum social mondial de Porto Alegre au Brésil et sur l'évolution des projets sur place.

M. Tornare répond qu'il y a eu des succès et des échecs car beaucoup de projets avaient été lancés. Un restaurant au centre de la ville de Porto Alegre, qui formait des jeunes des favelas aux métiers de la restauration, a très bien marché; mais le nouveau maire de la ville a coupé les ponts et a géré seul ce lieu, n'ayant ni les mêmes objectifs, ni la même population. Il est arrivé la même chose avec les crèches destinées aux enfants des favelas, qui sont maintenant pour des gens de classe moyenne ayant des problèmes de garde d'enfants. Il souligne que de tels projets sont très difficiles à mener sur un long terme.

Séance du 26 juin 2008

Lors de cette séance, la présidente demande si la commission a encore des propositions d'audition sur cet objet.

Bien qu'apparemment la commission ne soit pas prête à voter, certains groupes donnent déjà leur position pour cette motion.

Discussions et prises de position

Une commissaire du groupe radical pense que la Ville a pris des engagements très clairs, puisqu'elle a accepté l'objectif d'atteindre le 0,7% en 2015. Elle estime que les besoins sont de deux types: les actions concrètes, sur le terrain, et celles, plus symboliques, de sensibilisation de l'opinion. Il faut, selon elle, un peu des deux. Les radicaux sont concernés par les rapports Nord-Sud et l'aide au développement. Toutefois, la question se pose de savoir si la FGC arrivera à utiliser de manière aussi efficace l'ensemble de l'argent représentant le 0,7%. Elle acceptera la motion.

Il semble important, pour les socialistes, de voter cette motion, malgré les quelques questions de formulation et celles évoquées par le magistrat lors de sa venue, pour donner un signal fort auprès de la population, en montrant que la Ville de Genève réagit et s'inscrit dans la politique fédérale. Il ajoute que le budget n'est pas 0,7% du budget, mais du PIB et, pour Genève, le 0,7% du budget de fonctionnement est estimé à 7 millions de francs. Il est selon lui intéressant de donner un signe; le magistrat a montré, lors de son audition, l'importance de la présence de la Genève internationale, notamment par son soutien dans la lutte contre la faim dans le monde.

La commissaire des Verts relève que la deuxième invite n'a pas seulement pour objet l'aspect financier, mais aussi les critères d'attribution de l'argent. Elle a l'impression que la vision et les objectifs ne sont pas ressortis très clairement lors de l'audition de M. Tornare. Elle voudrait aussi souligner qu'il est très important d'avoir une vision globale de la politique Agenda 21 de la Ville et de ses impacts sur les pays en voie de développement.

Les Verts voteront évidemment cette motion.

Le commissaire du Parti démocrate-chrétien remarque que ce ne sont pas les occasions qui manquent pour soutenir l'aide au développement et parle du forum qui se déroule en ville en présence de Kofi Annan et dont le financement est insuffisant.

Séance du 25 juin 2009

Le président relit la motion des Verts et rappelle l'historique de cette motion. Diverses auditions ont été faites: les auditions des motionnaires, de la FGC et du conseiller administratif M. Manuel Tornare. Il demande s'il est possible de voter ou si d'autres auditions sont souhaitées.

Certains, remplaçants ou nouveaux à la commission, auraient préféré reporter le vote en septembre. D'autres, et parmi eux également des nouveaux à la

commission, pensent que des auditions supplémentaires n'apporteraient rien de plus et qu'il est possible de voter avec les éléments à disposition. La majorité de la commission accepte de voter par 7 oui (3 Ve, 2 S, 1 AGT, 1 DC), 2 non (1 R, 1 UDC) et 1 abstention (L).

Un commissaire du groupe des Verts, qui venait d'entrer au Conseil municipal lorsque cette motion est apparue, pense également qu'il est possible de voter, en ajoutant une recommandation qui demande une photographie annuelle de la répartition des fonds. En effet, il serait nécessaire de pouvoir évaluer la progression d'ici à 2015, afin de se rallier aux objectifs généraux en Suisse.

Le président pense qu'il est suffisamment informé pour voter, étant donné que la motion ne fait que demander au Conseil administratif de faire le point de la situation. Il ne s'agit pas de proposer une ligne nouvelle, ni de faire un inventaire; il s'agit d'une motion générale, qui demande une réponse. En outre, il a une proposition de recommandation.

Votes

Une invite supplémentaire est proposée par le président:

«élaborer un tableau des actions (nature des actions, destinataires et montant engagé) du Conseil administratif, qualifié de contribution de la Ville de Genève à la coopération au développement, en 2007, 2008 et 2009. Ce tableau sera élaboré chaque année et présenté avec les comptes.»

Mise aux voix, cette nouvelle invite est acceptée à l'unanimité des membres présents de la commission Agenda 21.

Le président soumet au vote de la commission la motion M-705 ainsi amendée, qui est acceptée par 7 oui (3 Ve, 2 S, 1 AGT, 1 DC) et 3 abstentions (1 L, 1 R, 1 UDC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- lui indiquer les moyens qu'il compte mettre en œuvre afin d'atteindre l'objectif de 0,7% d'ici à 2015;
- lui soumettre dans les meilleurs délais un projet de politique de coopération au développement cohérente avec les objectifs du développement durable, comprenant les fondements, stratégies, objectifs à quatre ans et les moyens nécessaires;

- élaborer un tableau des actions (nature des actions, destinataires et montant engagé) du Conseil administratif, qualifié de contribution de la ville de Genève à la coopération au développement, en 2007, 2008 et 2009. Ce tableau sera élaboré chaque année et présenté avec les comptes.

Annexes: informations utiles sur le site www.fgc.ch

Le président. Je donne la parole aux présidentes qui se sont succédé, M^{me} Florence Kraft-Babel ou M^{me} Hélène Ecuyer. Madame Ecuyer, vous avez la parole comme rapporteuse. Vous cumulez les mandats!

M^{me} Hélène Ecuyer (EàG). Oui, mais je n’y peux rien! Cette motion, contrairement à la précédente, est toujours d’actualité. En 2008, 2009, nous demandions déjà le 0,7% pour la coopération, l’aide au développement et la solidarité internationale. Aujourd’hui, nous n’y sommes pas encore. Or, dans mon rapport, il est clairement demandé, dans les conclusions, qu’on y arrive en 2015, or nous sommes en 2017 et nous n’y sommes toujours pas. C’est pourquoi j’ai déposé un amendement; là, je parle un peu au nom du groupe, au nom du rapporteur, au nom de la commission, pour que ce soit actualisé et que l’on écrive 2017.

Projet d’amendement

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- lui indiquer les moyens qu’il compte mettre en œuvre afin d’atteindre l’objectif de 0,7% d’ici à 2017; (...)

En plus, pourquoi 2017? 2017, c’est les 50 ans de la Fédération genevoise de coopération, et ce serait très bien de marquer le coup en leur donnant ce coup de pouce et en arrivant au 0,7%. Nous savons que l’argent est bien utilisé, nous savons que les projets présentent un développement et ont une utilité certaine dans les pays où ils sont développés. L’an dernier, certains membres du Conseil municipal sont allés au Sénégal; nous avons pu voir sur le terrain ce qu’on faisait de notre argent. Cet argent permet à des familles, à des femmes surtout, de pouvoir développer un petit commerce de salades, de pouvoir reconstruire leur maison, de pouvoir faire le tri des déchets, chose très importante, de pouvoir former des jeunes dans une école hôtelière et d’ouvrir des écoles pour tous les enfants

qui n'ont pas les moyens d'aller dans des écoles telles les écoles coraniques ou les écoles catholiques.

Ces sommes permettent donc vraiment d'aider les pays où il y a des projets à se développer. Si on veut éviter des migrations de pays en voie de développement ou qui sont un peu en retard, enfin qui n'ont pas les moyens de faire vivre leurs enfants, si nous voulons éviter que des gens essaient de venir en Suisse par tous les moyens, aidons-les sur place pour qu'ils puissent développer leur pays, aider leurs enfants et les familles sur place. Je pense que c'est très important et qu'il faut vraiment qu'on mette dans notre budget le 0,7% cette année puisque le budget n'a pas encore été voté. Je vous remercie.

M. François Bärtschi (MCG). Le groupe du Mouvement citoyens genevois va s'opposer à cette motion, parce que nous pensons que nous faisons fausse route. L'aide au développement telle qu'on la pratique actuellement, c'est une sorte de charité, alors qu'il faudrait une coopération. Il n'est pas digne que l'on recrée un néocolonialisme en faisant la charité, en donnant de l'argent, en essayant de se donner bonne conscience, alors qu'il faudrait avoir une autre relation avec les pays du Sud. En fait, ce n'est pas une aide au développement qu'il faudrait, ce serait une véritable coopération, qu'on fasse avec nos moyens.

Genève fait déjà énormément. Le Canton et les communes genevoises font beaucoup, beaucoup plus que les autres Cantons suisses. On peut faire des comparatifs: on a des montants qui sont gigantesques. On peut donner de l'argent; encore faut-il le donner de manière efficace. Pour le groupe du Mouvement citoyens genevois, ce qui se fait actuellement n'est pas efficace et n'est pas bon. A une certaine époque, d'ailleurs, un premier ministre français se lamentait de tous les milliards qui avaient été donnés au continent africain, sans qu'il n'y ait le moindre effet de tous ces milliards. En fait, c'est surtout pour se donner bonne conscience. Certains milieux bien-pensants genevois ou européens se donnent bonne conscience, alors qu'il ne faut pas du tout aller dans cette logique-là.

Nous, ce que nous pensons, c'est qu'il faut se fixer des objectifs. Un des objectifs que la Ville de Genève devrait se fixer, ce serait le transfert de connaissances, bien évidemment en relation avec ce que fait la Confédération, qui fait déjà un énorme travail en la matière, ainsi que des aides d'urgence. Il y a des situations de crise et on peut peut-être davantage s'orienter vers l'aide d'urgence et vers le transfert de compétences, parce qu'actuellement l'aide au développement relève véritablement de l'escroquerie. Il faut changer de paradigme.

12. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

13. Interpellations.

Néant.

14. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je vous propose de suspendre nos travaux maintenant. Nous reprendrons à 20 h 30. Je vous souhaite un bon appétit.

Séance levée à 18 h 55.

SOMMAIRE

1. Exhortation	5206
2. Communications du Conseil administratif	5206
3. Communications du bureau du Conseil municipal	5206
4. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 24 mai 2016: «Pour la protection des rives du Rhône et du sentier des Falaises» (P-357 A)	5207
5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 13 septembre 2016: «Pour l'aménagement de la cour intérieure de l'îlot Lissignol – Bouchet – Rousseau» (P-360 A)	5270
6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 27 septembre 2016: «Pour la création d'un parc à la pointe de la Jonction» (P-364 A)	5291
7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 27 septembre 2016: «Pour l'assouplissement de la convention signée entre la Ville de Genève et la Fondation Hippomène concernant le parc Hentsch» (P-363 A)	5301
8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 9 mai 2012 de M ^{mes} Sandrine Burger, Frédérique Perler-Isaaz, Sarah Klopmann, Laurence Fehlmann Rielle, Maria Casares, Vera Figurek, MM. Alexandre Wisard et Stefan Kristensen: «Des potagers urbains (plantages) pour faire fleurir les fruits et légumes, mais aussi le lien social» (M-1029 A)	5318
9. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 21 mars 2012 de MM. Olivier Fiumelli, Vincent Schaller, M ^{mes} Natacha Buffet, Florence Kraft-Babel, Michèle Rouillet, Marie Chappuis, Laurence Fehlmann Rielle, MM. Mathias Buschbeck, Eric Bertinat, Claude Jeanneret et Jean-Philippe Haas: «Gouverner, c'est prévoir: pour un programme Stratus applicable aux bâtiments publics propriété de la Ville de Genève» (M-1012 A)	5348

10. Rapport de la commission Agenda 21 chargée d'examiner la motion du 28 avril 2008 de M^{mes} Anne Pictet, Sandrine Burger et M. Alexandre Wisard: «FSC: pour une gestion exemplaire et durable de nos forêts» (M-795 A) 5356
11. Rapport de la commission Agenda 21 chargée d'examiner la motion du 17 septembre 2007 de M^{mes} Marguerite Contat Hickel, Anne Moratti Jung, Anne Pictet, Claudia Heberlein Simonett, Frédérique Perler-Isaaz, Sandrine Burger, Sarah Klopmann, Sophie de Weck Haddad, MM. Alexandre Wisard, Alpha Dramé, Gilles Garazi, Mathias Buschbeck, Philippe Cottet et Yves de Matteis: «Pour une politique cohérente de coopération au développement» (M-705 A) 5364
12. Propositions des conseillers municipaux 5382
13. Interpellations 5382
14. Questions écrites 5382

Le mémorialiste:
Ramzi Touma